

CA 1 IA59
I 54

CIRCULATION

Vol. 20, # 3

STORAGE

561/G/118

Vol. 20 No. 3

INDIAN NEWS

UNIVERSITY OF WATERLOO
790727
ARTS LIBRARY

ISSN 0019-6029

July 1979 Indian and Inuit Affairs Program

INTERVIEW

"Unknown" Jake Epp heads DIA

CA 1 IA 59 I 54 V. >

Jake Epp gives his views on Indian education, jobs, the constitutional position of native peoples, the trip to London, Indian housing . . .

By Gilbert Oskaboose and Theresa Nahanee

INDIAN NEWS A number of Indian leaders are saying that you've come out of nowhere. That you're an unknown quantity. How do you feel about that? How do you react to those fears?

MINISTER I hope we can put their fears to rest very quickly. I should say for the last five years, my number one responsibility in the Opposition had been as critic of Manpower and Immigration, especially on the Immigration side.

I should say also that I have a number of Indian people that I have been representing as their Member of Parliament here and, as you know, a Member of Parliament's role is also that of Ombudsman.

So I have had first hand contact.

I am the first to say, very quickly, that I do not have the in-depth knowledge of the day-to-day functions of the Department that maybe some of my colleagues in the (Conservative) Party have.

I was chosen — and I believe the unknown factor will end very quickly — for two reasons.

Prime Minister Clark, when he asked me to join his Cabinet, said I'm looking for a person who has proven himself first of all in Ottawa, but more importantly, I want a person who has two qualities: one, someone who has his feet firmly planted on the ground; and secondly, a person who has compassion, who is people-oriented. And by compassion, we do not mean it in a paternalistic sense.

I think the day of paternalism has ended, at least, I sure hope it has, and if it hasn't, we had better end it. But rather a person who recognizes that some of the long standing aspirations of Canada's Indian and Inuit people are legitimate and valid aspirations.

So obviously my role is going to be one to very quickly bring about a new attitude. Hopefully that process has already begun in the Department. I know that will not happen overnight. I'm not the kind of person — maybe that's where my squarely-planted-on-the-ground realism comes in — but I know that I have a big job to do first of all in gaining the confidence of Indian leaders. I realize that.

And they might say, well Jake, what's different today then . . . we've heard this all before. And I say, I believe that to be a valid, correct assessment. But they will only be able to assess me after I've given it an honest try. And I think that unknown quality factor will end soon.

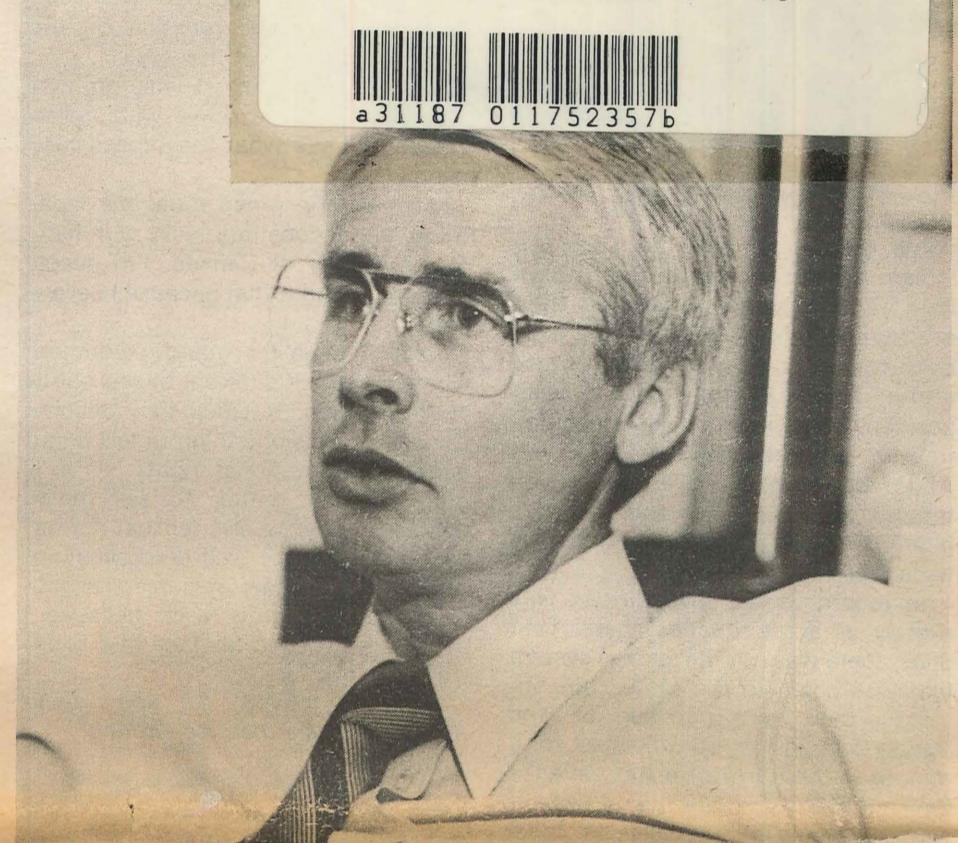
I ran my first campaign (in 1972) on a JAKE WHO? label — we even had a brochure and at the end of the brochure, we had JAKE EPP, THAT'S WHO.

INDIAN NEWS What do you see as the relative constitutional position of Indian, Métis and Inuit peoples?

MINISTER Let's look at the Indian and Inuit first and I'll get to the Métis in another way.

First, there are certain Constitutional

(continued on page 2)



The new Minister of the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) is Arthur "Jake" Epp of Manitoba.

Epp, 40, has been a Member of Parliament since 1972 and has been the Opposition critic for immigration and multiculturalism.

Epp is a former high school teacher who has represented the Manitoba riding of Provencher in Parliament since 1972. He taught history and civics after getting degrees in arts and education from the University of Manitoba.

He had his first brush with politics as a member of the Steinbach town council in 1970 and in 1971 as a board member of the Bethesda Hospital. He also served one term as Deputy Mayor of Steinbach.

Epp is married to the former Lydia Martens. They have one daughter, Lisa Dawn.

Alliance opposes pipeline

Representatives of the Dene Nation, the Kitikmeot Inuit Association, the Manitoba Indian Brotherhood, and the Grand Council of Treaty 9 in Ontario, have agreed to work towards establishing an alliance to oppose the Polar Gas pipeline proposal.

The proposed Polar Gas routes will encroach on the lands of the Dene, the Inuit of the eastern and central Arctic, and the Indian people of northern Saskatchewan, Manitoba and northwestern Ontario.

The Dene Nation, the Inuit organizations, the Manitoba Indian Brotherhood and the Grand Council of Treaty 9 are all in the process of negotiating land rights settlements with the Federal Government, and our position has never changed: no major development projects can go ahead on our lands

until land claims settlements are signed and implemented.

We are all opposed to any development project that ignores the legitimate rights of all our people. Therefore, we intend to form a common front to protect our rights.

We are agreed on certain fundamental points:

1) We, as the original inhabitants of our traditional lands, must be full participants in any decision on whether any pipelines will be built, and on what terms and conditions.

2) The Federal Government has an obligation to provide all the native groups affected with adequate funding to conduct our own research into the social and environmental implications of the Polar Gas project, and to hire our own community workers. It is ludi-

croos to expect Polar Gas to protect our interests in these areas.

3) Before any decision is made on any northern pipeline route, a full public inquiry similar in scope to the Berger Inquiry must be held which affords a chance for all the communities involved to make their views known. The terms of such an inquiry must be determined not just by the government, but by all the native organizations involved.

We do not intend to be caught by surprise, as the Yukon Indians were when the National Energy Board made a last-minute decision to approve a pipeline route through their land. To avoid falling prey to that kind of divide-and-conquer game, we plan to set up a working group and pool our resources

(continued on page 5)

Postes
Canada
Post
En nombre
troisième
classe
Bulk
third class
USA C44
07/79

Affaires indiennes
et du Nord Canada

an and Northern
Affairs Canada

Affaires indiennes
et du Nord Canada



PER
E
78
C215
1979
11/10/83

NOUVELLES INDIENNES

Vol. 20 No. 3

Juillet 1979 Programme des affaires indiennes et inuit

ISSN 0019-6029

INTERVIEW

Jake Epp "l'inconnu" en tête du MAIN

Jake Epp fait connaître ses points de vue dans les domaines de l'éducation des Indiens, des emplois, de la situation constitutionnelle des Autochtones, du voyage à Londres, du logement des Indiens . . .

Par Gilbert Oskaboose et Theresa Nahane

NOUVELLES INDIENNES : Plu-sieurs leaders indiens disent que vous venez d'on ne sait d'où; que vous êtes un inconnu. Qu'en pensez-vous? Comment réagissez-vous à leurs craintes?

LE MINISTRE : J'espère que nous pourrons les rassurer rapidement. Je puis dire qu'au cours des cinq dernières années, ma première responsabilité dans l'opposition a été de critiquer la Main-d'œuvre et l'immigration, spécialement l'immigration.

Je dois ajouter, qu'en tant que député, j'ai représenté bon nombre d'Indiens au Parlement, et comme vous le savez, le rôle d'un député est aussi celui de défenseur des droits publics.

J'ai donc eu un contact de première main.

Je suis le premier à dire, très rapidement, que je ne connais pas à fond les rouages quotidiens du Ministère comme certains de mes collègues (conservateurs).

J'ai été choisi — et je crois que le facteur ignorance va se dissiper rapidement — pour deux raisons.

Lorsqu'il m'a demandé de me joindre à son cabinet, le premier ministre Clark m'a dit : "Je cherche une personne qui ait fait premièrement ses preuves à Ottawa, mais ce qui est plus important, une personne qui ait deux qualités : d'abord quelqu'un qui ait les pieds bien ancrés sur terre; ensuite, je veux qu'il ait de la compassion, qu'il soit un humaniste. Je n'entends pas compassion dans le sens paternaliste du terme.

Je crois que les jours du paternalisme sont terminés, au moins, j'espère qu'ils le sont, et s'ils ne le sont pas, nous y mettrons fin. Je cherche une personne qui reconnaîsse que certaines vieilles aspirations des Indiens et Inuit du Canada, sont légitimes et valables."

Mon rôle sera évidemment de faire adopter une nouvelle attitude, le plus vite possible. Heureusement, cette démarche a déjà été entreprise au Ministère. Je sais que cela ne se réalisera pas du jour au lendemain. Je ne suis pas ce genre de personne, et c'est peut-être là que se situe mon réalisme bien ancré, les pieds sur terre, mais je sais que j'ai tout d'abord une tâche importante à accomplir en gagnant la confiance des leaders indiens. Je réalise ce fait.

Et ils diront sûrement, alors Jake, où est la différence . . . nous avons déjà entendu les mêmes déclarations auparavant. Et je réponds, je crois que ce jugement est correct et valable. Mais, en fait, ils ne seront capables de me juger que lorsqu'ils m'auront vu à

l'œuvre. Je pense qu'alors, le facteur ignorance disparaîtra.

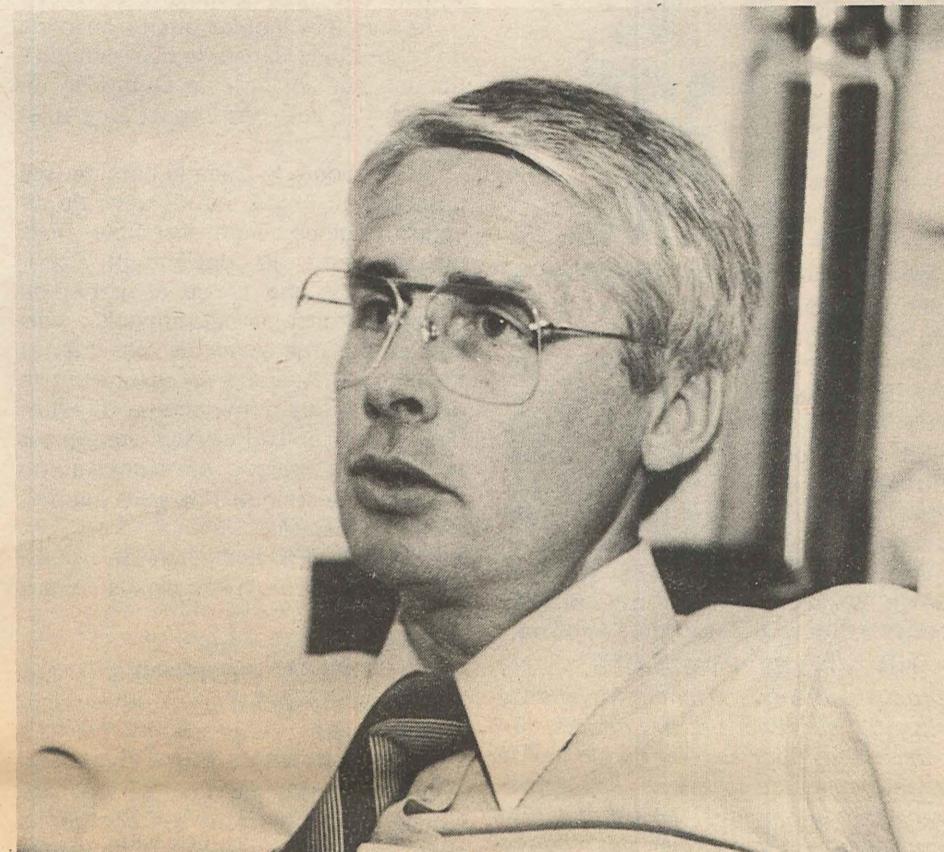
J'ai mené ma première campagne (en 1972) sous le signe de JAKE QUI?; une brochure que nous avions publiée pour cette campagne se terminait par ces mots : JAKE EPP, voilà qui est QUI.

NOUVELLES INDIENNES : Comment considérez-vous la situation constitutionnelle relative aux Indiens, aux Métis et aux Inuit?

LE MINISTRE : Considérons les Indiens et les Inuit en premier lieu, j'enviserai la question des Métis d'une autre façon.

Premièrement, il y a certains droits constitutionnels qui furent attribués aux Indiens du Canada. Il y a la Loi sur les Indiens. Ce qui est important, c'est qu'ils participent à un processus consultatif concernant la révision et les changements constitutionnels. Ils sont donc dans une situation légale. Ils se sont trouvés dans une situation légale, du jour où ils ont signé les traités. Et ces traités ont eu une validité constitutionnelle. Ce sont là les garanties que les Indiens et les Inuit ont reçues. En ce qui concerne les Métis, la situation est un peu différente. Avant tout, il n'y a pas eu de système de réserve accordée aux Métis, mais évidemment il y a une question de droits fonciers qui se pré-

(suite à la page 2)



Le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) est Arthur "Jake" Epp, du Manitoba.

Epp, 40 ans, a été député au Parlement depuis 1972, et dans l'Opposition, critique de l'immigration et du multiculturalisme.

Ancien professeur d'école secondaire, Epp a représenté le comté de Provencher au Manitoba, au Parlement depuis 1972. Il a enseigné l'histoire et les affaires civiques après avoir obtenu un diplôme d'art et d'éducation, à l'Université du Manitoba.

Il a fait ses débuts en politique, comme membre du Conseil municipal de Steinbach en 1970 et, en 1971, comme membre du Conseil de l'hôpital Bethesda. Il a également été pendant un mandat maire adjoint de Steinbach.

Epp est marié à Lydia Martens. Ils ont une fille, Lisa Dawn.

Une déclaration conjointe S'oppose à la "Polar Gas"

Des représentants de la nation dénée, de l'Association inuit Kitikmeot, de la Fraternité des Indiens du Manitoba et du Grand Conseil du traité 9 en Ontario, se sont mis d'accord pour établir une alliance afin de s'opposer au projet de construction du pipeline de la Polar Gas.

La voie empruntée par ce pipeline traverserait les territoires des Dénés, des Inuit de l'est et du centre de l'Arctique et des Indiens du nord du Saskatchewan et du Manitoba et ceux du nord-ouest de l'Ontario.

La nation dénée, les organisations inuit, la Fraternité des Indiens du Manitoba et le Grand Conseil du traité 9, sont tous en train de négocier les règlements de droits fonciers avec le gouvernement fédéral et notre position n'a jamais changé : aucun projet de développement important ne peut être

entrepris dans nos territoires, tant que les règlements des revendications foncières ne sont pas signés et mis en application.

Nous sommes tous opposés à tous les projets de développement qui ignorent les droits légitimes de notre peuple. Nous avons donc l'intention de former un front commun pour protéger nos droits.

Nous nous sommes mis d'accord sur certains points fondamentaux :

1) Nous, en tant qu'habitants originels de nos territoires traditionnels, devons participer entièrement à toute décision de construire ou pas des pipelines, dans quels termes et conditions.

2) Le gouvernement fédéral a l'obligation de fournir à tous les groupes autochtones concernés, des fonds suffisants pour que nous puissions effectuer nos propres recherches, dans les

domaines sociaux et du milieu, où le projet de la Polar Gas a une implication, et recruter nos propres travailleurs communautaires. Il est risible de s'attendre à ce que la Polar Gas protège nos intérêts dans ces domaines.

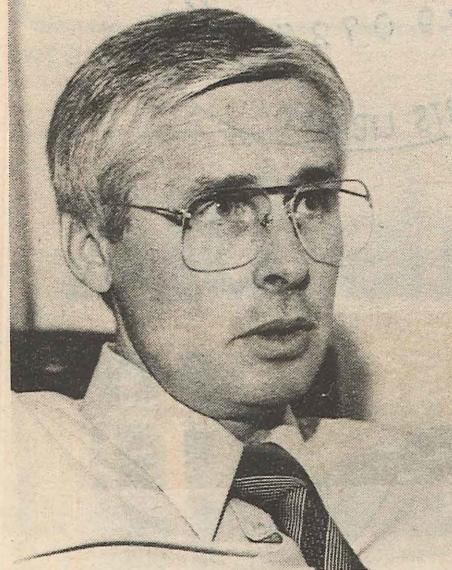
3) Avant qu'une décision soit prise sur une voie quelconque pour le pipeline nordique, une enquête publique approfondie similaire en importance à celle de l'enquête Berger, doit être entreprise, pour permettre à toutes les communautés concernées de faire connaître leurs points de vue. Les termes de cette enquête ne doivent pas être seulement déterminés par le gouvernement, mais par toutes les organisations autochtones concernées.

Nous n'avons pas l'intention de nous laisser prendre par surprise, comme

(suite à la page 11)

**Jake Epp**

(continued from page 1)



rights that were given to Canada's Indian people. There is the Indian Act. What is important is that they are involved in a consultative process toward constitutional review and change. So they have a legal position. They've had a legal position from the day the treaties were signed. And those treaties have had constitutional validity. Those have been the guarantees that Indian and Inuit people have received.

In regard to the Métis, there is a slightly different situation there. First of all, there was not the reserve system that was given to the Métis, but obviously there is a question of land rights. If I can just be provincial for a minute — the Manitoba Act gave the Métis people 1.4 million acres, if memory serves me correctly, on which they could make a livelihood. And so they have some legitimate claims at this time as well. So constitutionally and historically the Indian and Inuit people have some very basic rights which were granted to them by agreement of former governments and their leaders at that time.

INDIAN NEWS Very shortly 350 Canadian Indian chiefs are going to London, England to try to block patriation of the BNA Act pending entrenchment of Indian rights as they see them. Your predecessor, Hugh Faulkner, called this trip "live theatre". How do you see it?

MINISTER Well, I'm possibly not as descriptive as the former Minister. I have spoken to the President (of the National Indian Brotherhood), Mr. Noel Starblanket and his advisors. It is our position as a Government that we would prefer to see the Indian people meet with the legitimate Government of Canada — namely the government that Mr. Clark has formed, first. Mr. Starblanket has indicated to me that the trip to London is on. So I have indi-

cated to him our preference as a government and in that regard, our position is the same as the former administration.

I would like to meet with them in a very meaningful and consultative way before, but the trip is underway.

INDIAN NEWS How do you react to the concepts of Indian Government, Indian self-determination and the fundamental sovereignty Indians say they have never given up?

MINISTER The concepts are first of all difficult to define. As I've been speaking to Indian leaders as well there seems to be some variation on the theme, if I can put it that way.

Before I can really speak on that issue, I want to sit down with Indian leaders and see what they specifically mean.

I am very concerned about any separation, either constitutionally or in fact, of the totality of Canada. I'm deeply concerned about that because I believe that.

I call Canada the grand experiment where people of different backgrounds are living here. But first they become Canadians. It is one thing to talk about certain constitutional rights — it is quite another matter to say Indian people, or anyone else for that matter, has the right of self-determination. That is, self-determination in a geographical setting as well, because I believe that flies in the face of a country being a whole part.

INDIAN NEWS So you would never recognize them as nations?

MINISTER No.

INDIAN NEWS Treaties have only been made between nations, have they not?

MINISTER When we look at treaties as they were signed, they had specific conditions. They had specific clauses to which both parties agreed. And in those clauses, never were the treaties identified as an independent state, that is, a sovereign state. I think there is a significant difference there.

INDIAN NEWS How do you intend to approach the whole matter of Indian Act Revisions? Will your approach differ from the activities that have begun already?

MINISTER Yes, in one large area. And that is we intend to consult with the people most affected — the Indian people.

INDIAN NEWS It hasn't been done? The mechanism for consultation has broken down.

MINISTER That's right. It's my job to rebuild it. And to rebuilt it in a way that is not only TOKENISM, but in fact that the process will move forward.

. But I find it totally unacceptable to work on revision if the process

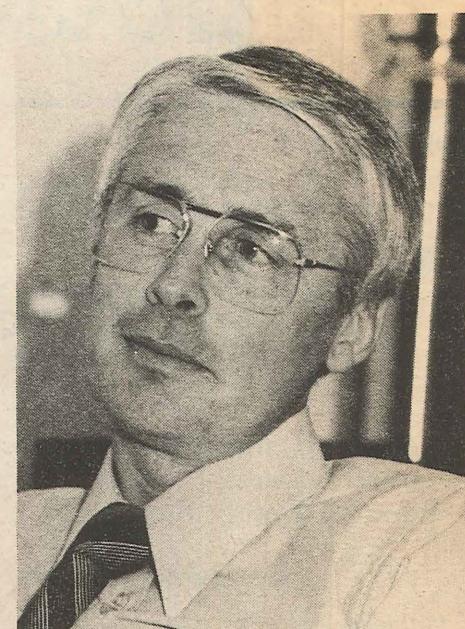
isn't in place — the process of consultation because we can come up with an Act — but what is its purpose, what is its point if the people most affected, number one, can't live with it, and number two, haven't been part of the process.

INDIAN NEWS Prime Minister Clark has said that the campaign promise to provide tax deductibility of homeowner's mortgage payments will go forward. For a long time, Indian people have been experiencing a serious backlog of good housing. Have you any idea on how those needs might be met?

MINISTER We have at this moment not twinned the concept of mortgage deductibility along with the provision of Indian housing. Obviously, where it is applicable they will be included in that provision of mortgage deductibility.

But you have touched your finger on probably three major areas. That is the area of education . . . as to priorities, health . . . the whole question of proper health conditions, whether one wants to speak of water supply, or whatever . . . and thirdly, the question of proper housing. And these are basics.

It is very difficult to speak of other developments until one speaks about the human person first, and his or her needs. And I say, we have not twinned those concepts, namely native housing and mortgage deductibility, but one would have to wait for the first budget as to its terms. But my recommendation to my colleagues will be that the same provisions will apply to those people of Indian background. They will



receive the very same rights as to mortgage deductibility as anyone else.

INDIAN NEWS The rates of unemployment for Indian people range from between 20 to 80 per cent. On some reserves, it's 90 per cent. At the same time, the school dropout rate around Grade 7 is somewhere around 75 per cent.

Obviously, the Indian people cannot be treated in the same way as non-Indians in the employment programs of the Government . . . and that gets into your background. Do you have some idea on how the raising of skills and reducing the level of unemployment might be attacked?

MINISTER I've already touched one and that is the area of education.

(continued on page 3)

Inuit vs Big Business

Globe & Mail (Toronto) May 29/79

A judge and a roomful of lawyers in Toronto are trying to decide whether mining exploration should be banned in part of the Northwest Territories so the Inuit can hunt caribou undisturbed by miners and their machinery.

It is a battle that pits claims for aboriginal rights to the land against the push of an industrial society to seek out the resources of the North. On one side are more than 100 of the 800 or so Inuit residents of Baker Lake, and on the other side is a group of mining companies.

Inuit representatives have said that caribou hunting is still a fundamental part of their life. They fear that mining exploration, including low-flying aircraft and camps, disrupts the migration of caribou, making it hard for hunters to find the two major herds in their area.

In 1977 the federal Government put a temporary industrial freeze on 30,000 square miles in the Keewatin District north of Manitoba. Last year a group of Inuit from Baker Lake got the Federal Court of Canada to extend that freeze with a temporary injunction on mining exploration.

Now lawyers for the Inuit are toe to toe with lawyers for the Government and six mining companies as the natives seek a permanent injunction.

They want to block the federal Government from allowing, and the companies from carrying out, uranium

exploration of the Baker Lake region of the territories, a region where uranium has been mined in the past.

Earlier this month Mr. Justice Patrick Mahoney, the lawyers and all their assistants took the court to Baker Lake, a community of about 1,000, for a week of hearings so the Inuit residents could testify without having to travel to the South.

In Toronto yesterday lawyers for the Inuit started calling their expert witnesses to testify on the effects of development on the native people.

Although one of mining company lawyers said the hearing was turning into a full-scale inquiry on the North, Aubrey Golden, a lawyer for the Inuit, denied the suggestion.

"This is not a judicial inquiry and we do not want it to become one." Mr. Golden told Judge Mahoney.

Peter Usher of Ottawa, a socio-economic consultant who has studied life in Inuit communities, testified yesterday that residents of Small Northern communities are wary of growth. "People are alarmed that their communities would become like Churchill, Inuvik or Frobisher Bay."

Mr. Usher, who told the court that "I have gone on the hunt both by dogsled and snowmobile," stated in an affidavit that if Baker Lake residents could not hunt caribou it "would result not only in a loss of food, causing dietary problems, but would also have a profoundly disruptive effect on their culture."

INDIAN NEWS

Editor
Howard Bernard

A free monthly newspaper published with the assistance of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The Indian News is written and edited by Indian people therefore opinions and statements contained within its pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Articles may be reproduced providing credit is given this paper.

Assistant Editor
Gilbert Oskaboose

Indian News
Ottawa, Ontario. K1A OH4
phone (819) 994-3131

Interview**Jake Epp**

(suite de la page 1)



sente. Si je puis me transposer sur le plan provincial pour une minute, la Loi du Manitoba a donné au peuple métis 1,4 million d'acres, si ma mémoire est exacte, sur lesquelles ils peuvent vivre. Et ils ont ainsi certaines revendications légitimes à formuler. Ainsi, constitutionnellement et historiquement, les Indiens et les Inuit ont des droits fondamentaux, qui leur sont garantis par des accords conclus entre les gouvernements précédents et leurs leaders de l'époque.

NOUVELLES INDIENNES : Très prochainement, 350 chefs indiens du Canada se rendront à Londres, en Angleterre, pour essayer de bloquer le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en attendant la consolidation des droits des Indiens comme ils les conçoivent. Votre prédécesseur a qualifié ce voyage de "mise en scène théâtrale". Comment le considérez-vous?

LE MINISTRE : Bien, mon style n'est pas aussi métaphorique que celui de l'ancien Ministre. J'ai parlé au président de la Fraternité des Indiens du Canada, M. Noel Starblanket et à ses conseillers. La position de notre gouvernement est celle-ci, nous aimerions que le peuple indien traite directement avec le gouvernement légitime du Canada, le gouvernement qu'a constitué M. Clark, en premier lieu.

M. Starblanket m'a indiqué que le voyage à Londres est en cours de préparation. Je lui ai donc fait connaître notre préférence en tant que gouvernement; à cet égard, notre attitude est la même que celle de l'administration précédente.

Je voudrais les rencontrer pour discuter sur un plan consultatif et réaliste, avant que le voyage ait lieu.

NOUVELLES INDIENNES : Quelle est votre réaction concernant le gouvernement indien, l'autodétermination

indienne et la souveraineté fondamentale indienne, principes que les Indiens disent ne jamais avoir abandonnés?

LE MINISTRE : Tout d'abord, les concepts sont difficiles à définir. Parlant à des leaders indiens, il m'a semblé qu'il y a certaines variations dans le thème, si je puis m'exprimer ainsi.

Avant que je puisse parler de ce sujet, je tiens à m'entretenir avec les leaders indiens pour savoir ce qu'ils veulent dire spécifiquement.

Je suis très inquiet quand on parle de séparation, soit sur le plan constitutionnel, soit en fait, de la totalité du Canada. Je suis très inquiet à ce sujet parce que j'y crois.

Je considère le Canada comme une grande expérience, où les gens de diverses origines vivent ensemble. Mais premièrement, ils deviennent Canadiens. C'est une chose de parler de certains droits constitutionnels, mais cela en est une autre, de dire que les Indiens, ou qui que ce soit, aient le droit d'autodétermination. C'est-à-dire, aussi bien l'autodétermination sur le plan géographique, car je crois qu'un élément quelconque d'un pays fait partie de sa totalité.

NOUVELLES INDIENNES : Ainsi vous ne les reconnaîtrez jamais en tant que nations?

LE MINISTRE : Non.

NOUVELLES INDIENNES : Les traités ont été signés entre des nations, n'est-ce pas?

LE MINISTRE : Lorsque l'on considère les traités comme ils ont été signés, ils contenaient des conditions spécifiques, des clauses particulières acceptées par les deux parties. Et dans ces clauses, les traités n'ont jamais identifié d'état indépendant ou d'état souverain. Je crois qu'il y a là une différence significative.

NOUVELLES INDIENNES : Comment avez-vous l'intention de considérer l'ensemble de la question de la révision de la Loi sur les Indiens? Est-ce que votre approche sera différente de celle déjà en cours?

LE MINISTRE : Oui, dans un domaine important. Du fait que nous avons l'intention de consulter les personnes intéressées — le peuple indien.

NOUVELLES INDIENNES : Cela n'a-t-il pas déjà été fait? Les formalités de consultation ont été arrêtées.

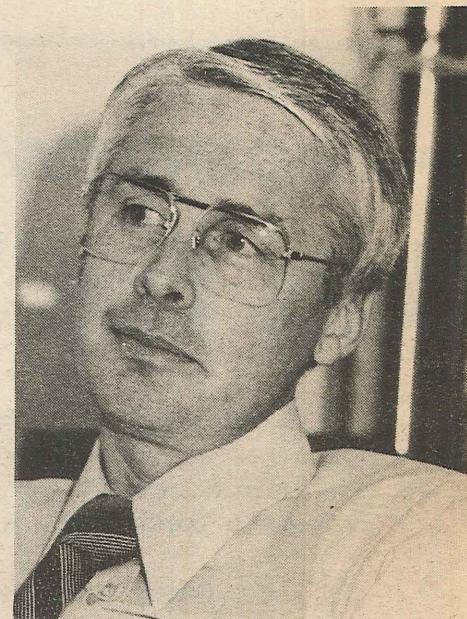
LE MINISTRE : C'est exact. Mon travail est de les remettre en route et de les reconstituer de façon à ce que ce ne soit pas seulement une faveur, mais en fait que les démarches aillent de l'avant. Mais je trouve tout à fait inacceptable de travailler à la révision, si le processus de consulta-

tion n'est pas en place; car nous pouvons créer une Loi, mais à quoi sert-elle, quelle est son utilité si les gens les plus concernés, premièrement ne peuvent vivre avec cette Loi et deuxièmement, n'ont pas participé à sa mise sur pied.

NOUVELLES INDIENNES : Le premier ministre Clark a dit que la promesse électorale d'accorder une déduction d'impôt pour les paiements d'hypothèques des propriétaires serait mise en vigueur. Depuis longtemps, les Indiens subissent un sérieux recul dans le domaine du logement. Avez-vous une idée de la façon dont ces besoins pourront être comblés?

LE MINISTRE : Pour le moment, nous n'avons pas jumelé les deux concepts de déductibilité des hypothèques et de fourniture de logements pour les Indiens. Évidemment, lorsque ce sera applicable, on inclura le bénéfice de déductibilité des hypothèques.

Vous venez de toucher du doigt trois domaines importants : le domaine de l'éducation . . . une priorité, la santé . . . toute la question des conditions convenables de santé, que l'on parle d'eau potable ou d'autres aspects, et troisièmement, de logement adéquat. Tous trois sont fondamentaux. Il est très difficile de parler d'autres développements tant qu'on a pas discuté en premier de la personne et de ses besoins. Et je dis, nous n'avons pas jumelé ces deux concepts, le logement



des Autochtones et la déductibilité des hypothèques, mais on devra attendre le premier budget et son contenu. Je recommanderai à mes collègues que les mêmes dispositions soient appliquées aux gens de souche indienne. Ils auront les mêmes droits que tout le monde pour la déductibilité des hypothèques.

NOUVELLES INDIENNES : Les taux de chômage des Indiens s'échelonnent entre 20 et 80 p. 100. Dans certaines réserves, ils sont de 90 p. 100.

(suite à la page 3)

On craint la perte de caribou Inuit devant les tribunaux

Un juge et une salle comble d'avocats réunis à Toronto essayent de décider si oui ou non l'exploration minière devrait être interdite sur une partie des Territoires du Nord-Ouest, afin que les Inuit puissent chasser le caribou, sans être gênés par les mineurs et leur équipement.

Cette querelle se situe autour des revendications pour les droits fonciers des aborigènes et de la société industrielle qui revendique les ressources du Nord. D'un côté il y a plus de cent des 800 résidants inuit de Baker Lake et de l'autre, un groupe de sociétés minières.

Les représentants inuit déclarent que la chasse au caribou est toujours un élément fondamental de leur mode de vie. Ils craignent que l'exploration minière, y compris les vols des avions à basse altitude et les camps, perturbent la migration du caribou, rendant ainsi la tâche des chasseurs très difficile, dans la recherche des deux grands troupeaux dans leur région.

En 1977, le gouvernement fédéral a imposé un gel temporaire sur l'industrie dans les 30 000 milles carrés du district de Keewatin au nord du Manitoba. L'année dernière, un groupe d'Inuit de Baker Lake a obtenu de la Cour fédérale du Canada, une prolongation de ce gel, grâce à une injonction temporaire sur l'exploration minière.

Maintenant, les avocats des Inuit sont sur les talons des avocats du gouvernement et de six sociétés minières et cherchent à obtenir une injonction permanente.

Ils veulent empêcher le gouvernement fédéral d'autoriser, et les sociétés minières d'effectuer l'exploration de l'uranium dans la région de Baker Lake

et dans les territoires, régions où l'uranium a été exploité dans le passé.

Au début du mois, le juge Patrick Mahoney, les avocats et tous leurs adjoints ont amené les membres du tribunal à Baker Lake, une communauté de 1 000 habitants pour des audiences tenues sur place, afin que les résidants inuit n'aient pas à se déplacer vers le Sud pour témoigner.

Hier à Toronto, les avocats des Inuit ont appelé leurs témoins experts à témoigner sur les effets du développement sur la population autochtone.

Bien que les avocats d'une société minière soutiennent que ces audiences se transforment en une enquête de grande envergure sur le Nord, Aubrey Golden, un avocat des Inuit, a nié cette assertion.

"Ceci n'est pas une enquête judiciaire et nous ne tenons pas à ce que cela en devienne une", a-t-il dit au juge Mahoney.

Peter Usher, un consultant en socio-économie, qui a étudié la vie des communautés inuit, a témoigné hier du fait que les résidants des petites communautés nordiques s'inquiètent du développement. "Ces gens sont alarmés, ils ont peur que leurs communautés deviennent comme Churchill, Inuvik ou Frobisher Bay."

M. Usher qui a déclaré au tribunal: "Je suis allé chasser en traîneau et en moto-neige", a signé une déclaration sous serment à l'effet que si les résidants de Baker Lake ne peuvent plus chasser le caribou, il en résultera non seulement un manque de nourriture qui causera des problèmes diététiques, mais que cela aura aussi de profonds effets perturbateurs au sein de leur culture.

NOUVELLES INDIENNES

Rédacteur
Howard Bernard

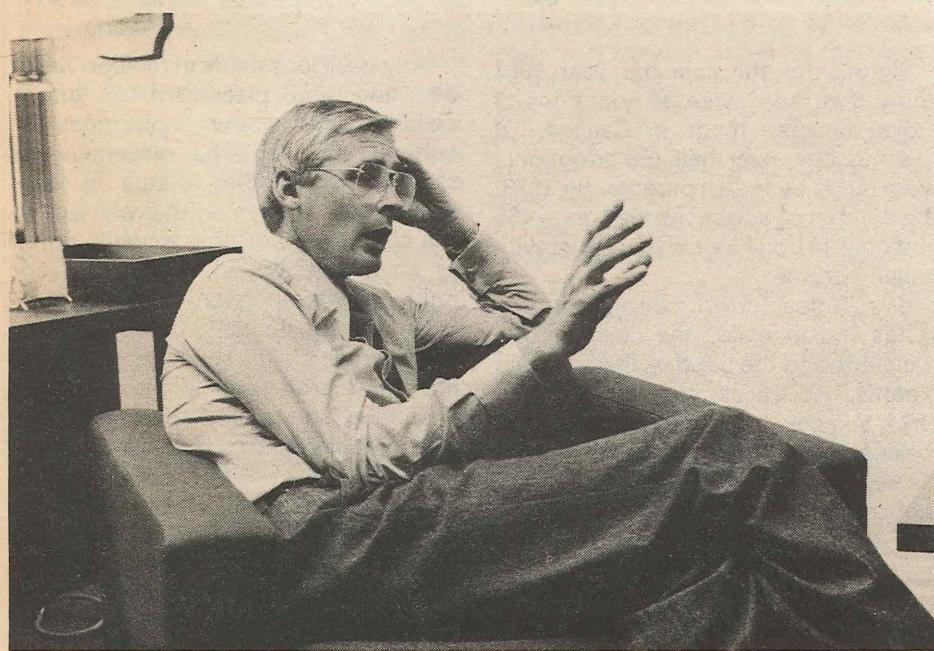
Rédacteur adjoint
Gilbert Oskaboose

"Nouvelles indiennes" est un journal mensuel distribué gratuitement et publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est rédigé et publié par des Indiens et, par conséquent, les opinions et déclarations qu'ils renferment ne sont pas nécessairement partagées par le Ministère. Les lecteurs sont invités à s'y exprimer librement. On peut reproduire les articles de "Nouvelles indiennes", pourvu qu'on lui en attribue le crédit.

"Nouvelles indiennes"
OTTAWA, Ontario K1A 0H4
téléphone (819) 994-3131

Interview

(continued from page 2)



But having said that, in the past we have relied very much on short term employment or what has sometimes been referred to as "make work" employment.

I think we will have to retain some of that because I see the problem in two ways. One, short term and two, longer term.

The longer term is obviously the skills area, skill training, and into the areas of resource management by Indian people. But the short term will have to be programs — short term work programs — which will though have a long term benefit in their communities.

We have seen a lot of programs — and it's not unique to Indian people — we've seen a lot of short term projects that the benefits were as long as the program lasted. And after that it ended. In other words, as soon as the dating was over, that was the end of the benefits of that program. I think there is a great potential, but the basic underlying attitude is obviously going to have to be in the area of education.

You touch on another matter and that is the dropout rate.

We have to give those students something to look forward to at the end of the educational trail, so to speak. That something is waiting, that there is opportunity for them. Because if we don't, why go to school?

I used to teach and we erroneously said for every year you stayed in school, you earned "x" more thousands of dollars more in your lifetime. Well, I think there has been a great lack in one area in education, and I know I may be stepping on provincial toes when I say this, we have not taught people skills — technical skills. And that a way of life for a person with highly trained technical skills can be as meaningful as, let's say, in academic areas.

Coming back to Indian people, obviously that has to be related to resource development. We can't do something artificially. We just can't create something artificial and say, here, it's going to work. It doesn't. We have to split that down into short and long term.

INDIAN NEWS How will you deal with the on-going native employment policy in light of your Party's proposed civil service cutbacks and current rumors of a civil service job freeze?

MINISTER There are two things that I think you point out. On the one hand, we are deeply concerned about

the creation of jobs through economic development. That is not relating only to Canada's North or Canada's Indian people living in the provinces. I am a very strong believer in the fact that you cannot create jobs simply by saying here is a job that has now been created and make that job functional. If it is not based on something more tangible than a "government job", it won't last. Because what happens with those jobs is that they are always dependent on funding. And when funding ends, what happens to the person?

I've seen that too many times, where a person becomes reliant on it. So what happens. You get the Government program — so what do you do, you go on unemployment to get on another program. You get a syndrome developing and you never build confidence that that person has.

The reason for the Government "moratorium" — we call it a moratorium at this stage because there are some areas where we will hire. A freeze is one where you would simply freeze all hiring. But there are some areas where we have placed a moratorium to get a handle on Government, on the public service — that is, the numbers, and to get the best people into place.

As to native people, we are committed. In fact, Mr. Clark has spoken to me about it. We are committed to bringing more native people, qualified native people into not only government jobs but into permanent government jobs rather than simply creating another job. And so, it is a moratorium rather than a freeze.

INDIAN NEWS My next question is related to that. Will the policy of bringing native people into senior management positions in the Department of Indian Affairs continue?

MINISTER No, not continue, speed up.

But obviously it will have to be based — we will have to bring them along. Where they're qualified, we'll bring them along. And I want to sit down with many people to see how that can be done.

I hate tokenism. And maybe I hate tokenism because I'm an immigrant's son and I think many of us were very much aware of when it was tokenism and when it was because of merit. And I'm very concerned that it not be tokenism. But having said that, I would like to see more Indian

people into senior positions — and right through the system for that matter. I don't think we could say that we are going to do it simply at the senior levels. I think we can place them right through the system.

But also, I want to see more women involved and that might even be more difficult in the early stages simply because of the lack of opportunity in the past. That doesn't make too much sense to place people into certain jobs without a background of experience to handle it. But I also want to see more women involved.

INDIAN NEWS Prime Minister Clark indicated in the election campaign that his Government would work towards provincial status for the Yukon. If that is done, what steps will you take to ensure that the interests of Indian and Inuit people are fully protected before provincial status is achieved?

MINISTER What Mr. Clark said is that we would work toward provincial status in the first term and that provincial status would not be thwarted by the federal government if the people of the Yukon chose to have provincial status. I think that is the correct statement. The reason I say that — is that the consultative process will have to involve all people of the Yukon.

There is obviously some pretty deep concern that as they move towards provincial status what will happen. What will not only be their involvement in the process leading up to provincial status, but then in the provincial administration itself.

I can say to you that I have already met with Indian people from the Yukon the first week. I had other representations from other Yukoners, but what Mr. Clark specifically pointed out was that he would move toward it as the Yukon was ready to move. But that we would not thwart the movement toward provincial status. If the Yukon is willing and ready at the end of our first term, I hope to see it happen.

INDIAN NEWS The criticism is often levelled at the Minister of Indian Affairs and Northern Development that his portfolio has two hats. I wonder how you feel about that criticism and do you feel those two interests are compatible — developing and native people.

MINISTER Yes, I do. I think it would take a very deft touch to reconcile the two. I think there are areas of reconciliation between Indian Affairs and Northern Development. I don't see them as incompatible.

But if Indian people are going to

move toward greater participation it will have to be based on some development.

I am very worried about what I call artificial development — I've seen too much of it, not only among Indian people, but right through. And that is where we have simply created development based on no natural basis, be it either resources, land, skills, economic activity, markets, or whatever. And if we then have failures, and I've seen this happen, who gets blamed? Indian people get blamed — you know, there's another failure.

While I hold no illusions that it's going to be difficult reconciling those two aspects or hats of my Department, I think there are a number of areas where we can.

As I see it, the stopping of economic development has been used almost as a cry of frustration. Let's sit down and reason together before economic development takes place. And my job as we see it is largely one of building bridges and changing attitudes.

INDIAN NEWS Parks is now officially gone to Environment.

MINISTER Yes, I lost the fun part.

INDIAN NEWS Rumour has it that Northern Development is on its way.

MINISTER I can say very categorically, that it's not.

INDIAN NEWS It's not going anywhere?

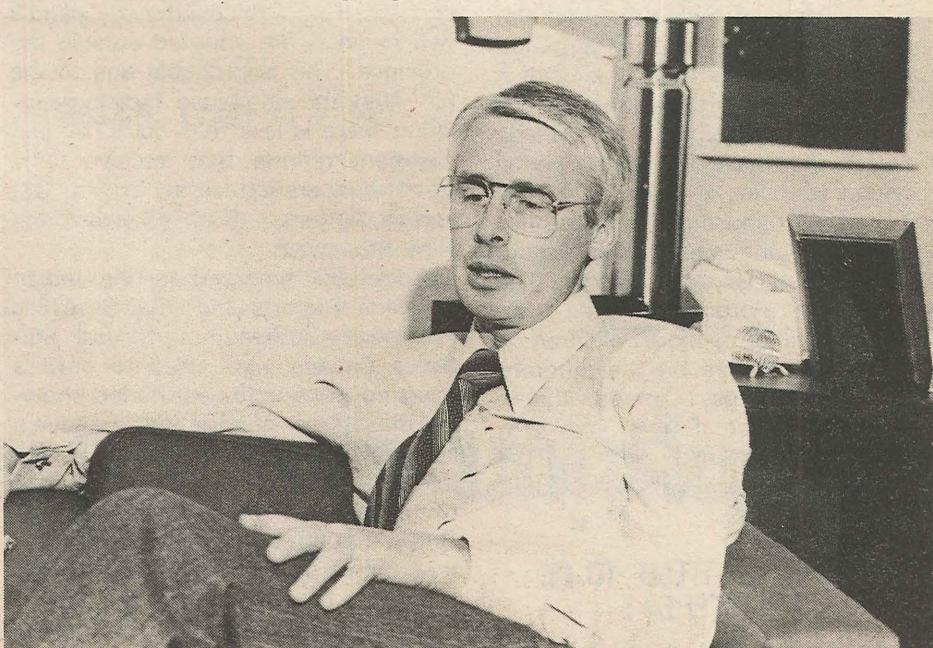
MINISTER No. It's not going anywhere from where it is right now and that is, in Indian Affairs and Northern Development.

The reason Parks was done, I should explain that. Prime Minister Clark very clearly said to me there are many areas that have been pending for so long in Indian Affairs and Northern Development. There's been so much frustration that's been created that I want you to concentrate on those two areas. And so he relieved me from Parks so that I could concentrate more on problem-solving in those areas.

INDIAN NEWS That's the end of the formal interview unless you would like to add . . .

MINISTER Yes, people were surprised I got the portfolio. I think the traditional thinking always has been that they're going to put someone in place who has had a lot of contacts either with the Department or the

(continued on page 4)



Interview**Jake Epp**

(suite de la page 2)



En même temps, le taux d'abandon d'école, aux environs de la 7^e année est près de 75 p. 100. Il est évident que les Indiens ne peuvent être traités de la même façon que les non-Indiens dans les programmes d'emploi du gouvernement... et cela est de votre domaine. Avez-vous une idée de la façon dont vous pourrez accroître les compétences et réduire le niveau de chômage?

LE MINISTRE : J'ai déjà abordé le domaine de l'éducation. Mais cela dit, par le passé, nous avons beaucoup compté sur l'emploi à court terme, ou sur ce qu'on a quelquefois appelé l'emploi "pour faire travailler".

Je crois que nous devrons, en partie, continuer sur cette voie, car je considère le problème sous deux angles : l'un à court terme, l'autre à long terme.

Le long terme est évidemment dans le domaine des talents ou aptitudes, de la formation, et dans les domaines de la gestion des ressources par le peuple indien. Mais le court terme devra consister en programmes, programmes de travaux à court terme, qui auront cependant des effets bénéfiques à long terme sur les communautés.

Nous avons vu des quantités de programmes, et cela n'est pas unique au peuple indien, des projets à court terme, dont les bénéfices se terminaient avec le programme. En d'autres termes, les bénéfices s'éteignaient avec le programme. Le potentiel est là, mais l'attitude de base que l'on devra adopter, sera dans le domaine de l'éducation.

Vous touchez là à un autre sujet, le taux d'abandon de l'école. Nous devons donner aux étudiants quelque chose à envisager, à la fin de leurs études. Une chose à laquelle ils s'attendront et qui constituera une occasion favorable pour eux. Car si nous ne le faisons pas, pourquoi aller à l'école?

J'ai enseigné dans le passé et nous pensions, à tort, que pour chaque année passée à l'école on gagnait "x" milliers de dollars en plus durant sa vie. Je pense qu'il y a eu une grande lacune dans l'éducation et je marche sur les plates-bandes provinciales en disant cela, nous n'avons pas enseigné les métiers, le savoir-faire technique. Et cela est une façon de vivre, pour une personne qui possède une formation avancée de savoir-faire technique, qui est aussi valable que des compétences, disons académiques.

Pour en revenir au peuple Indien, cela doit évidemment se faire en relation avec la mise en valeur des ressour-

ces. Nous ne pouvons pas entreprendre quelque chose artificiellement, et dire, voilà, ça va marcher. Il n'en est rien. Nous devons séparer le court et le long termes.

NOUVELLES INDIENNES : Comment allez-vous traiter la politique de l'emploi des Autochtones à la lumière des restrictions annoncées par votre parti dans la fonction publique, et des rumeurs concernant le gel des emplois dans ce domaine?

LE MINISTRE : Vous faites ressortir là deux éléments. D'une part, notre inquiétude concernant la création d'emplois grâce au développement économique. Cela ne touche pas seulement le Nord canadien ou les Indiens du Canada vivant dans les provinces. Je crois fermement qu'on ne peut créer des emplois simplement en déclarant voilà un emploi, rendez-le fonctionnel. S'il n'est pas fondé sur quelque chose de plus tangible qu'un "emploi du gouvernement", il ne durera pas. Car ce qui arrive avec ces emplois, c'est qu'ils dépendent toujours du financement. Et lorsque le financement cesse, qu'adviennent-il de la personne?

J'ai vu cela trop souvent lorsqu'une personne compte sur ce genre d'emploi. Que se passe-t-il alors? Avec le programme du gouvernement, que faire, vous devenez chômeur, puis vous vous embarquez dans un autre programme. Vous développez un syndrome et vous ne reprenez jamais confiance en vous-même.

La raison du moratoire du gouvernement — nous l'appelons moratoire à ce stade, car nous recruterons dans certains domaines. Un gel est imposé là où l'on cesse tout recrutement. Mais il y a certains secteurs où l'on a imposé un moratoire pour prendre en main le gouvernement, la fonction publique, c'est-à-dire les quantités, et pour avoir les meilleurs gens en place.

Quant aux Autochtones, en fait, M. Clark m'en a parlé. Nous nous sommes engagés à recruter plus d'Autochtones qualifiés non seulement dans de simples emplois, mais dans des postes permanents du gouvernement, plutôt que de créer de nouveaux emplois. C'est donc un moratoire plutôt qu'un gel.

NOUVELLES INDIENNES : Ma prochaine question est à ce sujet. Allez-vous continuer à recruter des Autochtones pour les postes de direction supérieure au ministère des Affaires indiennes?

LE MINISTRE : Non, non pas

continuer, mais accélérer le recrutement.

Mais évidemment, il faudra que ce soit fondé; nous les ferons venir là où ils sont qualifiés. Je veux en discuter avec beaucoup de gens pour déterminer comment cela peut être effectué.

Je hais le favoritisme. Peut-être parce que je suis le fils d'un immigrant et je pense que beaucoup d'entre nous savaient quand le recrutement était basé sur le favoritisme ou sur le mérite. Et je tiens à ce que ce ne soit pas du favoritisme. Cela dit, je voudrais voir plus d'Indiens dans les postes supérieurs et ce, dans tout le système. Je ne crois pas que nous puissions dire que nous allons le faire simplement au niveau supérieur. Je pense que nous les recruterons à tous les niveaux du système.

Je veux aussi voir plus de femmes engagées et cela peut être plus difficile au début, simplement parce que les occasions étaient rares par le passé. Il n'est pas très logique d'engager des gens dans des emplois pour lesquels ils n'ont pas d'expérience. Je veux cependant voir plus de femmes engagées.

NOUVELLES INDIENNES : Dans sa campagne électorale, le premier ministre Clark a indiqué que son gouvernement s'efforcerait d'obtenir le statut provincial pour le Yukon. Si cela est réalisé, que ferez-vous pour vous assurer que les intérêts des Indiens et des Inuit soient entièrement protégés avant que le statut provincial soit établi?

LE MINISTRE : Ce que M. Clark a dit, c'est que nous travaillerons d'abord pour l'obtention du statut provincial au cours du premier mandat et que le gouvernement fédéral n'entraînera pas cette démarche, si le peuple du Yukon choisit l'option du statut provincial. Je crois que c'est la déclaration exacte de M. Clark. Si je le précise, c'est parce que les consultations devront inclure tous les gens du Yukon.

On s'inquiète évidemment beaucoup de ce qui arrivera au cours de la transition vers le statut provincial. Quelle sera la participation des gens du Yukon dans les démarches aboutissant à l'obtention du statut provincial, et plus tard dans l'administration elle-même?

Je puis vous dire que j'ai déjà rencontré des Indiens du Yukon dès la première semaine. J'ai reçu d'autres représentations de la part d'autres Yukonais, mais ce que M. Clark a particulièrement souligné, c'est qu'il ne progresserait dans ce sens que dans la mesure où le Yukon serait prêt à le faire. Mais nous n'entraverons pas le mouvement vers le statut provincial. Si

le Yukon est désireux et prêt à la fin de notre premier mandat, j'espère que cela arrivera.

NOUVELLES INDIENNES : La critique est toujours la même au sujet du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, son portefeuille a "deux chapeaux". Je me demande ce que vous pensez de cette critique et croyez-vous que ces deux intérêts soient compatibles : le développement et le peuple autochtone?

LE MINISTRE : Oui, je le pense. Il suffit d'un petit rien pour réconcilier les deux. Je crois qu'il y a des domaines où la réconciliation est possible, entre les Affaires indiennes et les Affaires du Nord. Je ne les trouve pas incompatibles.

Mais si le peuple indien s'oriente vers une plus grande participation, cela devra être fondé sur un développement quelconque.

Je suis très inquiet au sujet de ce que j'appelle un développement artificiel. J'en ai trop vu, non seulement chez les Indiens, mais partout. C'est là que nous avons simplement créé des développements fondés sur aucune base naturelle, que ce soit les ressources, les terres, les aptitudes, les activités économiques, les marchés ou d'autres éléments. Et si nous ne réussissons pas, et cela est arrivé, qui est blâmé? Comme vous le savez, c'est le peuple indien, qui subit un autre échec.

Bien que je ne me fasse aucune illusion sur les difficultés qu'il y aura à reconcilier les deux aspects, ou chapeaux de mon Ministère, je pense qu'il y a de nombreux domaines où nous le pouvons.

Comme je m'en rends compte, l'arrêt du développement économique a été presque utilisé pour verser des larmes de frustration. Asseyons-nous et raisonnons ensemble, avant que le développement économique prenne place. **Et mon rôle, tel que je le conçois, est d'établir les ponts et de changer les attitudes.**

NOUVELLES INDIENNES : Les Parcs sont officiellement transférés au ministère de l'Environnement.

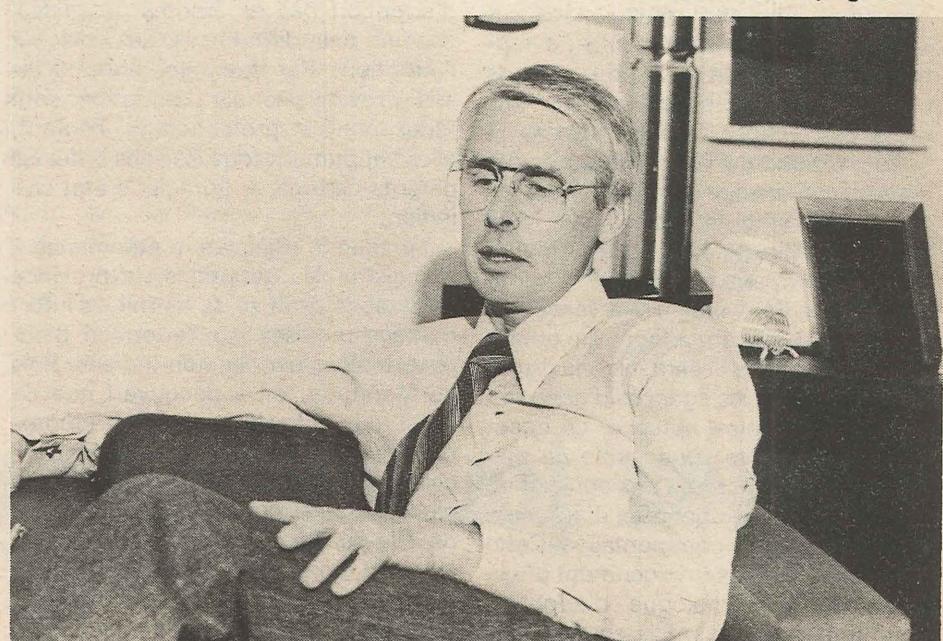
LE MINISTRE : Oui, j'ai perdu la partie amusante.

NOUVELLES INDIENNES : Une rumeur court au sujet du prochain transfert des Affaires du Nord.

LE MINISTRE : Je peux répondre catégoriquement que c'est non.

NOUVELLES INDIENNES : Le Programme n'ira nulle part ailleurs?

(suite à la page 5)



Status for adopted child complex issue

By Melissa Lazore

Perhaps one of the most complex issues facing Indian people is the adoption of status Indian children.

Traditionally, Indian children were adopted by members of their own tribe if the parents were incapable — for whatever reason — of caring for them. Today, we find that the Indian community is no longer self-sufficient in the area of child welfare. This is partly due to a change in attitude and way of life which is now ruled by federal laws. The provincial adoption standards are another reason.

Legally, it appears that the provincial adoption laws will apply to Indians because when the Indian Act was written, the whole area of family law and child welfare was omitted. The law states that where there are no existing federal laws or laws under the Indian Act, then provincial laws will apply.

However, there is a limit to the extent in which these laws are carried out when Indian children are involved. Indian leaders were quite concerned that too many Indian children were being adopted by non-Indians and taken out of the country. Their biggest concern was that these children weren't informed of their Indian status.

In October of 1975, the Supreme Court of Canada ruled that the provincial adoption law could apply to Indians subject to the provisions of the Indian Act. Several interpretations of section 88 of the Indian Act were made before this ruling was passed.

Some provinces, British Columbia for example, have since amended their adoption Act to include the following: "10. (4a) The Status, Rights, Privileges, disabilities and limitations of an adopted Indian person acquired as an Indian under the Indian Act or under any other act or law are not affected by this section."

H. Chapman, Chief, Band Membership Division at the Department of Indian Affairs and Northern Development, said, "The adopted Indian child maintains all the rights of any other Indian child living under similar circumstances." He said in recent years the number of people making inquiries about possible Indian status has increased. He also said they are getting more requests from the adoptive parents about the rights of the adopted Indian child.

As a result of the numerous inquiries and in response to the desire to inform Indian children of their status the Department has prepared an information booklet. "Adoption of the Indian Child" is for the information of those who adopt Indian children in Canada and will eventually be issued to all adoption agencies in Canada. At this point it is in manuscript form and has been sent to various band councils and adoption agencies for comment. The booklet is not a promotion piece or an adoption catalog of Indian children. It contains information on the different Indian tribes across Canada, Indian status and Indian Rights and protection of Indian child's rights. If all goes well, the booklet will be published by the end of 1979.

WHO IS ENTITLED TO BE REGISTERED?

If the parents of a child are a non-

status man and a status Indian woman, the child will be registered as a status Indian, subject to protest from band councils or members of the Indian community. The reason being to prevent the registration of too many "blond Indians".

The child of a status Indian man and a non-status woman will be given status if born while the couple are married. If the child is illegitimate the child will not be given Indian status.

Certain problems can arise if a status Indian woman has an illegitimate child and immediately places the child up for adoption. It is possible that the fact of status entitlement may never be conveyed to either provincial officials or to the Indian registrar. The child will be entitled to status, but the placement and adoption will probably permanently prevent him from ever getting sufficient information to enable him to become registered. The responsibility for this does not lie with the registrar, or with the provincial officials, but with the mother.

A minor child can lose his Indian status if his mother marries a non-Indian man, provided of course there is sufficient proof that this man is the child's natural father.

RECORDING OF ADOPTED INDIANS IN MEMBERSHIP

The Indian registrar, upon notification from the mother, records the name of the Indian child who is to be placed for adoption in a general list or "Aid List". This list is kept separate from the band lists. With cooperation from provincial adoption agencies, the adopted name of this child is then added to this list.

The Department encountered special problems in obtaining data from adoption agencies in the different provinces due to the differences in the adoption laws. For instance, because provincial adoption laws are there for the protection of the child, they cut all ties between the natural parents and the Indian registrar.

When the Department first started recording adoptions the province of Quebec refused to supply the requested information on the adoption of Indian children by non-Indians. Then in Manitoba many children were said to have been adopted by non-Indians from outside the country, this caused alarm among Indian leaders. Most children from Prince Edward Island's two reserves are adopted outside the province. This is probably due to the fact that the combined Indian population there is less than 500. The Department reports they receive fairly good cooperation from British Columbia, Alberta, Saskatchewan and New Brunswick.

Adoptions recorded in the Indian Registrar Reports and Vital Statistics Preliminary Annual reports and Statistics Canada were used to draft a chart covering a 16-year period showing the number of adoptions made in a calendar year by Indians and by non-Indians. Two outstanding facts come to mind when examining the chart. One is that the figures indicate a rise in the number of adoptions and secondly there is a decrease in the number of Indian children adopted by Indian parents.

Figures for the calendar year 1961 show that there were 94 adoptions of Indian children made in Canada. Of this number, over half (55 adoptions) were made by Indian parents. By 1978, the number of adoptions was up to 465 and only 111 children were placed with Indian parents.

If a status Indian couple adopt a status Indian child, the child will be transferred to the band of the adopting parents. Above all, the fact that the child acquires new parents does not make him an illegitimate child and it is his legitimacy which entitles him to registration in conjunction with the fact that he was born of a male person entitled to registration.

According to one official at the Ontario Ministry of Health in Toronto times are changing. Adoption laws are becoming more lenient, there are more single parents adopting and many of these adoptions involve Indian or Metis children.

The Department is the only link in revealing for the adopted child who his or her natural parents are and in determining his entitlement to Indian status.

The rights which accompany Indian status are: the use of reserve land; exemption from certain taxes; hunting, fishing and trapping rights; treaty payments and band funds; financial assistance; education and other benefits. Unless the adopted child is made aware of his status at an early age he will not be able to take advantage of what is rightfully his.

If the child is adopted by non-Indians, in most cases he will have to wait until he is ready to move to the reserve.

Any decisions made in relation to the adoption and placement of Indian children have serious implications for cultural survival. The placement of children with Indian status in non-status homes may affectively isolate the child from not only his legal rights as an Indian, but also from his very right to live amongst Indians.

Under the justice system the law protects the child's rights as an Indian, but what protection is there against absorbing non-Indian values and way of life if the child is raised by non-Indians?

Unless prepared to spend a great deal of time trying to fit in amongst Indian people on the reserve, he has little choice but to live as a non-Indian.

One common suggestion which has been made towards the adoption problem is that Indian people gain more control and greater jurisdiction in the area of adoption and child welfare. This can be done by establishing the by-law powers given to band councils under the Indian Act.

Among the more costly proposals were plans to establish more family counselling units on reserves with trained Indian counsellors working with the family. This would eliminate scenes where the provincial social workers are called in as a last resort and remove children from their homes.

Another idea was to convert former Indian residential schools into foster homes which would be completely run by Native people.

There is no simple solution to the many problems associated with the adoption of an Indian child but indications appear to be more involvement by Indian people.

Interview Jake Epp

(continued from page 3)

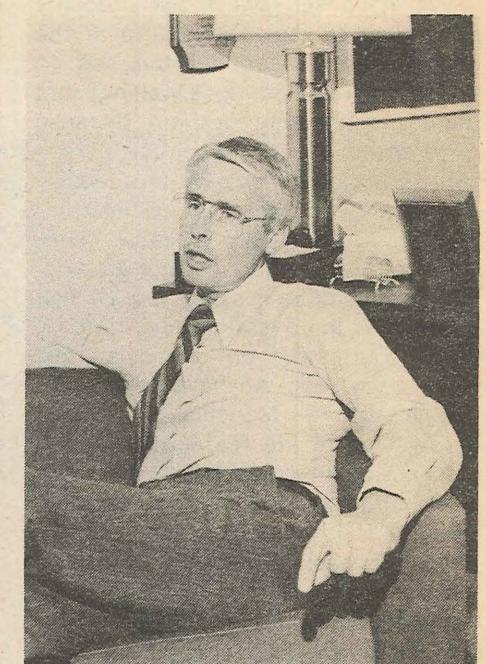
Indian and Inuit people. I say that's an advantage. Hopefully, I'm a quick learner.

But what I'm going to concentrate on is directions — that is, nuances, and attitudes rather than the day-to-day operations. We've got administrators in place for the day-to-day operations. If I can start from the top and bring about an attitude where the Department and Government is again service-oriented. And that doesn't mean we aren't going to have conflict and differences and some good adversary discussion. I'm used to that. But the underlying factor is that we want to serve the people that are most directly affected by us, namely the Inuit people, the Indian people and the citizens of Canada generally. Hopefully that will be our first step in the right direction.

INDIAN NEWS One final question. There is a senior Minister appointed for social programs in Cabinet. Does your portfolio fall under that Minister?

MINISTER Yes, it does . . . David MacDonald. In fact, we have called that subcommittee of Cabinet, SOCIAL AND INDIAN AFFAIRS.

I think it's the first recognition in a long time that it's not just supposed to



be an addendum type of department that hands out paternalistic cheques. But in fact that some meaningful work is supposed to be done. And I have no illusions that it's going to be easy. But we've had challenges before.

The other thing I want to do is get out and meet people. I found this as an MP I always felt the best way to represent people was to get to my riding. And not just at election time.

L'adoption des enfants inscrits

Par Melissa Lazore

L'un des problèmes les plus complexes auxquels doivent faire face les Indiens est celui de l'adoption des enfants indiens inscrits.

Suivant la tradition, les enfants indiens étaient adoptés par les membres de leur propre tribu lorsque leurs parents étaient incapables d'en prendre soin, qu'elle qu'en soit la raison. De nos jours, la communauté indienne ne peut plus se suffire à elle-même dans le domaine du bien-être des enfants. Cela est dû en partie à un changement d'attitude et à une nouvelle façon de vivre, réglés par les lois fédérales. Les normes d'adoption fixées au niveau provincial sont une autre raison.

Légalement, il semble que les lois provinciales sur l'adoption s'appliquent aux Indiens, car lorsque la Loi sur les Indiens a été instituée, on a complètement ignoré les domaines des lois familiales et du bien-être des enfants. La loi stipule que lorsqu'il n'y a pas de loi fédérale, ou qu'elles ne sont pas incluses dans la Loi sur les Indiens, les lois provinciales doivent s'appliquer.

Il y a cependant des limites à la portée de ces lois lorsque des enfants indiens sont concernés. Les leaders indiens étaient très inquiets du fait que trop d'enfants indiens étaient adoptés par des non-Indiens et expatriés. Leur plus grande inquiétude était que ces enfants n'étaient même pas tenus au courant de leur statut d'Indien.

En octobre 1975, la Cour suprême du Canada a jugé que les lois d'adoption provinciales pouvaient s'appliquer aux Indiens, en fonction des dispositions de la Loi sur les Indiens. Avant que ce jugement soit ratifié, de nombreuses interprétations de l'article 88 furent faites.

Certaines provinces, la Colombie-Britannique par exemple, ont amendé leur loi sur l'adoption, pour y inclure ce qui suit: "10.(4a) Les statuts, droits, priviléges, incapacités et limitations d'une personne indienne adoptée, acquis suivant la Loi sur les Indiens, ou quelque autre accord ou loi, ne sont pas touchés par cet article."

H. Chapman, chef de la Division de l'effectif des bandes, au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, a déclaré : "L'enfant indien adopté conserve tous les droits d'un autre enfant vivant dans les mêmes circonstances." Il a ajouté qu'au cours des dernières années, le nombre de personnes qui se sont renseignées sur l'obtention de statuts d'Indiens, a augmenté; il en est de même des parents adoptifs qui se renseignent sur les droits des enfants indiens adoptés.

Pour répondre à ces nombreuses demandes de renseignements et pour informer les enfants indiens sur leurs statuts, le Ministère a publié un document d'information intitulé : "L'adoption d'un enfant indien". Il renseigne les gens qui désirent adopter un enfant indien au Canada et sera mis à la disposition de toutes les agences d'adoption du pays. A l'heure actuelle, ce document se présente sous forme de manuscrit et a été adressé aux conseils de bandes et aux agences d'adoption pour obtenir leurs commentaires. Cette brochure n'est pas un document publicitaire ou un catalogue d'adoption pour enfants indiens. Elle contient des

informations sur les différentes tribus indiennes du Canada, sur les statuts des Indiens, sur leurs droits et sur la protection des droits des enfants indiens. Si tout va bien, la brochure sera publiée dans sa forme finale à la fin de 1979.

QUI A LE DROIT D'ÊTRE INSCRIT?

Si les parents d'un enfant sont un homme non inscrit et une femme indienne inscrite, l'enfant sera enregistré comme Indien inscrit, dépendant des contestations des conseils de Bande ou des membres de la communauté indienne; cela afin de prévenir l'inscription de trop "d'Indiens blonds".

L'enfant d'un Indien inscrit et d'une femme non inscrite, recevra le statut d'Indien, s'il est né lorsque le couple était marié. Si l'enfant est illégitime, il n'aura pas le statut d'Indien.

Il y a certains problèmes lorsqu'une femme indienne inscrite a un enfant illégitime et qu'elle le place immédiatement en adoption. Il est possible que les faits établissant les statuts ne soient jamais dévoilés aux agents provinciaux ou à l'officier d'état civil indien. L'enfant aurait droit aux statuts, mais son placement en adoption l'empêchera définitivement d'obtenir suffisamment d'information pour lui permettre de se faire enregistrer. La responsabilité de cette situation n'est pas celle de l'officier d'état civil ni des agents provinciaux, mais celle de la mère.

Un enfant mineur perd son statut d'Indien si sa mère épouse un non-Indien, pourvu que naturellement, il y ait suffisamment de preuves que le mari est le père naturel de l'enfant.

ENREGISTREMENT D'INDIENS ADOPTÉS COMME MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

L'officier d'état civil indien, sur avis de la mère, inscrit le nom de l'enfant indien, qui est placé pour adoption, sur une liste générale ou "Liste d'aide". Cette liste est tenue séparée des listes de bande. "En coopération avec les agences provinciales d'adoption, le nom d'adoption de cet enfant est alors ajouté à cette liste.

Le Ministère se heurte à des problèmes particuliers pour obtenir des renseignements de la part des agences d'adoption des différentes provinces, du fait des différences des lois sur l'adoption. Par exemple, comme les lois provinciales sur l'adoption sont faites pour la protection de l'enfant, elles suppriment tous les liens entre les parents naturels et l'officier d'état civil indien.

Lorsque le Ministère a commencé à enregistrer les adoptions, la province de Québec a refusé de fournir les informations requises sur l'adoption d'enfants indiens par des non-Indiens. Puis au Manitoba, on a découvert que de nombreux enfants avaient été adoptés par des non-Indiens en dehors du pays; cela a alarmé les leaders indiens. La plupart des enfants de deux réserves de l'Île-du-Prince-Édouard sont adoptés en dehors de la province. Cela est probablement dû au fait que l'ensemble de la population indienne ne dépas-

se pas 500 personnes. Le Ministère rapporte qu'il obtient une excellente coopération de la part de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick.

Afin de préparer un graphique étalé sur une période de 16 ans pour indiquer le nombre d'adoptions annuelles par les Indiens et non-Indiens, on a consulté les enregistrements d'adoptions dans les rapports de l'officier d'état civil indien, les statistiques vitales des rapports annuels préliminaires et Statistique Canada. Deux faits saillants apparaissent lorsque l'on considère ce graphique. L'un concerne les chiffres qui indiquent une nette augmentation du nombre d'adoptions, et l'autre, ceux qui montrent une diminution des adoptions d'enfants indiens par des parents indiens.

Les chiffres de 1961 indiquent qu'il y a eu 94 adoptions d'enfants indiens au cours de cette année au Canada. Parmi elles, 55 ont été effectuées par des parents indiens. En 1978, le nombre d'adoptions s'est élevé à 465 et seulement 111 enfants ont été placés chez des parents indiens.

Lorsqu'un enfant indien inscrit est adopté par un couple d'Indiens inscrits, il est transféré dans la bande des parents adoptifs. En fait, lorsque l'enfant acquiert de nouveaux parents, cela ne le rend pas illégitime et c'est sa légitimité qui lui confère le droit d'être inscrit, en plus du fait qu'il est né d'un homme inscrit.

D'après un agent du ministère de la Santé de l'Ontario à Toronto, les choses évoluent. Les lois d'adoption deviennent plus coulantes, il y a plus de parents adoptifs célibataires, et beaucoup d'adoptions concernent des enfants indiens ou métis.

Le Ministère est le seul lien qui puisse révéler à l'enfant adopté, qui sont ses parents naturels et qui soit à même de déterminer son droit au statut d'Indien.

Les droits qui accompagnent le statut d'Indien sont : l'utilisation de la terre de la réserve; l'exonération de certaines taxes; les droits de chasse, de pêche et de piégeage; les bénéfices des paiements des traités et des fonds de la bande; l'aide financière; l'éducation et d'autres bénéfices. A moins que l'enfant adopté soit au courant de

ses statuts dès son plus jeune âge, il sera incapable de retirer les avantages de ce qui lui revient de droit.

Si l'enfant est adopté par des non-Indiens, dans la plupart des cas, il devra attendre d'être prêt à déménager dans la réserve.

Les décisions prises relativement à l'adoption et au placement d'enfants indiens ont de sérieuses implications sur le plan de la survie culturelle. Le placement d'enfants indiens inscrits dans des familles non inscrites, peut effectivement isoler l'enfant, non seulement concernant ses droits d'Indien, mais aussi le priver de son droit de vivre parmi les Indiens.

Suivant le système de justice, la loi protège les droits de l'enfant en tant qu'Indien, mais quelle est la protection qu'il a contre l'assimilation des valeurs non indiennes et la façon de vivre, s'il est éduqué par des non-Indiens?

A moins qu'il ne soit préparé à passer beaucoup de temps à se familiariser au milieu indien de la réserve, il lui restera peu de choix, seulement celui de vivre comme un non-Indien.

Concernant les problèmes d'adoption, on a souvent suggéré que les Indiens aient plus de contrôle et une plus grande responsabilité juridique dans les domaines de l'adoption et du bien-être des enfants. Cela peut être effectué en confirmant les pouvoirs d'établir des statuts donnés aux conseils de la bande selon la Loi sur les Indiens.

Parmi les propositions plus coûteuses, on a projeté de mettre sur pied plus de groupes de conseillers familiaux dans les réserves, avec des conseillers indiens bien entraînés pour travailler avec les familles. Cela permettrait d'éliminer les situations où les travailleurs sociaux provinciaux sont consultés en dernier ressort et retirent les enfants de leurs familles.

Une autre suggestion était de convertir les anciennes écoles résidentielles en foyers nourriciers qui seraient gérés entièrement par des Autochtones.

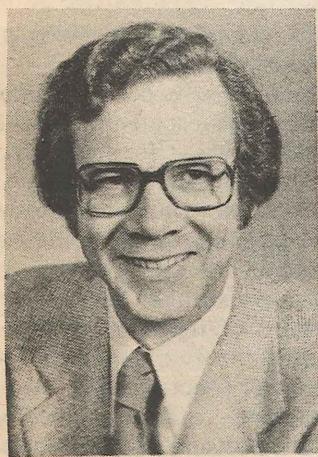
Il n'existe pas de solutions faciles pour les nombreux problèmes relatifs à l'adoption d'un enfant indien, mais on a tendance à considérer la formule d'une participation plus importante du peuple indien.

DES NOMS DANS LES NOUVELLES

Frank Calder, le chef de la nation indienne nishga, qui avait été retiré du cabinet N.P.D., puis s'était joint au parti du Crédit social, a été réélu dans la région d'Atlin qu'il a représentée pendant 26 ans . . . Un chirurgien orthopédiste a reçu l'ordre de payer \$115 000 de dommages au père de Debra Stacy âgée de 15 ans, résidente à Caughnawaga. Son bras a dû être amputé à cause d'une gangrène aiguë qui a suivi une opération effectuée par le Dr Claude A. Plante . . . Le leader conservateur, Joe Clark, s'est engagé à changer les lois fédérales discriminatoires contre les femmes indiennes . . . Le Dr Louis Tekaronhiakew Montour, âgé de 24 ans, de Caughnawaga, est devenu le premier Indien à recevoir un diplôme de docto-

rat de la faculté de médecine de l'université McGill. Montour est le fils d'Agnès Montour . . . Andrew Ricard, l'un des leaders indiens les plus éminents de l'Ontario, a été nommé membre de la Commission des droits de l'homme de l'Ontario; cette nouvelle a été annoncée par le premier ministre William Davis . . . Ed Head, leader du mouvement contestataire de la main-d'œuvre, à Winnipeg, a menacé de bloquer les routes de transport qui mènent vers le Nord. "Ce sera ma prochaine opération, fermer les routes et les voies de chemin de fer et arrêter les expéditions de l'Inco et de la Hudson Bay (minerais et fonte); nous allons bloquer les sociétés et les mettre à genoux."

Former minister sought change



When I became Minister of this Department, I spent many hours listening to Indian people express themselves on the general and specific problems in their communities. Indian people have convinced me that in some fundamental respects, the existing Indian Act impedes the attainment of Indian cultural, social and economic aspirations. Under the present Act, I see no way in which Indian people can adequately deal with their future on their own terms. I firmly believe that the present Indian Act is based on a paternalistic approach which I, as Minister of Indian and Northern Affairs, have a responsibility to correct. I am asking you to give me your views on how to address the concerns which Indian people have expressed to me and to my Cabinet colleagues.

We have discussed changes with Indian groups in various parts of the country, and in various ways over the past three years, particularly in recent months.

Throughout these discussions, the goal has been to enable you to make the major decisions yourselves re-

garding the political, economic, social and cultural well being of your communities. This letter is intended to bring you up to date on what I have heard, and how I propose to respond in the future to the concerns of the Indian people.

You will be aware, I am sure, that the Prime Minister has recently taken steps to ensure that the constitutional concerns of the Indian and Inuit people can be expressed and reflected in the process of constitutional reform now under way in Canada. This constitutional process is likely to continue for some years to come. The next stage of these constitutional discussions is scheduled to take place this autumn.

At the same time, many day-to-day matters affecting the lives of Indian people at the community level call for action as soon as possible. Therefore, I am suggesting that we deal with them in a manner which does not prejudice decisions on constitutional change that may be achieved in due course.

Indian Act revision and the constitutional change processes are both important to Indian people. My feeling is that they should be viewed as separate but complementary processes.

The main challenge in modifying the Indian Act is to reflect the desire of Indians to take charge of government in their own communities. In effect, the revised Act must recognize that Indian Bands should have the responsibility and autonomy that need to achieve effective self-government.

The present Act contains barriers to resolving some of the problems facing you as chiefs and councillors. While there are also administrative problems which we intend to continue addressing, it is clear that a revised statutory base is needed before substantial progress can be made toward the goal of Indian government. Revising the

Indian Act should provide that statutory base.

It is my firm belief that several steps in the desired direction could be taken in the coming months. I have been preparing for some time now to recommend to my colleagues in government certain changes that could be made to the existing legislation. These would be a first phase in making the Act more responsive to your needs without prejudice to the broader and more long-term issues that require further study.

Many bands tell me they now wish to move in directions which the current legislation does not allow. I do not believe these bands should be prevented from developing their communities, nor do I believe that their wish to do so should force other bands to accept change which they do not desire. Foremost among the changes I have in mind are provisions for a system of Indian government with responsibilities and powers to be exercised by those Bands who wish to do so. Other Bands would be free to remain under the Act's current system. The Act would provide for Bands to make their choice known.

Regarding the changes now under consideration, I want to re-emphasize two essential things, namely: that this is a first phase to meet a variety of needs; and that the changes relating to systems of Indian government are made optional for Bands wishing to take advantage of them. Other changes relate to education, control over surrendered lands, membership and out-dated restrictions on the individual freedom of Indians.

I am placing my thoughts about changes to the Indian Act before you so that you and your people can discuss them fully before draft amend-

ments are prepared for Parliament, possibly in the fall. All Indian people are encouraged to make known their views on the changes contemplated. Your views will be taken into consideration in preparing the draft bill for Parliament. Participation of Indian people at all stages of discussion is essential so that the results truly meet your needs and aspirations. I have attached to this letter a fuller explanation of my position developed to date and I look forward to having your views in the coming months. Please feel free to contact officials of my Department if you wish further elaboration on these topics.

As I have indicated publicly from time to time, my plan would be to place a draft bill before a Committee of Parliament, which then would start a special process of consultation. The Committee would travel across the country hearing the views of the Indian people and others on the proposals for revision.

It would then make its own recommendations on the kind of changes to be adopted. Such a process would take us to mid-1980 and enable the adoption of amendments to the Act toward the end of that year.

I ask you to look at these proposals and discuss them in the spirit in which I have developed them — that is that Indian people be given a legislative base which will allow for Indian self-determination within a Canadian constitutional framework.

Yours sincerely,

J. Hugh Faulkner.

Joint statement

to evaluate every one of the many northern pipeline route proposals, and to support one another in our opposition.

It is our contention that Polar Gas has not acted responsibly in its dealings with our people. They have come into our communities talking about the benefits their project will have for native people. They have tried to prevent us from seriously examining the implications of their proposal by constantly changing their route, and by assuring us that since their project won't be starting for several years, we don't have to worry yet about any social or environmental consequences.

We know that the benefits to the native people of the Polar Gas proposal will be few and very short-lived, while the costs will be many — and irreversible. Polar Gas talks of jobs, but a few short-term jobs are nothing in comparison to the environmental damage that will interfere with our way of life, and to the social costs that our people will be paying off long after the pipeline is in place.

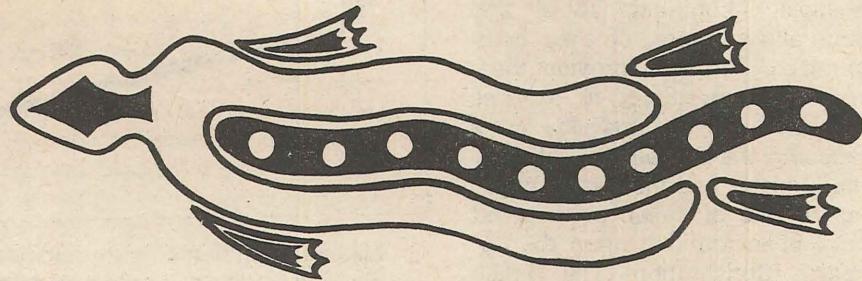
Judge Berger, in his report, showed clearly that the boom-and-bust cycle of development as represented by such

(continued from page 1)

pipeline project is not in the interests of the people of the north. Any pipeline or other major resource project must be part of a balanced over-all resource development plan, which is defined by the people as part of our land claims settlements, and which ensures that development will benefit the people.

We are also concerned that, with the election of a Conservative Government, our rights are even more likely to be ignored than under Trudeau's government. The PC's are more susceptible to pressure tactics from big business than the Liberals. And Joe Clark intends to sell Petro-Can to private enterprise, which removes the one possibility for responsible government involvement in the project.

Finally, we question whether Polar Gas is sincerely acting in the interests of all Canadians in pushing through its proposal. During the Mackenzie Valley pipeline debate, it became very clear that the Arctic Gas consortium was deliberately misleading the public to achieve its own selfish ends. We have no evidence to indicate that there is a shortage of natural gas in southern Canada — if anything, proven southern reserves have increased in the last two years.



Course complete

Twelve Maritime Indians have just finished a difficult four month split course on contract management.

Contract management is the business of writing legal agreements with building contractors. It involves getting down in writing specifications and completion deadlines. It's the "rules of the game" that two parties can agree to and abide by.

The course was supervised by senior contract advisors from Indian Affairs in Amherst and Ottawa.

Session one served as an introduction to the subject, from there on it was a matter of participation.

The group was divided into two teams with each having a problem to

solve. To make it more informative participants changed teams on each case. An advisor accompanied them through each problem and help them reach a solution.

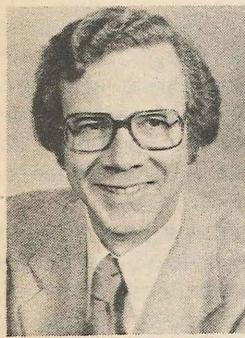
When a solution was reached the two groups met to present their cases. In these presentation sessions the advisors provided a critique and answered any questions of the groups. The most interesting critiques came from the students.

Here's what some of them said about the workshop.

"Damn good course. I hope that everybody that was involved enjoyed it and learned as much as I did."

"I enjoyed it and profited from it."

La dernière lettre de Faulkner



Lorsque je suis devenu ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai passé de nombreuses heures à écouter les Indiens s'exprimer sur les problèmes généraux et particuliers de leurs collectivités. Ils m'ont convaincu que, sous certains aspects fondamentaux, l'actuelle Loi sur les Indiens met obstacle à leurs aspirations culturelles, sociales et économiques. En vertu de l'actuelle Loi, je ne vois aucunement comment les Indiens peuvent adéquatement bâtir leur avenir selon leurs propres conditions. Je crois fermement que l'actuelle Loi sur les Indiens est fondée sur une approche paternelle qu'à titre de Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je me dois de corriger. Je vous prie donc de me dire comment répondre, selon vous, aux préoccupations qu'ont exprimées les Indiens à mes collègues et à moi-même.

Au cours des trois dernières années, et plus particulièrement au cours des derniers mois, nous avons traité, de différentes façons, des changements avec les collectivités indiennes dans diverses régions du pays.

Les entretiens ont porté sur la possibilité de vous permettre de prendre des décisions importantes relatives au bien-être de vos collectivités dans les domaines politique, économique, social et culturel. Je tiens donc, par la présente, à vous informer de ce que j'ai entendu et de ce que je propose pour répondre, à l'avenir, aux préoccupations des Indiens.

Vous êtes sans doute au courant que le Premier Ministre a pris dernièrement des mesures afin de s'assurer que les Indiens et les Inuit puissent exprimer leurs vues sur les questions constitutionnelles et qu'elles se traduisent dans le processus de réforme constitutionnelle maintenant en cours au Canada. Selon toute vraisemblance, ce processus constitutionnel se poursuivra pendant les années à venir. La prochaine étape de ces discussions constitutionnelles se tiendra cet automne.

Entretemps, il faudrait régler certaines questions pratiques relatives à la vie quotidienne des Indiens dès que possible. Je suggère donc que nous agissions de façon à ne pas contre-carrer les décisions relatives au changement constitutionnel qui peut être réalisé en temps et lieu.

La révision de la Loi sur les Indiens et les changements constitutionnels sont d'une grande importance pour les Indiens. Je crois donc qu'ils devraient être considérés comme des processus distincts mais complémentaires.

Le principal défi que nous ayons à relever en modifiant la Loi sur les Indiens est de traduire la volonté de ceux-ci de prendre en main leur gouvernement dans leurs propres collectivités. En pratique, la Loi ainsi révisée doit reconnaître aux bandes indiennes la responsabilité et l'autonomie dont elles ont besoin pour se pourvoir d'un gouvernement autonome efficace.

La Loi actuelle comporte des barrières qui empêchent de résoudre certains problèmes auxquels vous, chefs et conseillers, devez faire face. Bien qu'il y ait aussi des problèmes d'ordre administratif, dont je veux continuer de me charger, il est bien clair qu'il faut établir des fondements statutaires révisés adéquatement avant d'accomplir des progrès marqués vers l'objectif d'un gouvernement indien. La révision de la Loi sur les Indiens devrait fournir ces fondements statutaires.

Je crois sincèrement que plusieurs étapes importantes pourraient être franchies au cours des mois prochains. Je prépare déjà, depuis quelque temps, certains changements qui pourraient être apportés aux mesures législatives actuelles. Ils constituerait le premier geste visant à rendre la Loi plus apte à répondre à vos besoins, sans pour autant intervenir dans les questions plus importantes, et échélonnées sur un plus long terme, qui nécessitent des études supplémentaires.

De nombreuses bandes me disent qu'elles veulent maintenant emprunter des voies que la Loi actuelle ne leur permet pas de prendre. Je ne crois pas qu'il faille empêcher ces bandes de valoriser leurs collectivités; je ne crois pas non plus que leur volonté de le faire doive obliger d'autres bandes à accepter des changements qu'elles ne veulent pas. Les modifications que je préconise en premier lieu consisteraient à permettre la création d'un gouvernement indien investi de pouvoirs et de responsabilités exercés par les bandes qui le désirent. Les autres bandes seraient libres de rester dans le système actuellement établi par la Loi. Des dispositions de la Loi permettraient aux bandes de faire connaître leur choix.

Pour ce qui est des changements actuellement à l'étude, je voudrais souligner deux points essentiels notamment, qu'il s'agit de la première étape d'un processus plus élaboré, visant à répondre à une grande variété de besoins, et que les changements relatifs à la création de systèmes de gouvernement indien sont laissés au choix des bandes désireuses d'en tirer profit. D'autres changements sont liés aux domaines de l'éducation, du contrôle sur les terres cédées, de l'effectif et des restrictions dépassées en matière de liberté individuelle des Indiens. Je vous fais part de mes idées de modifications à la Loi sur les Indiens, afin que vous et

votre peuple puissiez en discuter avant qu'elles ne soient rédigées dans une version provisoire, et présentées au Parlement, éventuellement cet automne. Nous invitons tous les Indiens à s'exprimer à propos des changements envisagés. Leur opinion sera étudiée lors de la préparation de l'ébauche du projet de loi proposée au Parlement. La participation des Indiens à toutes les étapes de la discussion est essentielle, afin que les résultats répondent vraiment à vos besoins et à vos aspirations. Vous trouverez, ci-joint, un exposé de ma position actuelle et je vous saurai gré de me faire parvenir vos opinions à ce sujet au cours des prochains mois. N'hésitez pas, je vous prie, à entrer en contact avec les fonctionnaires de mon Ministère pour toute explication désirée.

Comme je l'ai déjà annoncé publiquement en quelques occasions, mon intention est de placer une ébauche de projet de loi devant un comité du Parlement, qui entreprendra alors un processus spécial de consultation. Le comité se déplacera dans tout le pays afin d'entendre le point de vue des Indiens et d'autres personnes sur les projets de révision.

Il présentera alors ses propres recommandations sur le genre de changements à adopter. Ce processus se terminera vers le milieu de 1980 et permettra l'adoption de modifications à la Loi vers la fin de cette même année.

Je vous demande donc d'étudier ces propositions et d'en discuter dans l'esprit dans lequel je les ai élaborées, c'est-à-dire que l'on donne aux Indiens des fondements législatifs permettant leur autonomie dans le cadre de la constitution canadienne.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

J. Hugh Faulkner

Interview

Jake Epp

(suite de la page 3)

LE MINISTRE : Non. Il restera où il est maintenant, aux Affaires indiennes et du Nord Canada.

Je dois expliquer la raison pour laquelle les Parcs ont été transférés. Le premier ministre Clark m'a dit clairement "qu'il y a plusieurs domaines où les choses sont en suspens, aux Affaires indiennes et du Nord. Il y a eu tellement de frustrations dans ces domaines que je tiens à ce que vous y consaciez vos efforts". Il m'a donc débarrassé des Parcs pour que je me concentre sur la solution des problèmes de ces secteurs.

NOUVELLES INDIENNES : C'est ici la fin de notre interview, à moins que vous n'ayez quelque chose à ajouter . . .

LE MINISTRE : Oui, les gens ont été surpris lorsque j'ai reçu ce portefeuille. Je crois que la tradition veut qu'on le confie à une personne en place, qui a eu beaucoup de contacts

avec le Ministère ou les Indiens et Inuit. Je dis que c'est un avantage. J'espère apprendre rapidement.

Ce sur quoi je vais me concentrer, c'est la direction; c'est-à-dire, les nuances et les attitudes, plutôt que sur les opérations au jour le jour. J'essaierai de commencer par le haut et de promouvoir une attitude où le Ministère et le gouvernement seront à nouveau orientés vers le service. Cela ne signifie pas que nous n'aurons pas de conflits et de différences d'opinions avec de chaudes discussions. J'y suis habitué. Mais le facteur important, c'est que nous voulons servir les gens qui sont directement concernés par nous, les Inuit, les Indiens et les citoyens canadiens en général. Ce sera je l'espère, notre premier pas dans la bonne direction.

NOUVELLES INDIENNES : Une dernière question. Il y a un ministre

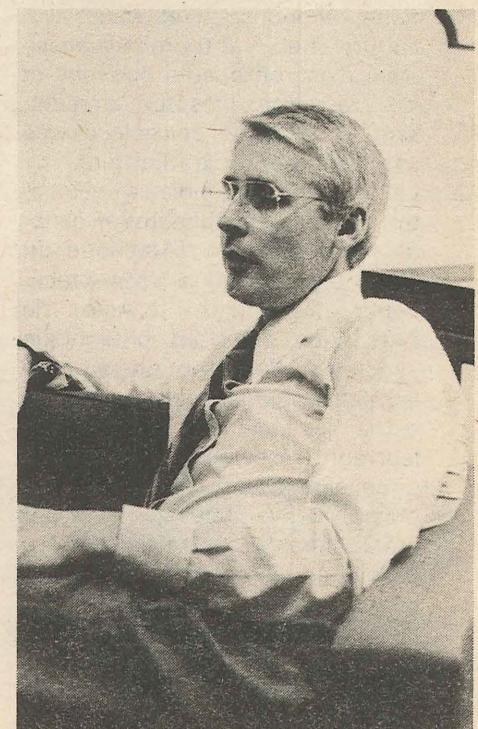
supérieur affecté aux programmes sociaux dans le cabinet. Est-ce que votre portefeuille dépend de ce ministre?

LE MINISTRE : Oui, c'est exact, . . . David MacDonald. En fait, nous avons baptisé ce sous-comité du cabinet, AFFAIRES SOCIALES ET INDIENNES.

Je crois que c'est la première fois depuis longtemps que l'on reconnaît que ce n'est pas simplement un genre d'addenda au Ministère, qui distribue des chèques paternalistes. Mais en fait, qu'une tâche importante doit être accomplie. Je ne me fais pas d'illusions, ce ne sera pas facile. Mais nous avons eu d'autres défis dans le passé.

Je tiens aussi à sortir pour rencontrer des gens. J'ai trouvé quand j'étais député, que c'était la meilleure façon de représenter le peuple, en visitant mon comté. Pas seulement au moment des élections.

NOUVELLES INDIENNES : Merci.



Background paper

Changes in act provide legal base

Since its beginnings, the Indian Act has been paternalistic in its main provisions concerning Indians and lands reserved for Indians. It required that Bands obtain ministerial approval before they made decisions or took actions affecting their members or assets, including land. Gradually this paternalism has given way to approaches to a Government-Indian relationship based on partnership and cooperation. Bands now are asking that they be enabled to initiate and carry out their own plans as well as to deliver government programs. They are seeking the exercise of greater freedom to decide their own future. At the same time, there has been an increasing need for the protection of the rights of the individual Indian. To provide a statutory basis for these aspirations, proposals have been put forward to amend the Indian Act.

Indian Government

On the basis of a number of guiding principles, the Indian Act could be revised to enable Indian communities to exercise the option of deciding whether to adopt a new Indian government system with greater responsibility and accountability for their own affairs; or to continue under the existing set of powers and responsibilities.

These principles would allow Indian people to choose their own forms of government within a possible framework of charters, which would be the constitution for each band or group of bands concerned. Indian people would be able to enlarge their areas of self-government at the pace which they desire without the need for frequent amendments to legislation.

The guiding principles are as follows:

1. The goal of Indian government is to enable the Indian people to make the major decisions on the political, economic, social and cultural well-being of their communities. This will provide them with an opportunity to exercise authority and responsibility while reducing the degree of control by the Minister and the Department.
2. Institutions of Indian government have been founded upon the Canadian Constitution (The British North America Act) and upon historic precedent. The BNA Act provides that Parliament exercise exclusive powers to legislate on matters relating to "Indians and lands reserved for Indians." Indian people have exercised legal powers and responsibilities through laws enacted under the federal powers, primarily the Indian Act. It is now recognized that Indian people had their own governing institutions before the arrival of Europeans.
3. Indian government should be responsible for a complete range of functions affecting the social, economic and cultural well-being of their communities. These, together with the continuing special relationship between the Indian people and the federal government, would constitute a unique form of government in Canada recognized by the Federal and Provincial governments.
4. The decision-making system at the community level should be the basis for the authority of Indian government. District or other associations and groups should derive their authority from the Indian bands.
5. Indian government must be flexible enough to cope with the wide differences in economic, cultural, political and administrative development of Indian communities across the country. Individual Indian communities would have the opportunity to choose the type of government best suited to their needs, desires and capa-
- b) the special relationship of Indian people to the Minister of Indian Affairs;
- c) the unique and continuing relationship of the Indian people with the federal government;
- d) the federal government's responsibility to meet treaty and other legal commitments;
- e) the provision of resources for services to Indians.

It is vital that Indian people understand that the adoption of the changes proposed is truly optional. Those who wish to continue under the Band government provisions of the existing Act will be able to do so. This is the

ponents ensuring this political and financial accountability.

The components could include:

1. Indian governments would establish by-laws for selecting chiefs and councillors. Provision would be made for protesting a selection on grounds of contravening the by-law. The power of the executive would be established. A system of reporting relationships would be formulated to ensure general accountability to Band members. Band government would provide Band members with certain kinds of information.
2. Acquisition of a charter would bring an Indian community specific legal status. It would help to establish Indian governments as responsible decision-making authorities with normal public liability for their actions. At the same time, it would remove present barriers to Bands using credit institutions for economic development and other purposes.
3. Chartered Indian governments would have a financial system of annual budgets including spending estimates relating to use of government funds, band revenues and band capital funds. They would submit these plans to their Band members. Appropriate financial procedures also would ensure accountability to the Minister and to Parliament for federal funds.
4. Individual rights would be guaranteed as would a system for individuals to appeal against discrimination, alienation of community rights and other actions.

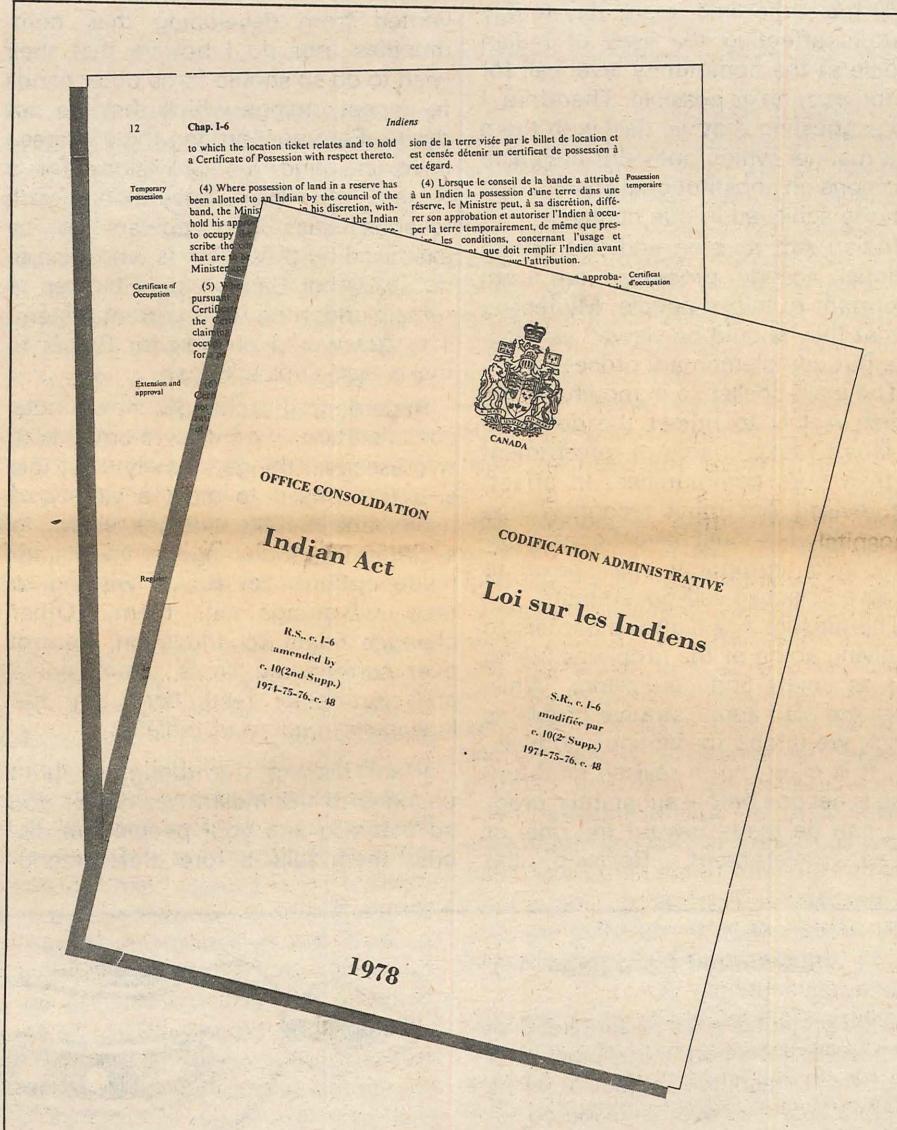
Education

The Minister's on-going responsibility for the education of Indian children resident on reserves or Crown lands would be reaffirmed. The principle of Indian control of Indian education would be reflected in the Act so that Bands would be responsible and accountable for the nature of education services for Indians as well as for the development and delivery of these services.

The basic principle of Indian people exercising control over education would be reflected in changes to the Act.

1. Agreements for the provision of education services to Indian children could be entered into directly with Bands, whether chartered or not;
2. Bands would approve any other educational service agreement before the agreement is signed;
3. Chartered Bands would pass by-laws on matters such as attendance, truancy and school governance;
4. Band authorities would account to Band members for education program quality as well as for expenditures;
5. Where Bands choose not to accept this responsibility, control factors over the quality of educational services would continue to be a ministerial responsibility.

(continued on page 8)



bilities. Indian communities, desiring to do so, would be free to remain under existing governmental structures of the Indian Act.

6. Indian government should be responsible and accountable to the local community for the way in which it carries out its responsibilities, powers and functions. It must be financed in a manner which enhances its accountability. The need for detailed Departmental control over community budgets and spending would thereby be reduced.
7. While the Minister's responsibility to Parliament will continue, the Department's role would shift to one of advice and support. Indian governments would design, implement and administer their own programs and activities.
8. Indian governments would exercise their authority without prejudice to:
 - a) the special status of Indians and Indian lands;

basic principle underlying the principles described.

These principles could be implemented by the provision, in a separate part of the Act, of a framework for the negotiation of Indian government charters. These charters would describe and define the type of government chosen, and, in effect, become the constitution for the Indian governments concerned.

To ensure that the proposed charter system works smoothly and effectively, an independent Indian Government Commission, the majority of whose members would be Indian, would be established. Its responsibilities would include the negotiation of charters at the initiative of bands.

The extended powers and authority for Indian governments under the charter option would carry with them political responsibility and financial accountability. While charters would vary according to the expressed wishes of the band or community concerned, charters would contain core com-

Données de base

Le gouvernement Indien

Depuis son institution, la Loi sur les Indiens était essentiellement de nature paternaliste à l'égard des Indiens et des terres qui leur étaient réservées. Les bandes indiennes devaient obtenir l'autorisation ministérielle avant de prendre des décisions ou des mesures touchant les membres ou les biens des bandes, y compris les terres. Graduellement, ce paternalisme a été remplacé par de nouvelles relations entre le gouvernement et les Indiens, fondées sur l'association et la coopération. Les bandes demandent maintenant qu'on leur donne les moyens d'entreprendre et de réaliser leurs propres programmes gouvernementaux, en fonction de leurs plans. Elles veulent jouir d'une plus grande liberté afin de décider de leur avenir. Par le fait même, le besoin de protéger les droits des particuliers indiens se fait de plus en plus sentir. Des projets visant à modifier la Loi sur les Indiens ont été mis de l'avant afin de fournir un fondement statutaire à ces aspirations.

Gouvernement indien

En se fondant sur un certain nombre de principes, la Loi sur les Indiens pourrait être révisée de façon à permettre aux collectivités indiennes d'exercer leur choix, à savoir si elles désirent adopter un nouveau système de gouvernement indien comportant des plus grandes responsabilités et un contrôle plus serré de leurs affaires, ou si elles veulent continuer à évoluer dans le même cadre de pouvoirs et de responsabilités.

Ces principes permettraient aux Indiens de choisir leur propre forme de gouvernement dans un réseau éventuel de chartes qui représenterait la constitution de chaque bande, ou groupe de bandes, intéressée. Les Indiens seraient en mesure d'accroître l'étendue de leur gouvernement à leur propre rythme sans avoir besoin d'apporter fréquemment des modifications à la loi.

Voici quels sont les principes directeurs:

1. L'objet du gouvernement indien est de permettre aux Indiens de prendre des décisions importantes au sujet du bien-être de leurs collectivités tant sur le plan politique, économique et social que culturel. Cela leur fournira la possibilité d'accroître leurs pouvoirs et leurs responsabilités, tout en réduisant le degré de contrôle exercé par le Ministre et le Ministère.
2. Le gouvernement indien a été institué à partir de la Constitution canadienne (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique) et des précédents historiques. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde au Parlement une autorité législative exclusive en ce qui concerne "les Indiens et les terres qui leur sont réservées". Les Indiens ont exercé des pouvoirs et des responsabilités juridiques qui leur ont été conférés par des lois adoptées par le gouvernement fédéral et, principalement, en vertu de la Loi sur les Indiens. On reconnaît maintenant que les Indiens avaient leurs propres institutions avant l'arrivée des Européens.

3. Le gouvernement indien devrait avoir la responsabilité de toute une variété de fonctions touchant le bien-être social, économique et culturel des collectivités indiennes. Ceci, allié aux relations exceptionnelles qui existent entre le gouvernement fédéral et les Indiens, constituerait une forme de gouvernement unique au Canada qui serait reconnu par les gouvernements fédéraux et provinciaux.
4. L'autorité d'un gouvernement indien doit avoir pour fondement le processus de prise de décision au niveau des collectivités. Les associations de district ou autres, ainsi que les groupes, doivent tirer leur autorité des bandes indiennes.
5. Le gouvernement indien doit être assez souple pour faire face à la grande diversité d'expansion économique, culturelle, politique et

compte à la collectivité de ses dépenses. La nécessité d'exercer un contrôle ministériel détaillé sur les budgets et les dépenses des collectivités serait donc réduite considérablement.

7. Bien que le Ministre continuera d'assumer sa responsabilité face au Parlement, le Ministère jouera maintenant un rôle de consultation et de soutien. Les administrations indiennes concevront, mettront en oeuvre et administreront leurs propres programmes et activités.
8. Les gouvernements indiens exerceront leurs pouvoirs sans que cela ne porte préjudice:
 - a) au statut particulier des Indiens et des terres indiennes;
 - b) aux relations spéciales existant entre les Indiens et le Ministre des affaires indiennes;
 - c) aux relations suivies et particu-

cadre de négociation d'un régime de chartes du gouvernement indien. Ces chartes décriraient et définiraient le type de gouvernement choisi et deviendraient, en pratique, la constitution des gouvernements indiens touchés.

On mettra sur pied une Commission gouvernementale indienne dont la majorité des membres seront des Indiens, afin de s'assurer que le régime de chartes proposé fonctionne de façon efficace. Elle aura aussi la responsabilité de négocier les chartes sur demande des bandes.

L'accroissement des pouvoirs des gouvernements indiens dans le cadre du régime de chartes sera accompagné d'un accroissement des responsabilités sur le plan politique et financier. Bien que le contenu des chartes variera en fonction des désirs de la bande ou de la collectivité visée, la responsabilité financière et politique de ces derniers s'appuiera sur les éléments suivants:

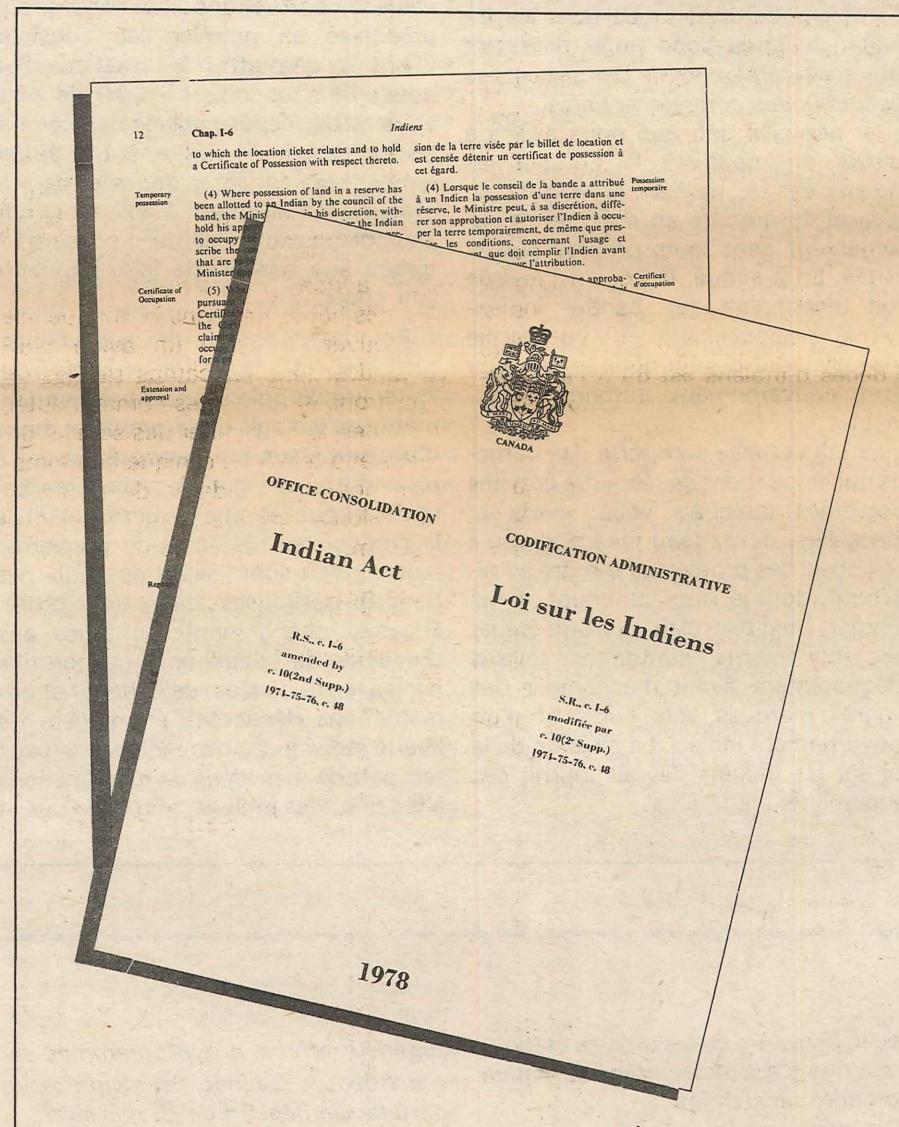
Voici quels en seraient ces éléments:

1. Les gouvernements indiens devront faire des règlements quant au choix des chefs et des conseillers. Certaines dispositions permettront de contester une sélection en invoquant le fait qu'elle entre en contradiction avec le règlement. La charte précisera également les pouvoirs administratifs. On formulera un réseau particulier de paliers de responsabilité afin d'assurer le facteur d'imputabilité générale devant les membres de bande. L'administration de la bande devra fournir aux membres de bande certains renseignements.
2. L'acquisition d'une charte par une collectivité indienne serait accompagnée d'un statut juridique particulier. Cela aiderait les gouvernements indiens à s'imposer comme des autorités responsables ayant le pouvoir de prendre des décisions et pouvant répondre de leurs actions devant le public. Elle supprimerait, en outre, les obstacles actuels qui empêchent les bandes d'avoir recours à des maisons de crédit à des fins de développement économique et autres.
3. Les gouvernements indiens assujettis à un régime de chartes établiront un système financier de budgétisation annuelle comprenant les prévisions relatives aux fonds gouvernementaux, aux revenus et aux actifs des bandes par les membres de leur bande. Des méthodes financières appropriées leur permettront d'être comptables au Ministre et au Parlement des fonds du gouvernement fédéral.
4. Il faudra garantir les droits individuels afin de permettre aux Indiens d'en appeler, le cas échéant, lorsqu'il y aura eu discrimination, aliénation de droits communautaires ou pour tout autre motif.

Education

On réaffirmera la responsabilité générale du Ministère en matière d'enseignement aux enfants indiens résidant dans les réserves ou sur les terres de la Couronne. Le principe du

(suite à la page 12)



administrative des collectivités indiennes de tout le pays. Les collectivités indiennes auraient, chacune, la possibilité de choisir le type de gouvernement convenant le mieux à leurs besoins, à leurs voeux et à leurs aptitudes. Les collectivités qui le désirent seraient aussi libres de rester dans le cadre des structures gouvernementales actuelles prévues par la Loi sur les Indiens.

6. Le gouvernement indien devrait être responsable devant la collectivité locale et lui rendrait compte de la manière dont il exerce ses responsabilités, ses pouvoirs et ses fonctions conformément à sa charte. Il doit être financé de façon à ce qu'il puisse rendre entièrement

lières liant les Indiens au gouvernement fédéral;

- d) à la responsabilité du gouvernement fédéral quant au respect des traités ou des autres engagements légaux;
- e) la prestation des ressources liées aux services destinés aux Indiens.

Il est essentiel que les Indiens comprennent qu'ils ont vraiment le choix d'adopter les changements proposés. Ceux qui désirent continuer à être régis par les dispositions relatives à l'administration des bandes de la loi actuelle pourront le faire. Il s'agit là du principe de base.

Les principes en cause pourraient être mis en oeuvre par la prestation, dans une partie distincte de la Loi, d'un

Alert Bay clearly split on racial lines

Girl's death 'last straw' for B.C. Indian band

BY ANNE ROBERTS
Reprinted: Courtesy of
THE GLOBE & MAIL

ALERT BAY, B.C. — When a young Indian child asked: "Why do only Indians die?" the elders of the Nimpkish band didn't know what to reply.

Not that the question was strictly accurate. But during the past two years 47 Indians in the Alert Bay area have died. With a population of about 1,200 that's a death rate twice as high as the national rate.

"We seem to be attending one funeral after another," noted Pearl Alfred, the quick-speaking band manager. "In a small town like this everyone is related to everyone else, so each death is felt by all. And this past winter was a particularly bad time."

One who died was Renee Smith, a plump 11-year-old known to be shy with strangers but a prankster at home, after 4 1/2 days in St. George's Hospital.

False sexual charge prompted questions

But for a false charge of sexual assault, Renee would have been buried beneath the looming totem pole in the Nimpkish burial ground and the child's question would probably have been forgotten — at least until the next Indian died.

However, the mortician, Leo O'Connell, mistakenly cried rape after he began embalming her, forcing the local coroner, William Deadman, to order an autopsy. When the report showed not only that sexual assault charge was unfounded but that the cause of death (not previously known) was a ruptured appendix, the Indian community decided that Renee's death was a proverbial last straw.

It wasn't simply the conviction that no one has to die of appendicitis while in a modern hospital under a doctor's care. More important, band member Dara Culhane said, "we all felt guilty; we all felt responsible. We had all talked about how horrible the medical situation is here, but we'd never done anything about it."

The Indians' concern was about the town's only doctor for the past year, Doctor H.J. (Jack) Pickup, who has been accused of being an alcoholic more concerned about his white patients than his Indian ones.

When Mr. Deadman declared that an inquest wasn't necessary, Mrs. Culhane led a drive to collect nearly 200 signatures — almost all from Indians — on a petition to the province's Attorney-General demanding that an inquest be called, and as many names on a petition demanding that the Health Minister establish an inquiry into the entire medical care system for Indians.

"We are asking that if Dr. Pickup practiced medicine under the influence of alcohol, his licence be taken away,"

Mrs. Culhane, the mother of two children, said. "And at the inquiry (to be conducted by the College of Physicians and Surgeons of B.C. at a yet unannounced date) we want to investigate why the medical system doesn't meet our needs. A large percentage of Indian deaths are related to the use of alcohol, but we don't have an alcohol rehabilitation program in Alert Bay."

The often-impatient and always incisive Vancouver Coroner Glen McDonald opened an inquest into Renee's death in mid-April but adjourned it after two days to allow nurses to obtain legal advice before testifying. The inquest resumed on May 28 with a table of lawyers expanded to six cross-examining the more than 30 witnesses to Renee's death.

The proceedings, expected to conclude today, have taken on the character of Alert Bay — divided and hostile. This elongated fishing village that reaches to the ends of an island just three miles in length has a line, unmarked but no less visible for that, separating the Indian end and the white end, where about 800 residents run the island's stores, hotels, bars, Government offices, school and hospital.

It's a community torn apart by prejudice but joined together by economic dependence. Mrs. Alfred said: "They may not like us but they need our money. And we need their stores."

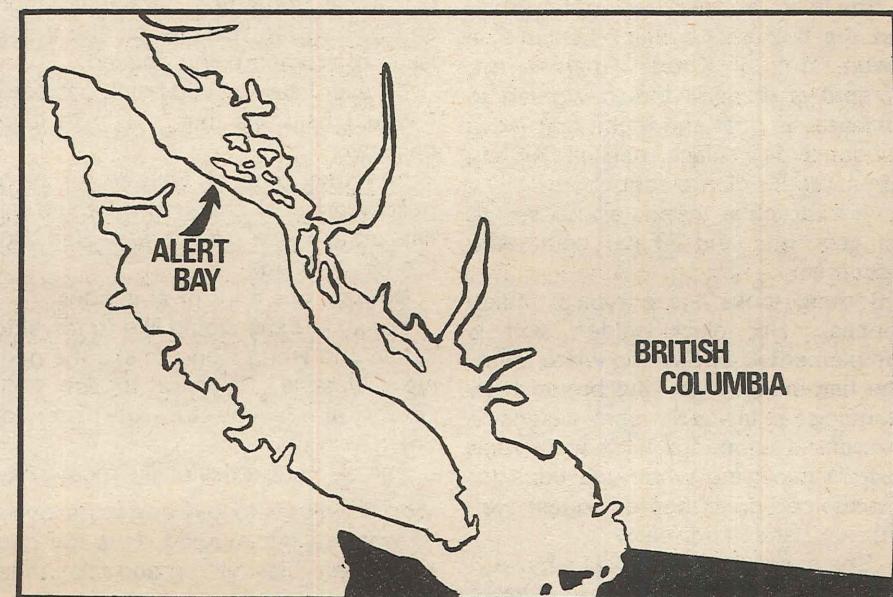
That same racial split was duplicated inside the town's community hall where the inquest is being heard before a jury of four whites and two Indians. About 40 Indians listened to the testimony from the right side of the gymnasium and on the left side, about 30 whites sat with Dr. Pickup and some of the hospital nurses. Only token faces integrate each group.

There's no fence-sitting about Dr. Pickup, a former mayor of the town. He has been the doctor who, for the past 30 years, delivered most of the babies in the northern Vancouver Island region, piloted an airplane into remote logging camps and small Indian settlements to provide emergency care and operated a weekly clinic for the residents of Sointula, a Finnish settlement on nearby Malcolm Island.

Two sides continue petition campaigns

While the lawyers battle over the evidence at the inquest, both sides continue petition campaigns with the Indians calling for Dr. Pickup's immediate resignation. (The band has contracted with two doctors from Saskatchewan to provide medical care on a temporary basis). A counter-petition signed by 200 people, mostly whites, declared the care Dr. Pickup has given his patients as "the finest in Canada."

During the nine days of the inquest, the jury heard testimony that Renee's uncle, Leonard Smith, who was taking care of her while her parents were on holiday, brought Renee to the hospital the evening of Jan. 17 after she com-



plained of stomach pains. A nurse examined Renee, called Dr. Pickup at his home just 100 feet from the hospital and was told to admit her for observation.

The nurse, Elizabeth Abramonge, said Renee was extremely uncooperative and yelled out: "I don't want to stay in your damn hospital." The nurse called Dr. Pickup again and he ordered a prescription of 642s, a mild pain killer, for Renee and an appointment to be made for her the next day.

Mr. Smith denied that he had been advised that Renee needed to be in hospital until he returned with Renee for the 4:30 p.m. appointment on Jan. 18 when Renee was admitted with a preliminary diagnosis of acute abdominal pain. That diagnosis was never changed and Renee died at about 10:30 p.m. on Jan. 22.

The battery of lawyers have discussed the procedures Dr. Pickup used to reach a final diagnosis, his use of pain killers, the possibility of transferring Renee to another hospital and the completion of medical records.

Dr. Pickup, a pale, lean man with a confident voice, testified for more than a day. He said he had considered appendicitis as the diagnosis and, in fact, thought of operating every day that she was in hospital, "but at no time did I get a definite reason for operating." In addition he said, Renee had a congested chest condition that made use of an anesthetic risky.

Denying that he was ever intoxicated while treating Renee, Dr. Pickup said that he had not consumed more than two drinks at a hospital staff party at his house the night Renee was admitted to the hospital and that he hadn't had more than one drink at another party the next night. Dr. Pickup said he didn't have another drink until the day Renee died when he had "several drinks in the afternoon, before supper . . . I can't recall if I had drinks after supper, but I doubt it. I thought she was getting better that's why I had a drink."

Under cross-examination by his own lawyer, Allan Thackray, and Michael Rhodes, counsel for the Smith family, Dr. Pickup denied that he was re-

luctant to perform surgery because she was an Indian. "Renee was not treated as an Indian patient," he said, "she was treated as a patient."

Dr. Pickup also rejected charges by Mr. O'Connell that he made derogatory remarks about Indians and resisted having an autopsy performed on the grounds that sexual abuse was common in the area and "these people don't want it reported." Dr. Pickup said he was concerned that the family had "enough grief without bringing up something of this nature."

Doctor is accused of being drunk

Mr. O'Connell had accused Dr. Pickup of arriving at the hospital drunk but Dr. Pickup said he had had "only a few drinks."

June Mills, a feisty doctor from North Battleford, Sask., who also holds a pilot's licence, accused Dr. Pickup of masking the symptoms of appendicitis by prescribing the 642s and the sedative Sparidol and failing to perform a rectal examination.

"If he had operated on her the first day he saw her, he could have saved her," Dr. Mills testified in terse tones. "In fact, Renee could have been saved up until 10 a.m. the day she died if she had been flown to another medical centre."

Dr. Mills concluded that "the medical care was substandard. On a scale of one to 10, I would rate it two."

However the medical profession was not unanimous in that judgment. Dr. L.A. Patterson, the semi-official representative of the college, said that "the diagnosis of appendicitis will defy the best brains in the business."

Dr. Patterson agreed with Dr. Pickup's assessment that Renee's chest condition made an operation risky.

Asked whether Dr. Pickup did anything medically wrong, Dr. Patterson said he couldn't answer because he didn't have enough information "and as a doctor it goes against my grain to criticize another doctor, but I'd say he gave better than average care."

(continued on page 8)

Division raciale à Alert Bay

"La coupe déborde" pour une bande Indienne en C.-B., avec la mort d'une petite fille

Par Anne Roberts
Tiré du *Globe & Mail*

ALERT BAY, C.-B. Lorsque cette question leur a été posée par un enfant indien, "Pourquoi seuls les Indiens meurent?", les anciens de la bande Nimpkish n'ont su que répondre.

Ce n'était pas parce que la question n'était pas précise. Mais au cours des deux dernières années, 47 Indiens de la région d'Alert Bay sont morts. Avec une population d'environ 1 200, cela représente un taux de mortalité deux fois plus élevé que celui du niveau national.

"Il semble que les funérailles se suivent, l'une après l'autre", a déclaré Pearl Alfred, le voluble gérant de la bande. "Dans une petite ville comme celle-ci, nous sommes tous plus ou moins parents et chaque décès touche chacun de nous. Ce dernier hiver a été l'un des plus durs."

L'un des morts a été Renee Smith, une petite fille potelée de 11 ans, timide avec les étrangers mais pleine d'espièglerie chez elle; elle est décédée 4 1/2 jours après son entrée à l'hôpital St. George.

UNE FAUSSE ACCUSATION D'ABUS SEXUELS A SOULEVÉ DES QUESTIONS

S'il y avait pas eu une fausse accusation de violence sexuelle à son sujet, Renee aurait été enterrée au pied du totem du cimetière de Nimpkish et le décès de l'enfant n'aurait jamais été remis en question, tout au moins jusqu'au prochain décès d'un autre Indien.

L'embaumeur, Leo O'Connell, alors qu'il commençait à embaumer le corps de la défunte, commit cependant une erreur en criant au viol, obligeant ainsi l'officier de police judiciaire à ordonner une autopsie. Le rapport devait indiquer que non seulement l'enfant n'avait pas été violée, mais que la cause du décès (inconnue auparavant), était une appendicite. Pour la communauté indienne, le décès de Renee devait faire "déborder la coupe".

Ce n'était pas simplement la conviction qu'on ne peut pas mourir d'une appendicite, quand on est traité dans un hôpital moderne, sous les soins d'un médecin. Ce qui est plus important c'est comme l'a dit un membre de la bande, Dara Culhane: "Nous nous sentions tous coupables, tous responsables. Nous avions tous parlé des conditions médicales horribles que nous avons ici, mais nous n'avions jamais rien fait pour les changer."

L'inquiétude des Indiens concernait le seul médecin, H.J. (Jack) Pickup, qui a été accusé d'être un alcoolique,

plus intéressé à soigner ses patients blancs que les Indiens.

Lorsque M. Deadman déclara qu'une enquête n'était pas nécessaire, Mme Culhane organisa une pétition et recueillit environ 200 signatures, presque toutes indiennes. Cette pétition fut soumise au procureur général de la province, demandant qu'une enquête soit effectuée et que le ministre de la Santé ordonne une enquête sur l'ensemble du système des soins médicaux accordés aux Indiens.

"Nous demandons que si le Dr Pickup exerce la médecine sous l'influence de l'alcool, son permis lui soit retiré". Mme Culhane, mère de deux enfants, a déclaré: "Et à l'enquête (qui doit être effectuée par le Collège des médecins et chirurgiens de la C.-B. à une date qui n'a pas encore été fixée) nous voulons qu'on découvre pourquoi le système médical actuel ne répond pas à nos besoins. Un grand nombre de décès d'Indiens est dû à l'alcoolisme, mais nous n'avons pas de programme de réhabilitation pour alcooliques à Alert Bay."

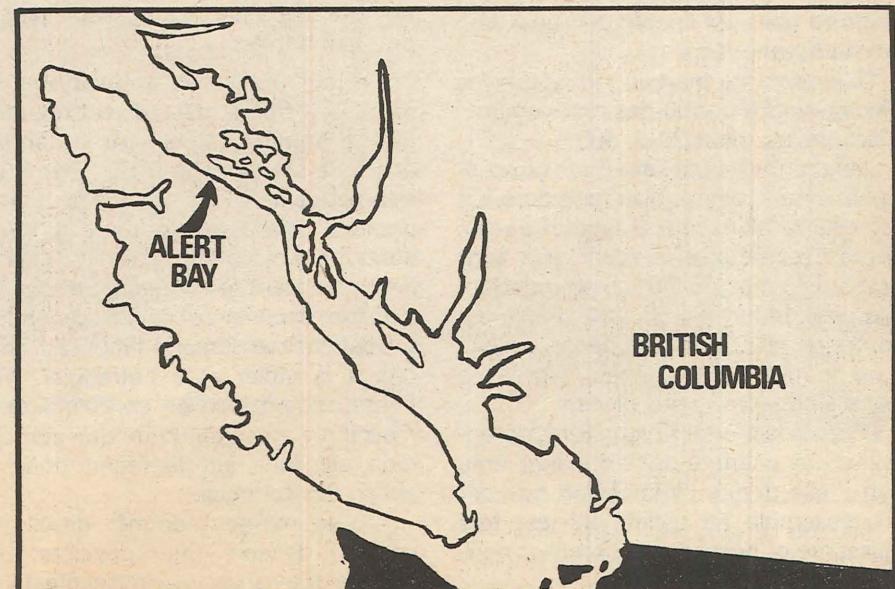
Le coroner (officier de police judiciaire) Glen McDonald de Vancouver, réputé pour sa vivacité et son impatience, a ouvert une enquête sur la mort de Renee, à la mi-avril, puis il l'a ajournée deux jours après pour permettre aux infirmières d'obtenir une aide judiciaire avant de témoigner. L'enquête a repris le 28 mai avec un groupe d'avocats qui ont fait subir six interrogatoires à plus de trente témoins du décès de Renee.

Les procédures qui devraient se terminer aujourd'hui, reflètent l'atmosphère d'Alert Bay : divisée et hostile. Le petit village de pêche qui s'étend le long du rivage jusqu'au bout d'une île, long de trois milles, a une ligne de démarcation fictive mais non moins visible, qui sépare le secteur indien du secteur blanc où environ 800 résidents dirigent les magasins, les hôtels, les bars, les bureaux du gouvernement, les écoles et l'hôpital de l'île.

C'est une communauté déchirée par les préjugés mais liée par la dépendance économique. Comme le dit Mme Alfred : "Ils ne nous aiment peut-être pas, mais ils ont besoin de notre argent et nous avons besoin de leurs magasins."

La même division raciale s'est manifestée dans la salle communautaire, où l'enquête a été menée devant un jury composé de quatre Blancs et de deux Indiens. Environ 40 Indiens installés du côté droit du gymnase ont écouté les témoignages exprimés et du côté gauche, environ 30 Blancs, étaient assis avec le Dr Pickup et quelques infirmières de l'hôpital.

Il n'y a rien à cacher au sujet du Dr Pickup, un ancien maire de la ville. Il a été le médecin qui au cours des 30 der-



nières années a mis au monde la plupart des bébés nés dans le nord de l'île Vancouver, a piloté un avion pour se rendre dans les camps reculés de bûcherons et les petites communautés indiennes, pour donner des soins d'urgence et a tenu une clinique hebdomadaire pour les résidants de Sointula, une colonie finlandaise de l'île voisine Malcolm.

LES DEUX CAMPS CONTINUENT LEURS CAMPAGNES DE PÉTITION

Alors que les avocats luttent au sujet de la preuve de l'enquête, les deux parties continuent leurs campagnes de pétition; les Indiens demandent la démission immédiate du Dr Pickup. (La bande a établi un contrat avec deux médecins de la Saskatchewan pour obtenir des soins médicaux sur une base temporaire). Une contre-pétition, signée par 200 personnes, presque toutes blanches, déclare que les soins donnés par le Dr Pickup à ses patients "sont les meilleurs au Canada".

Au cours des 9 jours de l'enquête, le jury a entendu les témoignages de l'oncle de Renee, Leonard Smith, qui avait pris soin d'elle lorsque ses parents étaient en vacances et l'avait emmenée à l'hôpital, le soir du 17 janvier, parce qu'elle se plaignait de douleurs à l'estomac. Une infirmière avait examiné Renee et appelé le Dr Pickup à sa résidence, à cent pieds de l'hôpital; on lui répondit de l'admettre en observation.

L'infirmière, Elizabeth Abramonge, a dit que Renee ne voulait absolument pas coopérer et qu'elle criait : "Je ne veux pas rester dans votre maudit hôpital." L'infirmière a de nouveau appelé le Dr Pickup qui lui a ordonné d'administrer à la patiente du 642s, un calmant léger pour la douleur et de fixer un rendez-vous avec Renee pour le lendemain.

M. Smith a nié qu'il avait été avisé que Renee devait être admise à l'hôpital.

tal, avant qu'il retourne avec elle pour le rendez-vous du 18 janvier à 4h30, à la suite duquel, Renee fut hospitalisée avec un diagnostic préliminaire de douleurs abdominales aiguës. Ce diagnostic ne changea pas et Renee mourut le 22 janvier à 10h30.

Le groupe d'avocats a discuté le processus suivant lequel le Dr Pickup avait abouti à son diagnostic final, son utilisation de calmants pour la douleur, la possibilité de transférer Renee dans un autre hôpital et l'enregistrement des renseignements médicaux.

Le Dr Pickup, un homme pâle et mince, s'exprimant avec assurance, a témoigné pendant plus d'une journée. Il a dit qu'il avait considéré le diagnostic d'appendicite et qu'en fait il avait envisagé l'appendicectomie chaque jour que la patiente avait passé à l'hôpital. "Mais à aucun moment je n'ai eu de raison définitive de procéder à l'opération." De plus, dit-il, Renée avait la poitrine congestionnée, ce qui aurait rendu l'anesthésie risquée.

Niant qu'il ait été intoxiqué par l'alcool alors qu'il traitait Renee, le Dr Pickup a déclaré qu'il n'avait pas consommé plus de deux verres d'alcool à une réception du personnel de l'hôpital, organisée chez lui, le soir où Renee avait été admise à l'hôpital, et qu'il n'avait pas absorbé plus d'un verre à une autre réception le jour suivant. Le Dr Pickup a précisé qu'il n'avait pas bu les jours suivants, jusqu'au moment du décès de Renee, durant l'après-midi où il a bu de "nombreux verres d'alcool avant le souper . . . Je ne me souviens pas si j'ai bu après souper, mais j'en doute. Je pensais qu'elle allait mieux, c'est pourquoi j'ai bu."

Au cours d'un interrogatoire, par son propre avocat Allan Thackray et par Michael Rhodes, conseiller de la famille Smith, le Dr Pickup a nié qu'il n'était pas disposé à opérer parce que c'était une Indienne. "Renee n'était

(suite à la page 8)

Janet Bernard

First native female black belt

By Vivian Basque

A girl who can fly through the air may seem unusual but for 23 year old Micmac Indian Janet Bernard it is just routine.

She is not an alien from outer space but the holder of a black belt in Tae Kwon Do, a Korean martial art. Bernard is the first Indian woman to achieve this goal and is the first Nova Scotia female black belt in Kwang Kim's Tae Kwon Do school.

This particular martial art utilises 70 per cent feet and 30 per cent hand movement.

Bernard looks like a typical Indian princess. Her clear golden skin is complemented by flashing white teeth. She has brown eyes and brown hair. Standing a tall 5'6" she weighs a muscular 140 pounds. Her soft sweet voice is deceiving when you consider that she can break boards equally well with her hands and feet.

"She makes the art look like ballet," says Master Kwang Kim, the holder of a fifth degree black belt, "she has a lot of power and has good control."

She graduated from Mabou High and later enrolled in Cape Breton Business College located in Sydney. It was when she was a student that she decided to take karate lessons. She earned a yellow belt from O Jangs Karate School.

Travelling to and from her home reserve, Whycoomagh, she was sometimes forced to hitchhike. She wasn't scared by stories of what could happen to hitchhikers picked up by men of questionable character.

One day while on a lonely road a man picked her up. It was the last leg of her trip to Sydney. There was 120

kilometres to go and she had classes the next morning. Understandably she was happy to get a ride.

However, it turned into a nightmare as the man tried to force himself upon her and strangle her. Fortunately she got away unharmed. Understandably she has strong feelings on the whole issue of women being abused.

"If ever I saw a child being battered, I would help the child. A child is so helpless."

"At one time, I wanted to be a policewoman, I changed my mind because the police are not respected. But I'm on their side."

Bernard has a lot of ambitions.

For a start she would like to travel to Korea and Hong Kong to see the people's lifestyle. "I want to see their country and maybe study the history of Tae Kwon Do."

She also has a desire like most other women, that is to love and to be loved. "I want to get married, love my husband, bear his children and raise them properly."

She would like to meet her favorite movie star who is a karate expert. "I would like to meet Chuck Norris. He's number two compared to Bruce Lee, but he is still my hero."

Bernard's home life is cherished. She adores her parents Charlie and Rosie Bernard and the way they raised her seven brothers and three sisters.

"I miss them very much and think about them often. I am happiest when I am home with my family."

Despite the two hour daily routine of exercising, she has time for the "in thing". She shares an apartment with three other Indian girls and is learning the latest disco dances.

"I like all kinds of music."

Bernard has won some silverware in reward for her capabilities. She won third place in the International Tae Kwon Do competitions in Hamilton, Ontario. She won a second place trophy in the black belt division in the Kwang Kim tournament in Halifax.

Bernard reads a lot of karate magazines for enjoyment and direction.

"I try to compare myself to the greats featured in these magazines."

She was at one time very insecure.

"I would wait outside the door of the karate school for my brother Louis Joe, who was taking the course at the same time when he didn't attend a class, I wouldn't either. It took more

than a month to get used to my classmates."

Bernard helps her Master in conducting women's classes although she wasn't considered an official instructor until she received her black belt.

"I don't consider myself as an instructor. I still want to condition myself to work hard. I want to be perfect."

Bernard will be going to Montreal to see her former instructor, Jacques Guibault, to fulfill an old promise. She promised that if she ever got a black belt she would go and show him.

At one time a shy, naive country girl, she was terrified of the city. Today after three years of devotion and hard work she can walk alone in any city without fear.

INDIAN COUNTRY NAMES

PERIBONKA, QUE. — The Pérignonca River was named by the Indians as "the river that makes its way through sand."

RIMOUSKI, QUE. — Micmac for "the home or retreat of dogs" possibly a reference to its fine hunting grounds.

Background paper

(continued from page 6)

6. Indian culture would be strengthened by recognizing Indian languages as languages of instruction, and including traditional Indian religious beliefs in religious instruction programs.

Lands

Some Indian bands want direct control of their lands. Bands are currently unable to deal with reserve land on their own and are themselves unable to enter into leases or risk land for development. Band jurisdiction and the government's control of land use on lands that have been surrendered for development is uncertain.

The matter of regulative control is crucial to the development of Indian land. It is being proposed that chartered Bands which wish to exercise jurisdiction for development and control purposes over surrendered land would do so under a charter.

Development of reserve lands raises other problems of the rights of third parties on surrendered lands and of provincial jurisdiction. These questions will be considered in a planned complete review of the land tenure system, already begun with some Indian groups directly concerned.

Membership

To end discrimination on the basis of sex, the government would amend the Indian Act to establish that no person would gain or lose Indian status through marriage.

Band by-laws could establish who is entitled to Band beneficiary status and the rights which accompany this status. Band beneficiaries could include non-Indian spouses of Indians and adopted non-Indian children of Indian parents. Such persons might then, for example, be able to live on a reserve, take part in band affairs and have access to band programs.

Consideration also could be given to changes which might affect children of mixed marriages. First generation

children of a marriage between an Indian and a non-Indian might be entitled to be registered. In addition, children born after September 4, 1951, who have reached the age of 21, and whose mother and father's mother are not status Indians, might retain status.

The Act could also be amended to permit either Indian spouse to apply to become a member of another Band, or for both to retain membership in their own Band if they chose. Children could be members of the reserve where their parents reside in the event their parents belong to different Bands.

At present male persons who give up Indian status cause similar loss of status for their wives and children. Individual family members should be able to choose for themselves under the circumstances whether to retain or give up their status. Present provisions where whole Bands give up status by majority vote would disappear.

A much more difficult and potentially controversial question is whether persons alive today, who lost their status as an Indian entitled to be registered by the operation of the present Act, would be able to apply to be registered.

Anachronisms

Finally, there is a need to eliminate or change out-dated and overly-restrictive sections of the present Act. These include definition of "child" and "superintendent", compensation for land and land improvements, restrictions on the sale of reserve agricultural produce in the Prairie provinces, the sale of intoxicants on reserves and their possession off the reserve, and the definition of who is eligible to be chief of a Band. The present system of Ministerial control over Indian wills and disposal of effects, as well as over the affairs of mentally-incompetent Indians, should be reviewed and made consistent with the needs of Indians in today's society.

'last straw'

The doctors' confrontation had not answered one of the most powerfully emotional pleas made at the inquest. Renee's grandfather, Alfred Dick, had risen from the witness chair in the grandest manner of the potlatch and addressed the room in a deep moving voice: "If you can't cure pneumonia or appendicitis today, what's wrong?"

The Nimpkish Band is determined to answer Mr. Dick's question. To the Indians, Renee's inquest, no matter what recommendations are made by the jury, will stand as the symbol of the time that they decided to stop Indians from dying.

"If we are to survive as a people, we've got to find out why we're dying," Mrs. Alfred, in the band offices in the old residential school for Indian children, said. "Indians have been helped to death. It's time we took control of our own health care, it's time we made the decisions about what we want and need. We don't like confrontation. What we're going through now is against our nature. But there's a limit to what we'll take."

The band sees the forthcoming inquiry, in which the band is to be represented by Harry Rankin, a Vancouver lawyer and alderman, as a major step in that direction.

Mrs. Culhane said the band is demanding to know "why did St.

(continued from page 7)

George's Hospital board allow Dr. Pickup continued privileges at the hospital during the years of complaints about inadequate care and excessive drinking? Why have other doctors who've corrected Dr. Pickup's mistakes not taken action? Why hasn't the Government found a way to ensure that remote area have more than one doctor? Why doesn't the college investigate the competence of doctors? And why don't nurses receive special training for work in remote areas with Indians?"

In early January, the Kwakiutl District Council had passed a resolution asking the college to investigate Dr. Pickup's alleged drinking problem. Mrs. Alfred said the college's response was to ask that specific complaints be submitted rather than initiating an investigation.

That same month, before Renee's death, the hospital board sent a letter to Dr. Pickup advising him that if a doctor was under the influence of alcohol while practicing medicine, his privileges would be suspended.

But Wendy Shaw, a board member, denies that any complaints were ever received. "We heard rumors, of course, but nobody ever complained to the board, but now complaints are coming out of the woodwork."

Janet Bernard

1ère ceinture noire Mic Mac

Par Vivian Basque

Une fille qui peut voler dans les airs, cela peut paraître inaccoutumé, mais pour Janet Bernard, une Indienne Mic mac de 23 ans, c'est juste de la routine.

Janet n'est pas une visiteuse de l'espace, mais simplement une ceinture noire de l'art martial coréen, le Tae Kwon Do. Elle est la première femme indienne à atteindre ce but et la première femme de Nouvelle-Écosse, ceinture noire de l'école de Tae Kwon Do de Kwang Kim.

Dans cet art martial, on utilise les pieds pour 70 p. 100 des mouvements et les mains, pour 30 p. 100.

Janet a tout à fait l'air d'une princesse indienne typique. Son teint doré fait ressortir la blancheur éclatante de ses dents. Ses yeux et ses cheveux sont bruns. Elle mesure 5'6"; bien musclée, elle pèse 140 livres. Sa voix douce est surprenante quand on pense qu'elle peut fendre des planches, tant avec ses mains qu'avec ses pieds.

D'après le maître Kwang Kim, détenteur d'une ceinture noire du cinquième dan, "elle donne l'impression que cet art ressemble au ballet; elle est très puissante et possède un excellent contrôle."

Elle est diplômée de Mabou High et s'est inscrite plus tard au collège commercial du Cap Breton, à Sydney. C'est lorsqu'elle était étudiante qu'elle a décidé de suivre des cours de karaté. Elle a gagné une ceinture jaune à l'école de karaté de O Jangs.

En voyageant à sa réserve Whycocomagh, elle était quelquefois obligée de faire du pouce. Elle n'était pas effrayée par les aventures qui peuvent arriver aux gens qui font du pouce, lorsqu'ils sont recueillis par des hommes peu recommandables.

Un jour qu'elle se trouvait sur une route peu fréquentée elle fut recueillie par un homme. C'était sur la dernière étape de son voyage à Sydney, à 120 Kilomètres de son école. On peut comprendre qu'elle fut contente de cette conduite en voiture car ses classes commençaient le lendemain matin.

Cette expérience devint cependant un cauchemar lorsque l'individu chercha à la violer et à l'étrangler. Fort heureusement elle en sortit indemne, mais il n'y a pas de doute que son opinion est faite sur la façon dont on abuse des femmes.

"A un moment donné, dit-elle, je voulais devenir une policière; j'ai changé d'avis car la police n'est pas

respectée, mais je suis en sa faveur."

Janet a beaucoup d'ambition.

Pour commencer, elle voudrait voyager en Corée et à Hong-Kong pour se familiariser avec le genre de vie de ces peuples. "Je veux voir leur pays dit-elle, et étudier l'histoire du Tae Kwon Do."

Comme la plupart des femmes, elle désire aussi aimer et être aimée. "Je veux me marier, aimer mon mari, lui donner des enfants et les élever convenablement."

Elle voudrait faire la connaissance de sa vedette de cinéma préférée, qui est un expert en karaté. "J'aimerais rencontrer Chuck Norris. Il est au second rang, comparé à Bruce Lee, mais il est quand même mon héro."

Janet chérit sa vie de famille. Elle adore ses parents, Charlie et Rosie Bernard et elle est reconnaissante de la façon dont ils ont élevé ses sept frères et trois soeurs.

"Ils me manquent beaucoup et je pense souvent à eux. C'est auprès d'eux que je suis le plus heureuse."

Malgré ses deux heures d'exercices quotidiens, elle trouve le temps de sortir un peu. Elle partage un appartement avec trois autres jeunes filles indiennes et apprend les dernières

dances disco. "J'aime tous les genres de musique, dit-elle."

Janet a remporté quelques trophées en argent à la suite de ses exploits. Elle a gagné la troisième place lors de la compétition internationale de Tae Kwon Do à Hamilton en Ontario, et reçu le trophée de la deuxième place dans la division des ceintures noires au tournoi Kwang Kim à Halifax.

Pour se distraire et s'inspirer, Janet lit beaucoup de revues sur le karaté. "J'essaye, dit-elle, de me comparer aux experts dont on parle dans ces revues."

A un moment donné, elle manquait de confiance en elle-même. "J'attendais mon frère Louis Joe à la porte de l'école de karaté, et lorsqu'il manquait son cours, je n'y allais pas non plus. Il m'a fallu plus d'un mois pour me familiariser avec mes partenaires en classe."

Janet aide son maître pour la conduite des cours réservés aux femmes, bien qu'elle n'ait été considérée comme instructrice que lorsqu'elle a obtenu sa ceinture noire.

"Je ne me considère pas moi-même comme une instructrice. Je veux me conditionner moi-même pour travailler avec acharnement. Je veux être parfaite."

Janet ira à Montréal pour voir son ancien instructeur, Jacques Guibault, pour remplir une vieille promesse. Elle lui avait promis que si elle remportait une ceinture noire, elle irait la lui montrer.

A une certaine époque, c'était une fille timide et naïve de la campagne, elle était terrifiée par la ville. Aujourd'hui, après trois ans d'abnégation et de dur labeur, elle peut circuler seule dans une grande ville, sans aucune crainte.

L'exposition de Jackson Beardy

Plus de 400 personnes se sont réunies à la célèbre galerie d'art Martal de Montréal, à l'occasion du vernissage des peintures d'un artiste indien, Jackson Beardy. Une heure après l'ouverture, Beardy avait vendu 16 de ses 42 toiles, à des prix variant de \$250 à \$4 500.

Parmi les invités, on a remarqué R.D. Brown, sous ministre adjoint au programme des Affaires indiennes et inuit, ainsi que plusieurs critiques et propriétaires de galeries.

Beardy pense que sa vocation a pris racine dès son plus jeune âge. Son rôle en tant que lien dans le cadre de l'histoire de son peuple, de ses traditions et de ses légendes, s'est manifesté sous une forme visuelle, grâce à son art. Son oeuvre reflète les aspects philosophiques et religieux cachés dans les traditions indiennes.

Après cette exposition, Beardy doit retourner à Winnipeg où il partagera son temps entre la direction de sa galerie, Ningik Arts et la préparation de sa prochaine exposition à Londres, Angleterre, qui aura lieu l'année prochaine.

"La coupe déborde"

pas traitée comme une patiente indienne, dit-il, elle était traitée comme une patiente."

Le Dr Pickup a aussi rejeté les accusations de M. O'Connell selon lesquelles il aurait fait des remarques insultantes au sujet des Indiens et qu'il se serait opposé à une autopsie du fait que les abus sexuels sont courants dans cette région et "que ces gens ne veulent pas qu'on en fasse état". Le Dr Pickup dit qu'il s'inquiétait du fait que la famille "avait déjà assez de peine sans y ajouter des faits de cette nature".

LE MÉDECIN ACCUSÉ D'ÊTRE SOÛL

M. O'Connell a accusé le Dr Pickup d'être arrivé à l'hôpital en état d'ivresse, mais le Dr Pickup a dit qu'il n'avait "pris que quelques verres".

June Mills, un médecin de North Battleford, Sask., qui a aussi son brevet de pilote, a accusé le Dr Pickup d'avoir camouflé les symptômes d'appendicite en prescrivant du 642s et un sédatif, du Sparidol, et de n'avoir pas effectué d'examen rectal.

"S'il l'avait opérée le premier jour qu'il l'a vue, il aurait pu la sauver", a déclaré le Dr Mills sur un ton poli. "En fait, Renee aurait pu être sauvée jusqu'à 10h du matin le jour de sa mort, si elle avait été transportée dans un autre centre médical."

En conclusion, le Dr Mills a dit : "Les soins médicaux étaient d'un niveau inférieur. Sur une échelle de un à dix, je leur aurais donné un deux."

Les membres de la profession médicale ne sont cependant pas unanimes sur ce jugement. Le Dr L.A. Patterson, le représentant semi-officiel du Collège des médecins, a déclaré que "le diagnostic de l'appendicite défie les meilleurs cervaux de la profession."

Le Dr Patterson est d'accord avec le Dr Pickup sur le fait que la condition pulmonaire de Renee rendait l'opération risquée.

Lorsqu'on a demandé au Dr Patterson si médicalement le Dr Pickup avait agi d'une façon erronée, il a répondu qu'il ne pouvait pas répondre car il n'avait pas suffisamment d'informations "et en tant que médecin, c'est aller contre ma profession que de critiquer un autre médecin, mais je dirais qu'il a donné de meilleurs soins que la moyenne".

La confrontation avec les médecins n'a apporté aucune réponse à l'une des déclarations les plus émouvantes entendues à l'enquête. Alfred Dick, grand-père de Renee, s'est levé de son siège de témoin et avec une prestance majestueuse s'est adressé à l'auditoire d'une voix profonde et bouleversante : "Si vous ne pouvez pas guérir une pneumonie ou une appendicite aujourd'hui, où est l'erreur?"

La bande Nimpkish est déterminée à répondre à la question de M. Dick. Pour les Indiens, quelles que soient les recommandations du jury, l'enquête au sujet de Renee demeurera le symbole d'une époque, celle où ils ont décidé d'empêcher les Indiens de mourir.

"Si nous devons survivre en tant que peuple, nous devons découvrir pourquoi nous mourons." Mme Alfred, dans les bureaux de la bande, dans la vieille école résidentielle des enfants indiens, a déclaré : "On a aidé les Indiens à mourir. Il est temps que nous prenions le contrôle de nos propres soins de santé, il est temps que nous décidions nous-mêmes de nos désirs et de nos besoins. Nous n'aimons pas la confrontation. Ce que nous vivons maintenant est contre notre nature. Mais il y a une limite à ce que nous pouvons tolérer."

La bande considère la prochaine enquête, au cours de laquelle elle sera représentée par Harry Rankin, un avocat et échevin de Vancouver, comme une étape importante dans cette direction.

Mme Culhane dit que la bande veut savoir pourquoi le conseil de direction de l'hôpital St. George a permis au Dr Pickup de conserver ses priviléges à l'hôpital au cours des années où l'on s'est plaint de ses soins déficients et de ses abus de boisson? Pourquoi les médecins qui ont corrigé les erreurs du Dr Pickup n'ont pas entrepris de poursuites? Pourquoi le gouvernement n'a pas trouvé le moyen de s'assurer que les régions éloignées aient plus d'un médecin? Pourquoi le Collège des médecins n'enquête pas sur la compétence des médecins? Et pourquoi les infirmières ne reçoivent pas une formation spéciale pour travailler dans les régions éloignées avec les Indiens?"

Au début de janvier, le Conseil du district de Kwakiutl a adopté une résolution demandant au Collège d'enquêter au sujet des allégations concernant le problème de boisson du Dr Pickup. Mme Alfred dit que le Collège a répondu en demandant que des plaintes spécifiques soient formulées plutôt que d'effectuer une investigation sur une simple requête.

Au cours du même mois, avant le décès de Renee, la direction de l'hôpital a adressé une lettre au Dr Pickup, l'avisant que si un médecin exerçait, en étant sous l'influence de l'alcool, ses priviléges seraient suspendus.

Mais Wendy Shaw, un membre du conseil de direction, a nié qu'on ait reçu des plaintes. "On a entendu des rumeurs, naturellement, mais personne ne s'est jamais plaint au conseil, mais maintenant, les plaintes arrivent du fond des bois."

Opinion

Treaty medals have two sides

By Howard Bernard

The first recorded White contact with Indians on Canada's mainland was by Jacques Cartier in 1534. More importantly, it was probably the first recorded act of duplicity in Indian-White relations.

In the Indian view, the raising of a large wooden cross at Gaspé and Cartier's claim that it was merely a location marker, and not a land claim for France, was the beginning of the end for Indian lands.

As Europeans moved inland the Indian realized that these people were not merely visitors, but an invading force. Like anyone else who finds their homeland threatened, the Indian resisted and therefore forced the newcomer to adopt special tactics: the Treaties.

The Indian relationship to the land was one of respect and use, but not possession, which was a concept completely opposite to that of these newcomers. Therefore, to deprive the Indian of the land, treaties and land surrenders became the order of the day. In government terms they were to free the land for settlement and development and to that end one hundred and twenty-three treaties were signed with eastern Indian tribes prior to 1867.

If the Indian held the land in such high regard why then did they sign the treaties? In their minds the treaties signified friendship and assistance to these newcomers and guaranteed their (the Indians) freedom to continue their traditional way of life.

In the words of Jimmy Bruneau who was a chief until 1969 commenting on Treaty 11 signed in 1921, "... the treaty was designed for the white man and the Indians to live together peacefully. It was to bring the white man and the Indians together so that they could enjoy peaceful life in this country and share whatever wealth is in the land."

To the treaty negotiators it must have been like taking candy from a baby. On one side of the table sat educated men; on the other side an unschooled Indian negotiator. The words of the treaty texts, their meaning and consequences were probably beyond his understanding. Terms such as "Crown Land", "Jurisdiction" or "The Crown" were unheard of in his language. His chances of coming out equal were almost non-existent.

A comment made 88 years ago by the Catholic Bishop of Edmonton on the signing of Treaty 7 appears to have said it all; "... They understood the necessity of accepting the treaty, but even with all the explanations made to them, before as well as during the treaty negotiations, I doubt if they ever understood the consequences of their signing. I even doubt if they understand them today."

We are told that we are under the protection of the law and that we are all equal in the eyes of the law. If this is true it should not have been necessary for Mr. Justice W.A. MacDonald of the Supreme Court of Alberta to give an opinion in 1944 that "an Indian Treaty, or for that matter any formal arrangement entered into with a primitive and unlettered people, should not

be construed according to strict technical rules of construction. So far as it is reasonably possible, it should be read in the sense in which it is understood by the Indians themselves . . ."

Granted, the Indian negotiators were uneducated but surely this doesn't automatically mean they were stupid. Given all the facts, could they then not understand the nature and consequences of what they were doing?

If MacDonald's opinion is given any consideration it seems unlikely that they could legally bind themselves by treaty to begin with, or for that matter, legally bind the Indians of today.

Indian history is not a written history but an oral one passed on from generation to generation. Even with the use of syllabics very few of the dialects are written today. Given this, it follows that the majority of Indians at the time of the treaties could not write their names either in English or syllabic characters.

On the many treaties signed over the years, numerous Indians signed their names with an X which, in most cases, while not as personal as a fingerprint, should have some apparent differences. Yet, on the Treaty 8 documents kept in the Public Archives of Canada almost all of the marks next to the chiefs' names are practically identical, perhaps all made by the same person.

More recently (Jan. 1979), Indians in Saskatchewan and Alberta have said that preliminary research shows that 416,000 acres and 212,000 acres respectively, were appropriated through "fraud and coercion".

In this case, evidence gathered through a typewriter analysis by Roy Huber, a former RCMP assistant commissioner and the firm of Tyler, Wright and Daniel Ltd., an archival, historical and social science research firm, shows four typewriters, normally used by the Department of Indian Affairs, were used to prepare 440 fraudulent tenders for the purchase of land on three reserves.

Presumably those negotiating treaties on behalf of the government would treat the Indians in such a way as to show that government as being beyond reproach. Perhaps these negotiators made promises that were beyond their powers to make. Louis Caesar, born in 1902 is quoted as saying that "the treaty party continued to make promises . . . They said that they will give us \$10 each for the first year and then they will keep adding on \$5 for each person every year. Like the second year we will get \$15 . . . Then the third year \$20, and so on . . . We agreed to the treaty (No. 11) because of those promises, and in those days nobody lies . . ."

Considering that Treaty 11 was signed in 1921 each band member should be receiving \$300 annually at this point in time.

Money, medals, suits, rifles, nets, etc. were not the only things promised in many of the treaties. The provision of medicine has become an area of contention between the government and Indians as witnessed by the toll booth erected last winter by the St. Regis Band over a medical services

cutback by the Department of Health and Welfare.

Although no article of Treaty 8 makes reference to medical assistance, the Treaty Commissioners (Laird, Ross & McKenna) appears to have made promises prior to the signing. ". . . We promised that supplies of medicines would be put in the charge of persons selected by the government at different points, and would be distributed free to those of the Indians who might require them . . ."

Treaty 6 reads: ". . . That a medicine chest shall be kept at the house of each Indian Agent for the use and benefit of the Indians at the direction of such agent . . ."

Promises and treaty articles such as these have, therefore, led Indians to assume that the government would always be ready to avail itself of any opportunity of affording medical services to them.

In the Indian mind the treaties are fraudulent on the basis that the Indian's understanding of treaty implications was very different from the

written terms. Testimony from Indians and Whites present at the negotiations indicates that the Indians were given every assurance that they would not be adversely affected by accepting treaty.

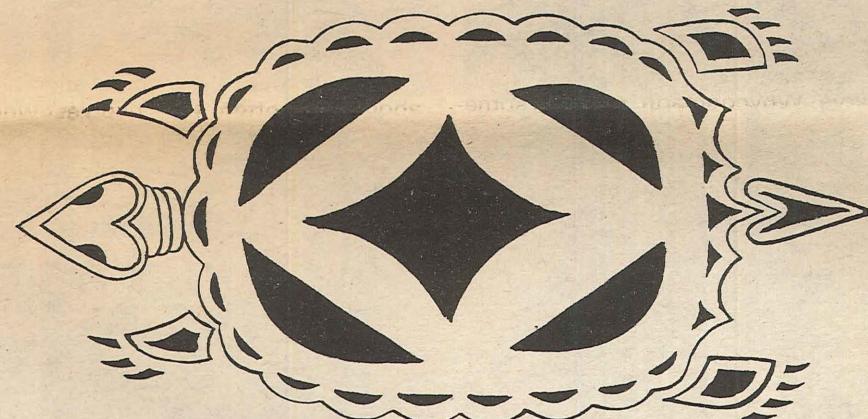
The major point that Indian leaders today make is that the treaty texts do not reflect the impact of the verbal promises made during the negotiations and accepted by a people accustomed to an oral tradition.

Joseph Abel of the Dogrib Band in the Great Slave Lake area testified some 70 years after they signed a treaty that Andare Wetah who spoke for them said ". . . as long as the world does not change, the sun does not change, the river does not change, we will like to have peace — if it is that way, we will take the money and I want you the Agent to sign that that is the way it is going to be."

Well, the world has changed drastically; the sun is burning itself out and the rivers have changed due to pollution.

Perhaps the treaties are no longer legal documents and each one should be re-negotiated.

Quotes are from "As Long As This Land Shall Last" by René Fumoleau.



DIA films win

The annual American Indian Film Festival sponsored by the National Congress of American Indians ended on May 19 in San Francisco with two films produced for the Department of Indian Affairs winning four American Indian Motion Picture Awards.

"Beauty of my People" produced by Nova Productions and "The Man, The Snake and The Fox" produced by Direction Films each won two awards from the 12 that were available.

The "Best Directing" and "Best Editing" awards went to Beauty of my People which depicts the achievements and traumatic experiences of artist Arthur Shilling as described by his closest friends.

"Best Short Subject" and "Best Art Direction" awards went to the combined live action and puppetry film The Man, The Snake and The Fox which is an Ojibway legend dealing with the concepts of sharing and promises.

A total of four films had been entered in the festival which invited entries in five categories: Documentary; Semi-Documentary or Docudrama; Com-

mercial Features; Animation, and Selected Short Subject.

Gary George who wrote the script for Beauty of my People accepted the awards on behalf of the department while John Buss accepted the awards for The Man, The Snake and The Fox.

There are three objectives of the film festival: (1) to showcase quality films that strive for honest portrayal of American Indians in a contemporary context thereby counteracting past negative film treatment; (2) to foster understanding and insight (by non-Indians) to the realities of American Indians today; and (3) to promote the growth and commercial distribution of Indian film productions by Indian writers, actors, directors and technicians.

Last years major winners included: Best Film — "Three Warriors", Fantasy Films; Best Documentary — "Indian Rights-Indian Law", Native American Rights Fund; Best Actor — Will Sampson; and Best Semi-Documentary — "Mother of Many Children", Alanis Obomsawin and National Film Board of Canada.

Opinion

La médaille des traités a deux faces

Par Howard Bernard

Le premier contact qu'on ait enregistré entre les Blancs et les Indiens sur le continent canadien, est celui de Jacques Cartier en 1534. Ce qui est encore plus important, c'est probablement que ce fut le premier acte qui ait reflété l'aspect dualiste des relations entre Indiens et Blancs.

Du point de vue indien, l'érection d'une grande croix de bois à Gaspé et la déclaration de Cartier au fait que cela n'était tout au plus qu'un jalon de repérage et non un signe de revendication territoriale pour la France, constituent le commencement de la fin des territoires indiens.

À mesure que les Européens pénétraient dans les terres, les Indiens réalisèrent que ces gens n'étaient pas de simples visiteurs, mais une puissance envahissante. Tout comme n'importe quel peuple qui s'aperçoit que sa patrie est menacée, les Indiens résistèrent et par conséquent forcèrent les nouveaux arrivants à adopter des tactiques spéciales: les Traités.

Les rapports des Indiens avec le territoire étaient fondés sur le respect et l'usage et non sur la possession, concept complètement ignoré des nouveaux arrivants et contraire à leurs vues. Afin de dépouiller les Indiens de leur territoire, les traités et l'abandon des terres devinrent à l'ordre du jour. Suivant les termes du gouvernement, ils devaient libérer les terres, pour la colonisation et le développement, et à cette fin, 123 traités furent signés avec les tribus indiennes de l'Est, avant 1867.

Si les Indiens avaient tant d'attachement pour leurs terres, pourquoi ont-ils donc signé les traités? Dans leur esprit, les traités signifiaient amitié et assistance pour ces nouveaux venus, et garantissaient aux Indiens leur liberté de conserver leurs façons de vivre traditionnelles.

Dans les termes de Jimmy Bruneau qui fut chef jusqu'en 1969, voici ses commentaires sur le Traité 11, signé en 1921, "... le traité a été signé entre l'Homme blanc et les Indiens pour vivre ensemble, dans la paix. Le but était de réunir les Blancs et les Indiens, afin qu'ils puissent jouir ensemble d'une vie paisible dans ce pays et partager toutes les richesses de ses territoires."

Pour les négociateurs du Traité, cela a dû être aussi simple que de retirer un bonbon à un bébé. D'un côté de la table, siégeaient des hommes instruits; de l'autre côté, un négociateur indien sans éducation scolaire. Les termes et les textes du Traité, leur signification et leurs conséquences dépassaient probablement sa compréhension. Des termes comme "territoires de la Couronne", "juridiction" ou "la Couronne" n'avaient aucun sens dans sa langue. Ses chances d'être sur le même pied d'égalité, étaient presque inexistantes.

Un commentaire fait en 1891 par l'évêque catholique d'Edmonton, sur la signature du Traité 7, éclaire bien le sujet: "... ils ont compris la nécessité d'accepter le traité, mais même avec toutes les explications qu'on leur a données, avant et au cours des négociations du traité, je doute qu'ils aient compris les conséquences de leur si-

gnature. Je doute même qu'ils les comprennent aujourd'hui."

On nous dit que nous sommes sous la protection de la loi et que nous sommes tous égaux devant la loi. Si cela était vrai, il n'aurait pas dû être nécessaire pour M. le juge W.A. MacDonald de la cour suprême de l'Alberta, d'émettre, en 1944, l'opinion que "... un Traité indien ou, sur ce sujet, un accord officiel quelconque, conclu avec des gens primitifs et illétrés, ne devrait pas être interprété en fonction de règles techniques de composition. Raisonnement et autant que possible, il devrait être interprété dans le sens où il a été compris par les Indiens eux-mêmes . . ."

Il est entendu que les négociateurs indiens n'étaient pas éduqués, mais cela ne signifie pas qu'ils étaient stupides. Étant au courant des faits, ne pouvaient-ils donc pas comprendre la nature et les conséquences de leurs actes?

Si l'on considère l'opinion de MacDonald, il ne semble pas qu'ils pouvaient se lier légalement eux-mêmes par un traité et de ce fait légalement lier les Indiens de nos jours.

L'histoire des Indiens n'est pas transcrise mais transmise oralement de génération en génération. Même avec l'utilisation des caractères syllabiques, très peu de dialectes sont écrits aujourd'hui. De ce fait, il s'ensuit que la majorité des Indiens de l'époque des traités, ne pouvaient écrire leur nom ni en anglais ni en caractères syllabiques.

Au cours des années, plusieurs traités ont été signés par des Indiens qui apposaient une croix à la place de leur nom; ces X, dans la plupart des cas, bien que n'étant pas aussi personnels que les empreintes digitales, devraient avoir quelques différences apparentes. Pourtant, dans les documents du Traité 8, conservés dans les archives publiques du Canada presque toutes les marques faites en face des noms des chefs sont pratiquement identiques, probablement faites par la même personne.

Plus récemment (janv. 1979), les Indiens de la Saskatchewan et de l'Alberta ont déclaré que des recherches préliminaires prouvent que 416 000 acres et 212 000 acres respectivement ont été accaparés en "fraude et coécision".

Dans ce cas, les évidences recueillies en analysant les caractères de machine à écrire, travail effectué par Roy Huber, un ancien commissaire adjoint de la GRC, et la firme Tyler, Wright et Daniel Ltd., une société spécialisée en recherche en sciences sociales, historiques et archivistiques, prouvent que quatre machines à écrire, utilisées normalement par le ministère des Affaires indiennes furent utilisées pour préparer 440 soumissions frauduleuses pour l'achat de terres dans trois réserves.

On peut présumer que ceux qui ont négocié les traités au nom du gouvernement, ont traité avec les Indiens de façon à leur montrer que le gouvernement était au-dessus de tout soupçon. Peut-être que ces négociateurs ont fait des promesses qui dépassaient leurs mandats. Louis Caesar, né en 1902, est cité disant: "... les négociateurs du Traité continuaient à faire des promes-

ses . . . ils nous donneraient \$10 chacun pour la première année puis augmenteraient de \$5 par personne, chaque année suivante; la deuxième année, par exemple nous recevrions \$15, la troisième \$20, et ainsi de suite . . . nous avons accepté le Traité (N° 11) à cause de ces promesses et en ce temps là personne ne mentait . . ."

Si l'on considère ce traité qui fut signé en 1921, chaque membre de la bande devrait maintenant recevoir \$300 annuellement.

L'argent, les médailles, les costumes, les fusils, les filets, etc . . . n'étaient pas les seules promesses contenues dans les traités. La fourniture de médicaments est devenue un élément de contestation entre le gouvernement et les Indiens comme on a pu le constater l'hiver dernier, lorsque la bande de St. Régis a exigé un droit de péage, pour défrayer le coût des services médicaux, dont le remboursement a été coupé par le ministère de la Santé.

Bien que le Traité 8 ne mentionne pas d'aide médicale, le Commissaire du Traité (Laird, Ross & McKenna) semble avoir fait des promesses avant la signature. "... Nous avons promis que des provisions de médicaments seraient confiées à des personnes choisies par le gouvernement, à différents endroits, afin qu'ils soient distribués gratuitement aux Indiens qui en auraient besoin . . ."

Le Traité 6 spécifie: "... qu'un coffre de médicaments sera gardé dans la maison de chaque Agent indien, pour l'usage des Indiens qui sont sous la responsabilité de cet agent . . ."

Les citations sont du livre "As Long As This Land Shall Last" de René Fumoleau

NOMS INDIENS AU CANADA

RIVIÈRE PETITCODIAC
(N.B.): mot micmac désignant "la courbure d'un arc ajusté à une flèche".

PETAWAWA (ONT.): mot algonquin signifiant "endroit où on entend ce bruit" (celui de la rivière Petawawa).

Le cours de gestion

Douze Indiens des provinces de l'Atlantique viennent de terminer un cours sur la gestion des contrats.

La gestion des contrats est une affaire qui concerne particulièrement la rédaction légale des accords à établir avec les entrepreneurs de construction. Cela consiste à écrire les spécifications ainsi que les closes concernant les délais d'exécution. Ce sont les règles à respecter sur lesquelles les deux signataires se sont mis d'accord.

Le cours a été dirigé par des conseillers supérieurs spécialisés dans les contrats du ministère des Affaires indiennes à Amherst et à Ottawa.

Au cours de la première séance, on a présenté le sujet, puis par la suite, on a adopté la formule de participation.

Le groupe était divisé en deux équipes qui avaient chacune un problème à

répondre. Pour rendre l'expérience plus intéressante, les participants changeaient d'équipe dans chacun des cas étudiés. Un conseiller les suivait pour chaque problème et les aidait à la résoudre.

Dans l'esprit des Indiens, les traités sont frauduleux, du fait que leur compréhension des implications de ces traités était différente des termes transcrits. Des témoignages de personnes, Indiens et Blancs, présentes lors des négociations, indiquent que les Indiens reçurent l'assurance qu'ils ne seraient pas affectés désavantageusement en acceptant les traités.

Le point important que soulèvent aujourd'hui les chefs Indiens, est que les termes des traités ne reflètent pas l'impact des promesses verbales, faites au cours des négociations et acceptées par des gens accoutumés aux traditions orales.

Joseph Abel, de la bande Dogrib, de la région du Grand Lac des Esclaves, a témoigné, 70 ans après la signature d'un traité, que leur porte-parole Andare Wetah déclara "... aussi longtemps que le monde ne changera pas, que la rivière ne changera pas, nous voudrons avoir la paix; s'il en est ainsi, nous prendrons l'argent et je veux que vous, l'agent, signez qu'il en sera ainsi."

Nous devons admettre que le monde a absolument changé; le soleil se consume lui-même et les rivières ont changé à cause de la pollution.

Peut-être que les traités ne sont plus des documents légaux et chacun d'eux devrait être renégocié.

Une fois la solution trouvée, les groupes se réunissaient pour exposer leurs résultats. Au cours de ces présentations, les conseillers exprimaient leurs critiques et répondraient aux questions des groupes. Les critiques les plus intéressantes ont été formulées par les étudiants.

Voici ce qu'ils ont dit au sujet de l'atelier de travail: "Ce cours est excellent. J'espère que les participants en ont bien profité et se sont instruits autant que moi." "Ce cours m'a plu et j'en ai tiré profit".

Art

Indian Art '79

It was there for all to see, an exhibition of over 230 pieces of contemporary works by Native artists. Paintings covered the walls of two large showrooms and two hallways. The sculptures, silver works, potteries and handicrafts in smaller number were displayed behind glass boxes scattered in the showrooms and along one large wall.

For the fifth consecutive year, the exhibition took place from May 18th to June 19th at the Woodland Indian Cultural Centre in Brantford Ont.

The centre organizes this yearly event in the spring time as a recognition of the talent and various way of expressions of Indian artists.

The majority of the participants were from Ontario, others were from British Columbia, Saskatchewan, Manitoba, Quebec and New Brunswick.

The variety of styles was quite impressive as each individual artist creates his or her own conception of things by using different techniques and materials. Works of well known artists were shown as well as the works of unfamiliar artists.



RAYMOND SKYE
Sitting Bull
Charcoal



STANLEY HILL
Mother Earth
Moose Antler



SANDRA POWLESS
Snowsnake
Oil



BILL POWLESS
Why can't you be like me?
Pen & Ink

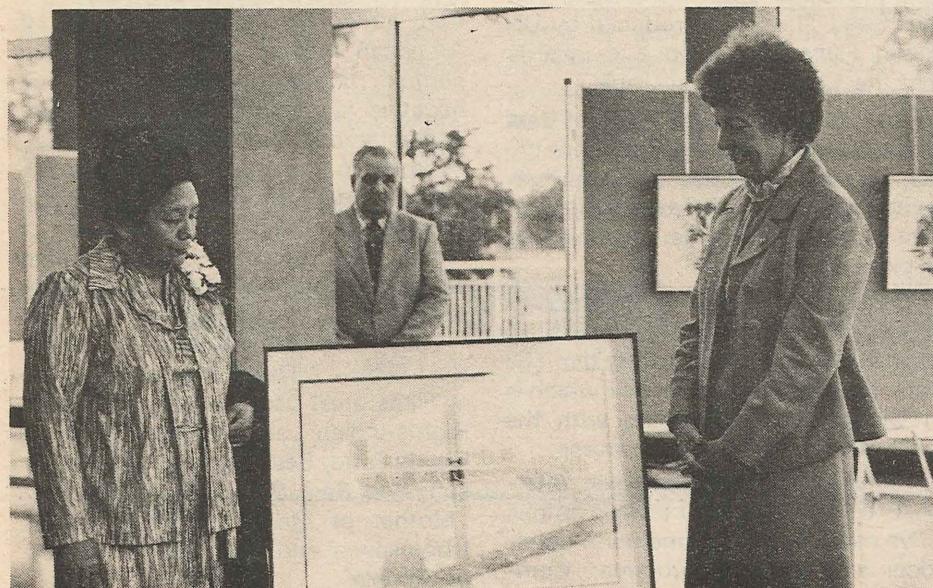


STEVE & LEIGH SMITH
Porcelain & Clay



PHYLLIS BOMBERRY
Chief
Leather Carving

Chee Chee honoured in Ottawa



Benjamin Chee Chee was found dead by self-strangulation in a jail cell on the same night he was arrested for public drunkenness two years ago.

At the time of his death, 32 year old Chee Chee was a very well-known painter whose unique style and technique were easily recognizable.

The city of Ottawa honoured Chee Chee's talent on May 24th 1979 by unveiling a large painting he made in 1974 of the Rideau falls and city hall of Ottawa. It was bought by the city from the Nicholas Gallery, whose owner, Pierre Gaignery donated two smaller landscape paintings made by Chee Chee to the city.

The commemorative ceremony and reception, organized by Ottawa Native

groups, took place in the city hall foyer. Mayor Marion Dewar gave a welcoming speech to the assembly in which she expressed her feelings of pride and joy. Artist and Chee Chee's long time friend John Doxsteader read a eulogy he composed for the occasion. Clive Linklater, a well-known figure in Indian circles, read a poem dedicated to the artist and sang a traditional mourning chant in the presence of Chee Chee's mother, Mrs. Roy.

After Mayor Dewar and Mr. Roy unveiled the painting, it was carried around the foyer to the sound of the drums of the Whitefish Bay singers. Also present were the Ottawa local artists and sculptors and people of the Ottawa Native community.

Art

L'art Indien-79

Le public a apprécié l'exposition de 230 peintures contemporaines, réalisées par des artistes autochtones. Les tableaux recouvreront les murs de deux vastes salles d'exposition et de deux halls. Les sculptures, les cuivres ouverts, les céramiques et les œuvres artisanales, en plus petit nombre, étaient exposés dans des cabinets en verre disposés dans les salles d'exposition et le long d'un grand mur.

Pour la cinquième année consécutive, l'exposition s'est tenue au Centre culturel indien de Woodland à Brantford en Ontario, du 18 mai au 19 juin.

Chaque printemps, le Centre organi-

se cette exposition, en reconnaissance du talent et des différentes formes d'expression artistique des artistes indiens.

La majorité des participants venait de l'Ontario, les autres étaient originaires de Colombie-Britannique, de Saskatchewan, du Manitoba, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

La variété des styles était impressionnante, chaque artiste exprimant sa propre conception des choses, en utilisant différentes techniques et matériaux. On a présenté des œuvres d'artistes réputés ainsi que d'autres œuvres d'artistes moins connus.

RAYMOND SKYE
Sitting Bull
Fusain



STANLEY HILL
La Mère Terre
Corne d'orignal



STEVE & LEIGH SMITH
Porcelaine et argile



SANDRA POWLESS
Serpent de neige
Huile



PHYLLIS BOMBERRY
Chef
Cuir repoussé

BILL POWLESS
Pourquoi n'es-tu pas comme moi?
Encre

Chee Chee honoré à Ottawa



Benjamin Chee Chee s'est pendu dans sa prison, où on l'a trouvé mort le soir même de son arrestation pour ivresse publique, il y a deux ans.

Au moment de son décès, Chee Chee, âgé de 32 ans, était un artiste réputé, dont le style et la technique particuliers se reconnaissaient facilement.

La ville d'Ottawa a honoré les talents de Chee Chee, le 24 mai 1979, lors de la présentation d'un grand tableau qu'il exécuta en 1974, représentant les chutes Rideau et l'hôtel de ville d'Ottawa. Cette œuvre a été achetée par la ville, à la galerie Nicholas. Pierre Gaignery qui est propriétaire de cette galerie, a fait don à la ville de deux tableaux représentant des paysages, également exécutés par Chee Chee.

La cérémonie commémorative ainsi

que la réception, organisées par des groupes autochtones d'Ottawa, ont eu lieu dans le foyer de l'hôtel de ville. Dans son discours de circonstance, la mairesse Marion Dewar a exprimé sa fierté et sa joie. L'artiste John Doxsteader, vieil ami de Chee Chee, a fait l'éloge du défunt. Clive Linklater, une personnalité bien connue dans les cercles indiens a lu un poème dédié à l'artiste, puis a chanté un chant funéraire traditionnel en présence de Mme Roy, la mère de Chee Chee.

Après que la mairesse Dewar et Mme Roy ont eu dévoilé le tableau, on a transporté celui-ci autour du foyer au son des tambours et des choeurs de Whitefish Bay. Dans l'assistance, on a remarqué la présence de nombreux artistes et sculpteurs de la région, ainsi que des membres de la communauté autochtone d'Ottawa.

National capital pow-wow

**By Bruce Spence
and Morris Nahanee**

Despite torrential rains, Ottawa's third annual Native Citizens Day Pow Wow came off anyway. There was a last minute evacuation of spectators and dancers from the Nepean Ottawa Regional campsite to drier ground inside the Merivale Arena in nearby Nepean, Ontario.

The grand entry started right on Indian time. Led by Ojibway elder Dick Lyon, the spectacular procession slowly circled the floor to the beat of this year's host drum — the Whitefish Bay Singers. Angus Bondy gave the opening prayer to bless the gathering and then it was "inter-tribal time". The pow wow was officially on.

"We're unique in that we bring people in from across the country," says Allison Bastien of the organizing committee, "We wanted this to be a national pow wow."

This year a group of Dogrib Indians was flown in from the N.W.T. to feature stick games and the Tea Dance.

There was total purse of \$7100 up for grabs as 165 registered dancers competed in eight different categories over the two day event. The finals for the children's categories were run as

part of the International Year of the Child before the adults strutted their stuff for the big prize money. Between competitions and demonstrations all dancers and onlookers were invited to get up and join the dancing.

Where there is a pow wow there are bound to be traders around. 18 booths were set up around the floor and business was booming. Many of the Indian traders compete in the dance contests as a way of financing their trips around the "pow wow circuit". Traditional Indian food was available in abundance.

The pow wow was several months in planning. Raffles, socials, government grants and private donations, were all used to help raise the estimated \$20000. required to stage the event, but the big money maker was the gate.

To wind up the wet weekend, a feast was held back at the Nepean Campground. When it was all over, the campers packed up their gear and headed off into the sunset toward the next pow wow.

"It was a success. It was too bad that it rained, but every body worked together and made it a really good pow wow," said Bastien in summation, "it was a great success considering it was held indoors."

\$7,100.00 in prize money was up for grabs during the two day event. There were eight categories, with top prize money of \$600.00 in the last four categories. Top money in the boys and girls categories was \$125.00. The winners were:

Girls 11 and under
Glnis Williams
Jackie Major
Rhonda White

Boys 11 and under
Gabe Cleveland
Randy White
Tony Whiteye

Girls 12 to 16
Wanda Yesno
Judy Major
Aua Morrison

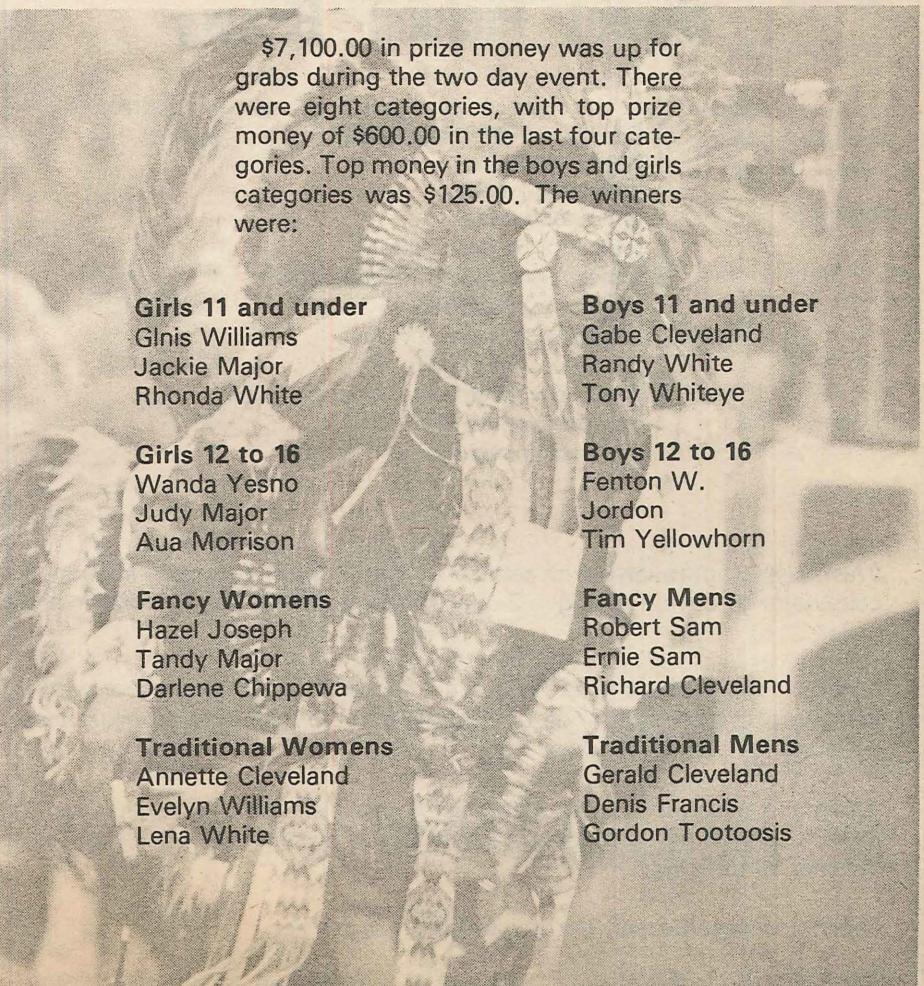
Boys 12 to 16
Fenton W.
Jordon
Tim Yellowhorn

Fancy Womens
Hazel Joseph
Tandy Major
Darlene Chippewa

Fancy Mens
Robert Sam
Ernie Sam
Richard Cleveland

Traditional Womens
Annette Cleveland
Evelyn Williams
Lena White

Traditional Mens
Gerald Cleveland
Denis Francis
Gordon Tootosis



Calendar of Summer Events

BRITISH COLUMBIA:

Mission 5th Annual Pow Wow
Mission Fairgrounds Mission July 27, 28, 29

ALBERTA:

Intercultural Days	Saddlelake	Jun. 29, 30, Jul. 1
Native Summer Games	Saddlelake	" " " "
Stampede and Indian Days	Morley	Jun. 29, 30, Jul. 1
6th Annual International Pow Wow	Poundmakers Lodge St. Albert	Jul. 5, 6, 7, 8,
Intertribal Golf Tournament	Waterton Lakes	Jul. 18, 19, 20
Kainai Indian Days	Blood Reserve Standoff	Jul. 19, 20, 21, 22
Indian Days	Alexander	Jul. 20, 21, 22
Sports Days	Alexander	Jul. 28, 29
Pow Wow & Sports Days	Gleichen	Aug. 3, 4, 5,
Indian Ecumenical Conference	Stoney Reserve Morley	Jul. 28 — Aug. 5
Pow Wow	Cardston	Aug. 3, 4, 5,
Indian Days	Duffield	Aug. 10, 11, 12
Enoch Indian Days	Winterburn	Aug. 17, 18, 19

SASKATCHEWAN

Native Unity Pow Wow	Moose Jaw Connor,s Park	Jun. 30, Aug. 1
Starblanket Pow Wow	Balcarres	Jul. 6, 7, 8,
Poorman,s Reserve Pow Wow	Quinton	Jul. 13, 14, 15
Crooked Lake Pow Wow	Broadview	Jul. 20, 21, 22
Carry The Kettle Pow Wow	Sintaluta	Jul. 27, 28, 29

Nikaneet Pow Wow

Maple Creek Aug. 3, 4, 5

Moose Jaw Friendship Centre Annual Golf Tournament

Hillcrest Sports ctr. Moose Jaw Jul. 21, 22

Standing Buffaloe Pow Wow

Fort Qu,appelle Aug. 10, 11, 12

Piapot Pow Wow

Craven Aug. 17, 18, 19

MANITOBA

O'Pasquia Indian Days

The Pas Jul. 17, 18, 19

Manitoba Indian Brotherhood Indian Days

C.B.C. lot Winnipeg Jul. 27, 28, 29

D.O.T.C. Indian Days

Long Plains Aug. 3, 4, 5

ONTARIO

Festival of the Woodland

Brantford Jun. 30,A ug. 1, 2

Native Heritage Days

North Bay Aug. 16, 17

5th Annual Softball Tournament

North Bay Aug. 25, 26

Wikwemikong Pow Wow

Manitonlin Island Aug. 3, 4, 5, 6

QUEBEC

Caughnawaga Fireman's Field Day

Caughnawaga Aug. 12

Canoe Days

Lac Simon Abitibi Sept. 1, 2

MARITIMES:

Indian Summer Games

Augustine Cove P.E.I. Jul. 21, 22

Chapel Island Mission

Chapel Island Nova Scotia Jul. 27, 28, 29, 30, 31

Tobique Summer Games

Tobique N.B. Aug. 8, 9, 10, 11, 12

Le Pow Wow de la Capitale

Par Bruce Spence
et Morris Nahane

Malgré une pluie torrentielle, le troisième Pow Wow annuel des citoyens autochtones d'Ottawa s'est déroulé harmonieusement. En dernière minute, on a dû cependant évacuer les spectateurs et danseurs du terrain de camping régional de Nepean à Ottawa et les installer dans un emplacement plus sec, dans l'arène de Merivale à Nepean, Ontario.

L'ouverture a eu lieu à l'heure indienne. Conduite par Dick Lyon, un Ojibway âgé, la procession spectaculaire s'est déroulée suivant le cercle de l'arène, au rythme des tambours des hôtes de cette année, les chanteurs de Whitefish Bay. La cérémonie d'ouverture s'est poursuivie avec la prière de bénédiction de l'assemblée, prononcée par Angus Bondy. Le Pow Wow était officiellement ouvert et les réjouissances "intertribales" ont suivi.

"Cette réunion est unique, car nous réunissons des gens de tous les coins du pays; nous tenons à ce que ce soit un Pow Wow national", a déclaré Allison Bastien du comité organisateur.

Cette année, un groupe d'Indiens Dogrib est venu par avion des T.N.-O. pour présenter le jeu des bâtons et la danse du thé.

Il y a eu une bourse de \$7 100 pour laquelle ont concouru 165 danseurs inscrits dans 8 différentes catégories

au cours des deux journées de l'événement. La finale pour la catégorie des enfants faisait partie de la célébration de l'année internationale de l'enfant; elle a précédé la compétition des adultes qui ont rivalisé pour se partager les prix importants. Entre les compétitions et les démonstrations, tous les danseurs et spectateurs étaient invités à participer à la danse.

Lorsqu'il y a un Pow Wow les commerçants sont toujours présents; 18 stands étaient installés autour de l'arène et les affaires ont bien marché. De nombreux commerçants indiens ont participé au concours de danse afin de financer leurs voyages. La nourriture traditionnelle indienne était abondante.

La préparation de ce Pow Wow a duré plusieurs mois. On a organisé des collectes et des réunions sociales; il y a eu des subventions du gouvernement, des dons individuels et on a récolté au total les \$20 000 nécessaires pour mettre sur pied cette réunion; mais c'est avec les billets d'entrée qu'on a fait les plus belles affaires.

Pour terminer cette fin de semaine humide, une fête a été organisée ensuite sur le terrain de camping de Nepean. Quand tout fut terminé, les campeurs rassembleront leur équipement en route pour le prochain Pow Wow vers le soleil couchant.

"En résumé, nous a dit Bastien, cela a été une réussite. Il est regrettable qu'il ait plu, mais tout le monde a mis du sien, pour en faire un excellent Pow Wow, bien qu'il se soit déroulé en salle".

Au cours des deux jours de compétition, les participants se sont partagé \$7 100. Il y avait 8 catégories, avec un premier prix de \$600 dans les 4 dernières. Le premier prix pour les catégories de garçons et filles était de \$125. Voici la liste des gagnants :

Filles de moins de 11 ans

Glnis Williams
Jackie Major
Rhonda White

Filles de 12 à 16 ans

Wanda Yesno
Judy Major
Aua Morrison

Femmes (fantaisie)

Hazel Joseph
Tandy Major
Darlene Chippewa

Femmes (traditionnelle)

Annette Cleveland
Evelyn Williams
Lena White

Garçons de moins de 11 ans

Gabe Cleveland
Randy White
Tony Whiteye

Garçons de 12 à 16 ans

Fenton W.
Jordon
Tim Yellowhorn

Hommes (fantaisie)

Robert Sam
Ernie Sam
Richard Cleveland

Hommes (traditionnelle)

Gerald Cleveland
Denis Francis
Gordon Tootoosis

Déclaration conjointe

(suite de la page 1)

cela a été le cas pour les Indiens du Yukon, lorsque l'Office national de l'énergie a pris une décision de dernière minute, pour approuver la voie du pipeline qui traversait leurs territoires. Pour éviter de devenir la proie dans ce genre de jeu "diviser pour conquérir", nous allons mettre sur pied un groupe de travail et regrouper nos ressources afin d'évaluer chacune des voies proposées et pour nous entraider dans notre opposition.

Nous soutenons que la Polar Gas n'a pas agi régulièrement lorsqu'ils ont traité avec notre peuple. Ils sont venus parler à nos communautés des avantages que leur projet apportera aux Autochtones. Ils ont essayé de nous empêcher d'examiner sérieusement les implications de leur proposition en changeant sans cesse la voie qu'emprunterait leur projet et en nous assurant que, du fait qu'il ne serait pas entrepris avant plusieurs années, nous n'avions pas à nous inquiéter au sujet des conséquences sociales et environnementales.

Nous savons que les bénéfices du projet Polar Gas pour les Autochtones seront minimes et de courte durée, alors que les coûts seront nombreux et irréversibles. Polar Gas parle d'emplois, mais quelques emplois à court terme, ce n'est rien en comparaison des dommages à l'environnement qui dérangeront notre façon de vivre et du prix que notre peuple aura à payer sur le plan social, longtemps encore, après que le pipeline aura été installé.

Dans son rapport, le juge Berger a

indiqué que le cycle de prospérité soudaine de la mise en valeur, tel que représenté par un projet de pipeline semblable, n'offre aucun intérêt pour le peuple du Nord. Un pipeline quelconque ou tout autre projet important d'exploitation des ressources, doit faire partie d'un plan d'ensemble de mise en valeur des ressources, plan qui est déterminé par le peuple et qui fait partie des règlements de nos revendications foncières, en nous assurant que le développement se fera au bénéfice du peuple.

Nous sommes aussi inquiets du fait qu'avec l'élection d'un gouvernement conservateur, nos droits seront encore plus ignorés que sous le gouvernement Trudeau. Les conservateurs sont plus sujets aux stratégies de pression de la part des grandes entreprises que les libéraux. Joe Clark a l'intention de vendre Petro-Can à l'entreprise privée, ce qui retire à un gouvernement responsable, la seule possibilité de participer au projet.

Finalement, nous nous demandons si Polar Gas agit sincèrement dans l'intérêt de tous les Canadiens en poussant sa proposition. Au cours du débat sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, il est clairement apparu que le consortium Arctic Gas trompait délibérément le public pour atteindre ses objectifs égoïstes. Nous n'avons aucune preuve qu'il y a une pénurie de gaz naturel dans le sud du Canada; s'il y a quelque chose de certain, c'est que les réserves prouvées du Sud ont augmenté au cours des deux dernières années.

Les films du MAIN à San Francisco

Le Festival annuel du film indien américain, parrainé par le Congrès national des Indiens américains, s'est terminé le 19 mai à San Francisco avec deux films réalisés par le ministère des Affaires indiennes, qui ont remporté quatre trophées attribués aux films indiens américains.

"Beauty of my People" (La beauté de mon peuple) produit par les Productions Nova, et "The Man, The Snake and The Fox" (L'Homme, le Serpent et le Renard), produit par Direction Films, ont remporté chacun deux trophées parmi les douze qui étaient distribués.

Les trophées pour "la meilleure direction" et pour "le meilleur montage", ont été remportés par "Beauty of my People" qui dépeint les réalisations et l'expérience traumatisante de l'artiste Arthur Shilling, telles que décrites par ses amis les plus proches.

Les trophées pour "le meilleur court métrage" et "la meilleure direction artistique" ont été attribués au film "The Man, The Snake and The Fox", une combinaison d'action vivante et de marionnettes; ce film est basé sur une légende ojibway qui traite de concepts sur le partage et les promesses.

Au total, quatre films ont été présentés au festival qui offrait un concours pour cinq catégories: documentaire, semi-documentaire (ou drame documentaire), métrages commerciaux,

animation et sélection de courts métrages.

Gary George, auteur du scénario pour "Beauty of my People", a reçu le trophée au nom du Ministère, alors que John Buss recevait celui décerné au film "The Man, The Snake and The Fox".

Ce festival du film poursuit trois objectifs: la présentation de films de qualité qui offrent un portrait honnête des Indiens américains dans un contexte contemporain et contrecurrent ainsi le traitement négatif des anciens films; la promotion de la compréhension et de la connaissance, (par les non-indiens) des réalités de l'Indien américain d'aujourd'hui; et la promotion de la croissance et de la distribution commerciale des productions de films indiens, réalisés par des auteurs, des acteurs, des directeurs et des techniciens indiens.

Les principaux vainqueurs du festival de l'année dernière comprenaient : "Three Warriors" (Les trois guerriers) pour le meilleur film, produit par Fantasy Films; le meilleur documentaire "Indian Rights-Indian Law" est allé au Fonds des Américains autochtones; le prix du meilleur acteur a été attribué à Will Sampson; le meilleur semi-documentaire, "Mother of many Children" (La mère de plusieurs enfants), a été attribué à Alanis Obomsawin et à l'Office national du film du Canada.

THE COOKING POT

Sweet Pickled Beaver

1 beaver, skinned and cleaned
 1/2 cup vinegar
 1 tablespoon salt
 2 teaspoons soda
 2 tablespoons dry mustard
 3 tablespoons mixed pickling spice
 1 teaspoon cinnamon
 1/2 teaspoon ground cloves
 1/2 cup brown sugar
 1/2 cup dry white wine or apple juice
 1 cup pineapple juice
 Juice and grated rind of 1 lemon

Wash beaver thoroughly with salt water, then let soak overnight in enough cold water to cover, adding 1/2 cup vinegar and 1 tablespoon salt to the water.

The next day, remove the beaver from the brine, wash and cover with a solution of 2 teaspoons soda to 2 quarts of water. Bring to a boil, reduce heat and simmer 10 minutes.

Drain and rinse the beaver, then place it in a clean pot. Add water just to cover. Sprinkle mixed pickling spice on top, bring to a boil, reduce heat and simmer 20 minutes.

Drain and rinse beaver, pat dry and place in roaster.

Mix mustard, spices, sugar, wine and fruit juices and spread over beaver.

Cover and roast at 325°F. until tender, basting frequently.

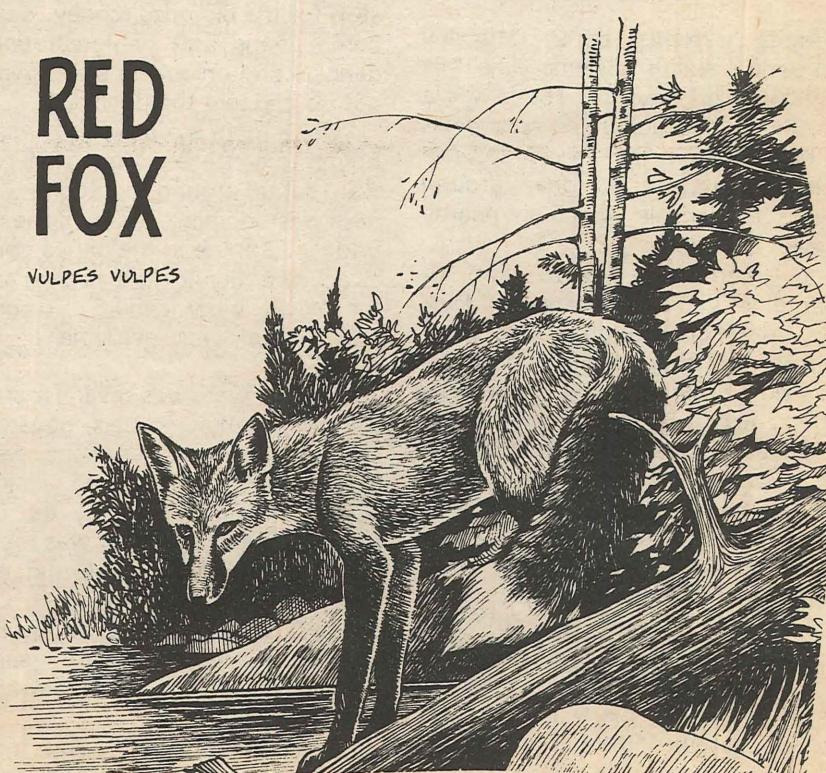
NATURAL HISTORY NOTEBOOK

National Museums Canada

PRESENTED BY: THE NATIONAL MUSEUM OF NATURAL SCIENCES, OTTAWA

RED FOX

VULPES VULPES



The red fox is found in Canada from coast to coast. Resembling a small, slender dog, it is a shy, nervous animal, and for the most part, tries to remain hidden from view. Unlike the dog, it is equipped with furred foot pads.

Foxes dig their dens in sandy or gravelly soil, and these may be anywhere from 10 to 30 ft. in length, and possessing 2 or 3 entrances. They are conscientious parents, and remain together as family units until autumn, when the pups disperse. Winter diet consists mainly of small mammals - mice, squirrels, rabbits etc. In the summer months insects, crayfish and vegetable matter play a more important part in their feeding habits. They, in turn, are preyed upon chiefly by coyotes and bobcats.

INDIAN NEWS

- PLEASE PRINT CLEARLY -

Indian News has revised and updated its distribution list. Should you wish to have your name added to this list please complete this form and mail it to The Editor, Indian News, Ottawa, Ontario. K1A OH4

Name - nom

Address - adresse

Postal code - Code postal

Is this a change of address? Yes No No. of copies required - Nombre d'exemplaires demandés

FOR POUR	Library Bibliothèque	<input type="checkbox"/>	Individual Particulier	<input type="checkbox"/>	Regional Office Bureau régional	<input type="checkbox"/>
School École	Association	<input type="checkbox"/>	Band Council Conseil de bande	<input type="checkbox"/>	Other Autre	<input type="checkbox"/>

Of the two official languages in Indian News, I read the:

English version
La version anglaise

French version
La version française

I am an:
Je suis un:

Indian subscriber
Abonné indien

IA 996 (4-78) 7530-21-029-4951

The next best
thing to smoke
signals

Subscribe
now!

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS ESTIVALS

COLOMBIE BRITANNIQUE:

5ème Pow Wow annuel de Mission
Champ de foire de Mission Mission 27, 28, 29 juillet

ALBERTA:

Journées interculturelles	Saddlelake	29, 30 juin, 1 juillet
Jeux autochtones estivaux	"	" " " "
Journées indiennes et Stampede	Morley	29, 30 juin, 1 juillet
6ème Pow Wow annuel international	Pounmakers Lodge St. Albert	5, 6, 7, 8 juillet
Tournoi de golf entre tribus	Waterton Lakes	18, 19, 20 juillet
Journées indiennes de Kainai	Blood Reserve	
Journées indiennes	Standoff	19, 20, 21, 22 juillet
Journées sportives	Alexander	20, 21, 22 juillet
Pow Wow et Journées sportives	Alexander	28, 29 juillet
Conférence Oecuménique indiennes	Gleichen	3, 4, 5 août
Pow Wow	Stoney Reserve	
Journées indiennes	Morley	28 juillet au 5 août
Journées indiennes d'Enoch	Cardston	3, 4, 5 août
	Duffield	10, 11, 12 août
	Winterburn	17, 18, 19 août

SASKATCHEWAN:

Pow Wow de l'Unité autochtone	Moose Jaw	30 juin, 1 août
Pow Wow de Starblanket	Connor's Park	6, 7, 8 juillet
Pow Wow de la réserve de Poorman	Balcarres	
Pow Wow de Crooked Lake	Quinton	13, 14, 15 juillet
Pow Wow de Carry the Kettle	Broadview	20, 21, 22 juillet
Pow Wow de Nikaneet	Sintaluta	27, 28, 29 juillet
Tournoi annuel de golf du Centre d'amitié de Moose Jaw	Maple Creek	3, 4, 5 août
	Centre de sports de Hillcrest	
	Moose Jaw	21, 22 juillet
Pow Wow de Standing Buffaloe	Fort Qu'Appelle	10, 11, 12 août
Pow Wow de Piapot	Craven	17, 18, 19 août

MANITOBA:

Journées indiennes d'O'Pasquia	The Pas	17, 18, 19 juillet
Journées indiennes de la Fraternité Indienne du Manitoba	Emplacement de Radio-Canada à Winnipeg	27, 28, 29 juillet
Journées indiennes du Conseil Tribal Dakota-Ojibway	Long Plains	3, 4, 5 août

ONTARIO:

Festival des indiens des régions boisées	Brantford	30 juin, 1, 2, août
Journées de l'héritage autochtone	North Bay	16, 17 août
5ème tournoi annuel de softball	North Bay	25, 26 août
Pow Wow de Wikwemikong	Manitoulin Island	3, 4, 5, 6 août

QUEBEC:

Journée de manœuvres des pompiers de Caughnawaga	Caughnawaga	12 août
Journées de canots	Lac, Simon Abitibi	1, 2 septembre

MARITIMES

Mawio'Mi	Réserve d'Eskasoni	9, 10, 11, 12 juin
Jeux indiens estivaux	Nouvelle Ecosse	
Chapel Island Mission	Augustine Cove	
	I.P.E.	21, 22 juillet
	Chapel Island	
	Nouvelle Ecosse	27, 28, 29, 30, 31 juillet
Jeux estivaux de Tobique	Tobique	
	Nouveau Brunswick	8, 9, 10, 11, 12 août

Données de base

contrôle de l'éducation indienne par les Indiens sera traduit dans la Loi, afin que les bandes soient responsables et imputables de la nature des services d'enseignement offerts aux Indiens en ce qui concerne l'élaboration et la présentation de ces services.

Le principe voulant que les Indiens prennent en main leur propre éducation se traduirait par des modifications à la Loi:

1. On pourra conclure directement des accords avec les bandes indiennes, qu'elles soient assujetties à des chartes ou non, en matière de prestation de services d'enseignement aux enfants indiens.
2. Les bandes devront approuver tout autre accord en matière d'enseignement avant la signature dudit accord.
3. Les bandes assujetties au régime de chartes passeront des règlements concernant la fréquentation, la surveillance, la direction pour leurs propres écoles.
4. La responsabilité de l'administration de la bande envers les autres membres de la bande touchera autant l'aspect qualitatif que l'aspect financier du programme d'enseignement.
5. Dans les cas où les bandes refusent d'accepter cette responsabilité, il incomberait au Ministère de mettre sur pied des facteurs de contrôle efficace des services d'enseignement.
6. On pourrait renforcer la culture indienne en reconnaissant légalement les langues indiennes en tant que langues d'enseignement et en intégrant les croyances indiennes traditionnelles aux programmes d'enseignement de la religion.

Terres

Certaines bandes indiennes veulent avoir un droit de regard direct sur leurs terres. A l'heure actuelle, les bandes ne peuvent réaliser aucune transaction sur leurs terres d'eux-mêmes et ils ne peuvent passer un bail directement en leur propre nom, ou mettre leurs terres en valeur. Il est aussi à noter que certaines incertitudes règnent lorsqu'il s'agit de déterminer si les terres cédées à des fins de mise en valeur relèvent de la compétence des bandes ou sont assujetties au contrôle législatif du gouvernement fédéral en matière de réglementation de l'utilisation des terres.

La question de la réglementation des terres est d'une importance primordiale pour la mise en valeur des terres indiennes. Il est donc proposé que les bandes assujetties à une charte et qui désirent établir leur juridiction sur les terres cédées à des fins de mise en valeur et de contrôle, le fassent dans le cadre d'une charte.

La mise en valeur de terres de réserve soulève également d'autres problèmes en ce qui a trait aux droits des tierces parties sur les terres cédées et relevant des provinces. Ces questions seront étudiées dans le cadre d'une révision exhaustive du système de régime foncier qui est déjà entamée dans le cas de certains groupes indiens directement touchés.

Appartenance aux bandes

Afin de mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe, le gouvernement modifiera la Loi sur les Indiens afin

(suite de la page 6)

d'établir que les Indiens ne perdent pas leur statut indien en se mariant.

Les règlements des bandes devraient établir qui a droit au statut de bénéficiaire de bande et aux droits qui accompagnent ce statut. Les bénéficiaires des bandes pourraient comprendre les conjoints non-indiens et enfants non-indiens, adoptés par des parents indiens. Ces personnes pourraient alors jouir de certains priviléges comme celui d'habiter dans la réserve, de participer aux affaires de la bande et d'avoir accès aux programmes de la bande.

Il faudrait aussi prêter une attention particulière aux modifications pouvant affecter les enfants issus d'un mariage mixte. La première génération d'enfants issus de parents indien et non-indien pourraient avoir le droit d'être inscrits. En outre, les enfants nés après le 4 septembre 1951, ayant atteint l'âge de 21 ans et dont le père et la mère ne sont pas des Indiens de plein droit peuvent conserver leur statut.

La Loi pourrait aussi être modifiée afin de permettre au conjoint indien de présenter une demande d'adhésion à une autre bande, ou afin que les deux conjoints restent membre de leur propre bande de leur choix. Les enfants pourraient être des membres de la réserve où leurs parents résident, dans le cas où leurs parents appartiennent à des bandes différentes.

A l'heure actuelle, lorsqu'une personne de sexe masculin perd le statut d'Indien, il en va de même pour sa femme et ses enfants. Chaque membre de la famille devrait avoir la possibilité de choisir s'ils veulent conserver ou abandonner leur statut, en fonction des circonstances. Les dispositions actuelles par lesquelles les membres d'une bande peuvent renoncer majoritairement à leur statut vont être supprimées.

Une question particulièrement difficile, et sujette à controverse, concerne les personnes encore en vie de nos jours, à qui la Loi dans sa forme actuelle a fait perdre le droit d'être inscrites; elles devraient pouvoir demander leur inscription.

Anachronismes

Somme toute, il faut éliminer ou modifier certaines parties périmées et trop restrictives de la Loi actuelle. Mentionnons notamment la définition d'"enfant" et de "surintendant"; l'"indemnité à l'égard des terres et de leur valorisation", "les restrictions sur la vente de produits agricoles provenant d'une réserve dans les provinces des Prairies"; "les questions relatives à la vente de spiritueux dans les réserves et à la possession de spiritueux hors d'une réserve" et la "définition des personnes admissibles au poste de chef de la bande". Il faudrait réviser le système actuel de contrôle ministériel relativ aux testaments et à l'aliénation des biens des Indiens et aux biens des Indiens mentalement incapables, afin qu'il corresponde aux besoins actuels des Indiens.

